



Université d'État d'Haïti

(UEH)

Faculté de Linguistique Appliquée

(FLA)

**Les applications du formalisme HPSG dans la pluralisation en
créole haïtien. Une approche descriptive et comparative**

MÉMOIRE

Présenté par Myrlande St Fort

Pour l'obtention du diplôme en linguistique appliquée

Juin 2013

Le Mardi 11 Juin 2013

Les applications du formalisme HPSG dans la pluralisation en créole haïtien. Une approche descriptive et comparative.

Myrlande St Fort

Faculté de Linguistique Appliquée, Port-au-Prince, Haïti.

Résumé – Abstract – Rezime

Le créole haïtien puise la plupart de son lexique du français, sa langue lexificatrice (lexifier language). Cependant, la structure syntaxique du créole haïtien reste de loin différente de ce dernier, dans beaucoup de contextes. Le formalisme HPSG, qui prend en compte la description du lexique au niveau syntaxique, morphologique et sémantique et qui priorise surtout les entrées lexicales, trouve son application dans diverses langues, notamment le français, une langue riche en flexions. Ainsi, les entrées lexicales, en français, satisfont les principes de la caractéristique de la tête. Le créole haïtien, par contre, est une langue non flexionnelle. Par conséquent, les principes de traits de tête élaborés par l’HPSG ne sont pas évidents pour les têtes verbales et nominales, où les entrées lexicales ne portent aucune marque de genre ou de nombre dans la structure syntaxique. Cette contrainte représente un défi quant à la démarche descriptive de l’HPSG dans la pluralisation en créole haïtien.

French is the lexifier language of haitian creole. However, haitian creole syntactic structure is quite different from this latter, in most contextual situation. The description of HPSG that takes into account the representation of the lexicon in a syntactic, morphological and semantic point of view, has its scope of application in many languages notably french, that is a flexional language. Therefore, in french, the lexical entries fill the Head-Feature Principle. Nevertheless, the head traits elaborated by HPSG are not evident in a non flexional language as haitian creole, where the lexical

entries have no plural index in a pluralisation context. This constraint represents a challenge for HPSG in its descriptive representation of pluralisation in haitian creole.

Pifò mo kreyòl ayisyen sòti nan fransè. Poutan, estrikti kreyòl ayisyen an pa kontre ditou ak estrikti fransè a, nan anpil ka. Deskripsyon HPSG ki bay reprezantasyon sentaksik, mòfolojik ak semantik mo a anpil valè, jwenn aplikasyon l nan pifò lang ki egziste, san bliye fransè, yon lang ki mache ak fleksyon. Konsa, an fransè, antre leksikal yo dakò ak prensip ki karakterize tèt la. Men prensip sa yo pa chita an kreyòl ayisyen, yon lang ki pa mache ak fleksyon. Kidonk, antre leksikal kreyòl ayisyen pa dakò ak prensip ki karakterize tèt la, prensip HPSG elabore. Kontrent sa a reprezante yon defi pou HPSG nan deskripsyon pliralizasyon nan kreyòl ayisyen.

Mots Clés – Keywords – Mo kle

HPSG, Principe des traits de tête, têtes verbales & nominales, contraintes.

HPSG, Head-Feature Principle, verbal & nominal heads, constraints.

HPSG, Prensip ki karakterize tèt la, tèt nominal ak vèbal, kontrent.

Sommaire

Entrée en Matière	5
Introduction.....	5
Justification du sujet.....	6
Problématique.....	6
Questions de recherche.....	9
Hypothèse.....	9
Méthodologie.....	10
Objectif Général.....	11
Objectifs Spécifiques.....	11
Une analyse comparée.....	11
Corpus de travail.....	12
Liste des abréviations.....	19
Chapitre I : Cadre Théorique	21
1.1 Présentation du formalisme HPSG.....	21
1.2 Principe de Composition Syntagmatique.....	21
1.3 Principe de traits de tête.....	22
1.4 La structure de base du SN.....	24
1.5 La représentation de la structure phrastique.....	25
1.6 Les catégories en HPSG.....	26
Chapitre II : Cadre Conceptuel	27
2.1 Le Nom / Le Verbe.....	27
2.1.1 Le syntagme nominal.....	28
2.1.2 Le nombre.....	28
2.1.3 La phrase nominale nue.....	37
2.1.4 Conclusion.....	44
2.2 Le Déterminant spécifieur.....	44

2.2.1 Les Fonctions du déterminant.....	44
2.2.2 Visualisation du déterminant à partir du formalisme HPSG.....	45
2.2.3 Conclusion.....	53
2.3 La Pronominalisation.....	54
2.3.1 La catégorie personne.....	54
2.3.2 Les pronoms en créole haïtien.....	54
2.3.3 Les pronoms personnels sujets.....	54
2.3.4 Formation du pluriel dans les pronoms en créole haïtien.....	55
2.3.5 Conclusion.....	63
Chapitre III : Les Quantificateurs.....	64
3.1 L'emploi des quantificateurs.....	64
3.1.1 Les déterminants numéraux cardinaux.....	64
3.1.2 Le quantificateur <i>Tout</i>	67
3.1.3 L'emploi de <i>Bann</i>	71
3.1.4 Les quantificateurs <i>kèk</i> et <i>plizyè</i>	73
3.1.5 Conclusion.....	80
3.2 Les Formes agglutinées	80
3.2.1 La particule phonique /z/ comme indice du pluriel d'origine.....	81
3.2.2 Conclusion.....	96
3.3 Le niveau des contraintes.....	96
Conclusion Générale.....	96
Synthèse de travail.....	97
Bibliographie.....	100

Entrée en Matière

Introduction

C'est en réaction au caractère taxinomique des études linguistiques, dans le structuralisme en général et dans le distributionnalisme en particulier, que l'américain Noam Chomsky, 1957, {(cité dans Bogny, 2007)} met au point la Grammaire générative, théorie linguistique constamment en évolution. D'après le postulat de départ de cette théorie, les éléments ne se combinent pas n'importe comment ; il existe des contraintes qui les sous-tendent. Ces contraintes sont universelles et en nombre fini; ce sont elles qui forment la Grammaire Universelle, partie intégrante du bagage biologique de l'homme. L'application de ces contraintes est paramétrique c'est-à-dire qu'elle varie d'une langue à l'autre.

Ainsi, la recherche linguistique est toujours écartelée entre un objectif double : satisfaire l'adéquation descriptive et l'adéquation explicative. La première adéquation exige d'une théorie qu'elle soit efficiente pour décrire convenablement les langues, c'est-à-dire rendre compte de tous les faits observables dans toutes les langues quelles qu'elles soient, les propriétés spécifiques et les propriétés communes des langues du monde ; la seconde exige d'une théorie qu'elle fasse découler les propriétés spécifiques d'une langue particulière d'un système invariant et universel de contraintes¹.

Notre travail de recherche vise, essentiellement, à jeter un œil sur l'adéquation descriptive et explicative de l'HPSG (Head-driven Phrase Structure Grammar). Comme toute autre langue, le créole haïtien a ses propres structures et contraintes. Dans le cadre de cette recherche, les propriétés particulières du créole haïtien seront mises en exergue. De plus, une analyse sur la pluralisation donnera lieu de relever des faits intéressants au point de vue syntaxique et structurale ; faits non pertinents dans sa langue lexificatrice (lexifier language), le français.

¹ Bogny Y. (2007) 1. Fondements théoriques, Le modèle chomskyen de la description linguistique : Des Principes et Paramètres au Programme Minimaliste.

Justification du sujet

Beaucoup de travaux sont réalisés sur la syntaxe du créole haïtien. Par ailleurs, il semble que la pluralisation n'a pas toujours été l'objet d'une étude particulière. Un travail réalisé sur la pluralisation dans les langues créoles à la University of the West Indies (UWI) m'a permis, cependant, de prendre connaissance des particularités de ce processus et a, surtout, attiré mon attention sur la fonction des têtes, non marquées morphologiquement dans la structure syntaxique dans les langues créoles à base lexicale française. Ce fait m'a inspiré à conduire des recherches sur le processus de pluralisation dans ma propre langue, le créole haïtien.

Problématique

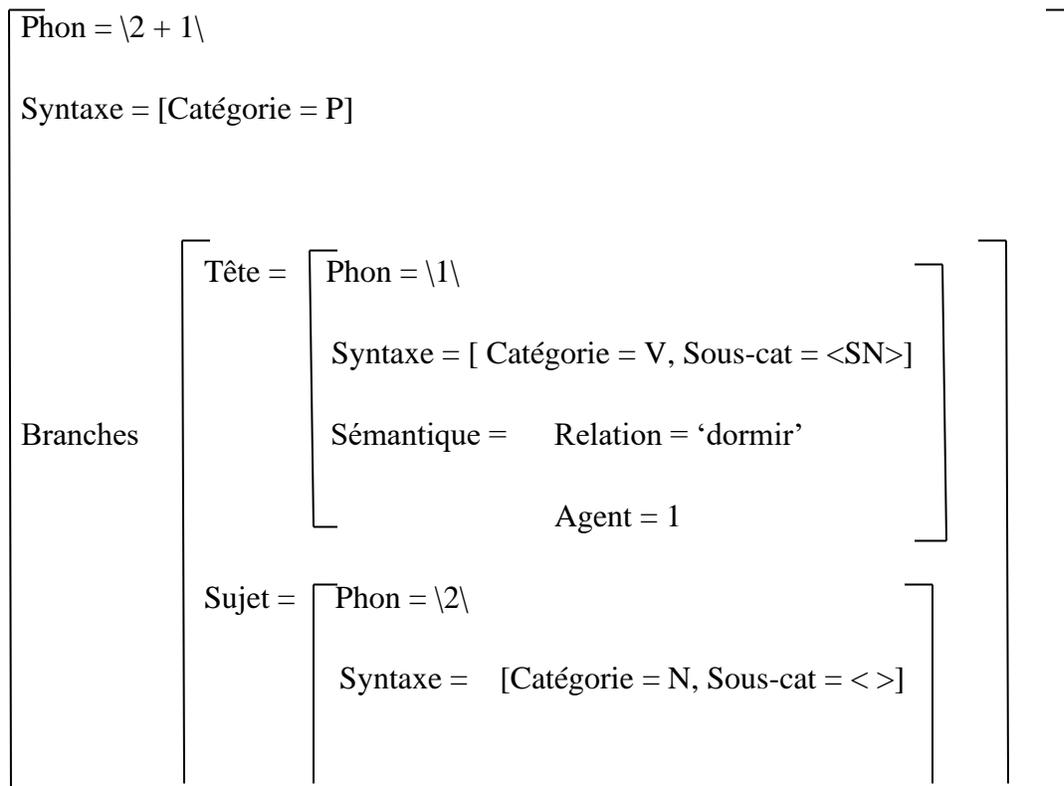
L'HPSG (Head-driven Phrase Structure Grammar) décrite dans Pollard (1994) et Sag (1999) {(cité dans Abeillé (2007)}², est issue principalement de la GPSG (Grammaire Syntagmatique Généralisée), et des travaux de Pollard sur la Grammaire des Têtes (1984). Ces concepteurs - Carl Pollard et Ivan Sag (1987) – reprennent du modèle GPSG la notion de grammaire syntagmatique avec la distinction entre règles de Dépendance Immédiate et règles d'Ordre Linéaire ; et du modèle Chomskyen la notion de modularité et des principes de Liage et de Contrôle. Ils ont emprunté à la Grammaire Fonctionnelle d'Unification la représentation uniforme des items lexicaux, des syntagmes, et des règles de grammaires sous forme de traits ; ils se sont inspirés de la Grammaire Lexicale Fonctionnelle (Lexical Functional Grammar - LFG) pour l'enrichissement des cadres de sous-catégorisation et de la notion de règle lexicale ; ils ont également repris aux Grammaires Catégorielles l'idée d'une saturation progressive des prédicats ; et se sont inspirés, enfin, de travaux en logique et en informatique sur le typage et l'héritage.

Contrairement aux grammaires tantôt citées, telles que la GPSG qui se concentre sur une interface entre la composante syntaxique et une sémantique formelle du type de la sémantique de Montague (1974), plutôt que sur la composante sémantique elle-même ; La LFG qui met l'accent sur la règle

² Abeillé A. (2007) Les Grammaires d'unification, Lavoisier, France

d'apparition des lexiques dans la structure phrastique (règle de bonne formation) ; et les Grammaires Catégorielles qui proposent différents systèmes formels pour vérifier la bonne connexion syntaxique des langues naturelles, l'HPSG propose une analyse plus complète encore du lexique. C'est une grammaire bidirectionnelle qui se propose de fournir un cadre de modélisation de principes grammaticaux universels. Ce qui différencie HPSG des autres modèles c'est sa volonté de donner des descriptions uniformes des différentes strates du langage. Cette uniformité de la modélisation se manifeste en ce que le modèle de toute unité est construit sur le même patron quelle que soit sa taille. En d'autres termes, il s'agit d'utiliser les structures de traits comme cadre unique pour représenter des informations linguistiques de natures aussi hétérogènes que phonologiques, syntaxiques, sémantiques, etc. Ainsi, un mot (i.e. une unité du lexique) est représenté de la même manière qu'un syntagme ou une phrase, voire un discours ; tous ces différents objets, tout en étant des signes, ne sont que des structures de traits typées.³

Illustrons avec cet énoncé: *Jean dort* (Abeillé, 2007)



³ Mahmoud Fawzi Mammeri, Nacereeddine Bouhacein (2012) Le syntagme nominal défini en arabe standard contemporain.

— — — — —
Sémantique = ‘jean’

Le mot *Jean*, outre son attribut (PHON) à valeur phonologique (notée \jean\), porte les informations suivantes : il est de catégorie nominale, il ne prend pas de compléments (VALENCE a une valeur vide), et sa sémantique se réduit à dénoter l’individu ‘jean’. Le mot *dormir*, outre son attribut phonologique, porte les informations suivantes : c’est un verbe (CATEGORIE V), qui sous-catégorise un sujet nominal (VALENCE <SN>), et sa sémantique dénote la relation ‘dormir’ qui prend pour argument l’entité 1 représentée par le sujet.⁴

Le trait particulier à HPSG est son lexicalisme. En fait, cette grammaire localise la plupart de l’information grammaticale et sémantique dans le lexique et plus précisément, dans les entrées lexicales. Autrement dit, les formes présentes dans les phrases préexistent dans le lexique. Prenons en exemple ce lexique de la première personne du pluriel : partons. En principe, ‘partons’ sélectionne un sujet de la première personne du pluriel ‘nous’, et éventuellement un complément pluriel ‘tous’. Ainsi, nous obtenons : Nous partons tous. ‘Partons’ partage, ainsi, ses traits préexistants avec le reste des éventuels éléments de la phrase. La syntaxe ne manipule donc plus des unités morphologiques, mais ne fait que vérifier les traits qui les caractérisent avec des traits abstraits portés par les têtes syntaxiques elles-mêmes.

Avec cette nouvelle approche, les travaux syntaxiques inspirés du modèle HPSG ont touché beaucoup de langues à propriétés flexionnelles telles que le fongbe, l’arabe, l’anglais, les langues romanes, et notamment le français.

Maintenant, rappelons-nous que le créole haïtien, est une langue non flexionnelle. Contrairement au français, dont le lexique est soumis à des flexions dans la forme du pluriel, l’idée de nombre, en créole haïtien, n’apparaît qu’avec des spécifieurs⁵ (Déterminants/ Pronoms référentiels/ Quantificateurs/ Certaines formes agglutinées), et non avec les têtes elles-mêmes. Ces spécifieurs sont les seules marques de singularité ou de pluralité; et l’emploi des pronoms référentiels repose,

⁴ Knittel M. L. (2007) : Catégories Fonctionnelles et Déficience : Étude typologique de quelques constructions verbales et nominales. Mémoire d’HDR, Université Nancy 2.

⁵ Hazaël-Massieux M. (2002), 4. Morphologie. Les créoles à base française : une introduction, vol. 21, p. 72.

en grande partie, sur le contexte qui environne l'énonciation mettant, ainsi, en question les applications de l'HPSG dans la pluralisation. Par exemple, avec les phrases suivantes : *timoun yo ap chante* (phrase verbale) ; avec le nom nu : *Liv Mari* ; avec la phrase déterminative : *Liv yo* ; dans ces phrases pronominales : *Yo wè nou / Nou manje diri* ; avec un quantificateur: *Plizyè moun manje* ; avec les formes agglutinées : *zetwal, zepòl, zannimo, lezòm, zanviwon/ ozanviwon, Ozetazini, Ozend, Okay, dezòm pèdi*, ex : *Lèzòm mechan*, etc. ; comment est-ce que l'HPSG prend en compte la question de tête ?

Selon Abeillé (2007), la sélection du sujet se fait en même temps que l'expression des contraintes d'accord. Ainsi, les traits d'accord (Pers et Num), qui font partie du trait index du SN sujet, sont spécifiés pour une forme verbale comme *dort* ou *partons*, directement dans la liste Sous-cat:

Sous-cat = <SN[Contenu = Index = [Num = Sing, Pers = 3]]> ex. *Dort*

Sous-cat = <SN[Contenu = Index = [Num = Plu, Pers = 1]]> ex. *Partons*

Dort sélectionne, grâce à ses traits d'accord, un SN sujet de la 3^e personne du singulier, *Il* par exemple. De même, grâce à ses traits d'accord, *Partons* sélectionne un SN sujet de la 1^{ère} personne du pluriel, ex: *Nous*.

Par contre, dans le cadre du créole haïtien, est-il possible de garder le même schéma:

Sous-cat = <SN[Contenu = Index = [Num = Plu, Pers = 3]]> *Chante/*

Wè/ Pale/ Konnen/ Sòti/ Manje, etc.?

Questions de recherche

Comment est-ce que l'HPSG tient compte des phénomènes morphologiques particuliers dans la pluralisation en créole haïtien? Comment est-ce qu'il aborde le lexique dans les formes agglutinées qui renvoient au pluriel? Comment expliquer les limites de l'HPSG dans la pluralisation en créole haïtien?

Hypothèses

L'absence de désinence nominale et de déclinaison au pluriel en créole haïtien présente des difficultés quant à la détermination du nombre. Ce phénomène laisse supposer que :

- 1- L'incapacité du lexique à guider la phrase est le résultat de l'absence de déclinaisons, dans la forme du pluriel, en créole haïtien.
- 2- Ce manque de spécification dans le lexique du créole haïtien au niveau du pluriel est dû à l'indépendance des composantes morpho-phonologiques du reste de la phrase par rapport à l'entrée lexicale.

Méthodologie

Ce travail se basera sur un axe à la fois descriptif et essentiellement contrastif. Les théories de Head-Feature Principle en HPSG seront exploitées tout au long du travail. Une analyse descriptive des travaux de l'HPSG sur les fonctions du nom et du verbe est primordiale. Ainsi, un coup d'œil sera porté sur les travaux déjà effectués sur la nominalisation en créole haïtien, s'inspirant du modèle HPSG.

D'un autre côté, l'approche contrastive tiendra compte des illustrations de la fonction syntaxique des différentes catégories qui participent dans la pluralisation dans les deux langues. On analysera, plus particulièrement, la structure des têtes au point de vue fonctionnel et en termes de flexion dans le cadre du nombre. Les catégories ciblées dans ce corpus sont : le syntagme nominal/ verbal, le déterminant, le pronom, les quantificateurs et les formes agglutinées qui renvoient au pluriel. Il s'agit, en somme, de décrire les limites de l'HPSG au niveau de l'analyse du lexique en créole haïtien.

Objectif Général

Présenter un travail descriptif et comparatif visant à relever les particularités du processus de pluralisation en créole haïtien.

Objectifs Spécifiques

1. Démontrer les mécanismes d'intervention de l'HPSG dans les phénomènes de pluralisation en créole haïtien.
2. Décrire les limites de l'HPSG dans la construction du pluriel en créole haïtien.

Une analyse comparée

Les langues créoles ont toujours été un intéressant sujet d'études en raison de leur structure unique due, en grande partie, de leur contexte de formation. Comme l'affirme Holmes, quoique la langue de contact joue un rôle crucial dans l'émergence et le développement des créoles, elle ne peut expliquer toutes leurs propriétés grammaticales (Migge, 2003: 107).

Ainsi, le créole haïtien, qui est le résultat du contact avec le français, a été étendu à travers les siècles en structure et propriétés grammaticales, tout comme beaucoup d'autres créoles. À l'instar des créoles de Seychelles et de la Mauritanie, le nom en créole haïtien n'est pas marqué au niveau de la morphologie pour le pluriel ou le genre (Baptista et Guéron, 2007: 314). Toutefois, bien que le créole haïtien partage certaines caractéristiques avec d'autres créoles à base française, chaque langue a sa propre structure syntaxique. Une analyse contrastive donnera lieu de décrire, avec compréhensibilité, les limites de l'HPSG dans la pluralisation et aussi de mettre en exergue les particularités du créole haïtien, une langue à part entière.

Corpus de travail

Le Syntagme Nominal / Verbal

- ❖ Les enfants chantent.
Timoun yo ap chante.

- ❖ Livres de Marie.
Liv Mari.

- ❖ Jean a vu des médecins.
Jan wè doktè.

- ❖ Les ouvriers font la grève.
Travayè yo fè grèv.

- ❖ Rita a acheté les tickets.
Rita achte tikè yo.

- ❖ Les mangues de Pierre sont à point.
Mango Pyè yo pare.

Le Déterminant

- ❖ Les livres.
Liv yo.

- ❖ Les livres de Marie.
Liv Mari yo.

- ❖ Les livres achetés par Marie.
Liv Mari achte yo.

Le Pronom

- ❖ Ils chantent.
Yo ap chante.
- ❖ Ils mangent.
Yo ap manje.
- ❖ Nous les connaissons.
Nou konnen yo.
- ❖ Marc les voit.
Mak wè yo.
- ❖ Nous mangeons du riz.
Nou ap manje diri.

Les Quantificateurs

Les Numéraux :

- ❖ Cinq bœufs sont morts.
Senk bèf mourì.

Le quantificateur *Tout* :

- ❖ Tous sont partis.
Tout moun sòti.
- ❖ Tout le monde mange.

Tout moun ap manje.

Les quantificateurs : bann, pakèt, dividal, chay, boulvari, latriye, vale, kanaval, pil, foul, lavalas.

- ❖ Beaucoup de malades sont reçues à l'Hôpital Général.
Yon bann malad kouche lopital jeneral.
- ❖ La Typhoïde a détruit beaucoup de gens.
Tifoyid detui yon pakèt moun.
- ❖ Beaucoup de marchandes vendent au bord de la mer.
Yon latriye machann chita sou bodmè.
- ❖ Les vieillards ont beaucoup de précieux conseils pour jeunes.
Granmoun lontan gen yon dividal bon konsèy pou jèn.
- ❖ Jean est rentré de l'étranger avec beaucoup de beaux habits.
Jan sot lòtbò ak yon chaj bèl rad.
- ❖ Maurice Sixto fait véhiculer de grandes idées dans Ti Sentaniz.
Moris Siksto di yon boulvari gwo koze nan Ti Sentaniz.
- ❖ Beaucoup de gens sont réunis devant le palais national.
Yon valè moun rasanble devan palè nasyonal.
- ❖ Jacmel contient beaucoup de belles places.
Jakmèl gen yon kanaval bèl plas.
- ❖ Beaucoup de chiens aboient Pierre.
Yon pil chen tonbe jape dèyè Pyè.
- ❖ Le stade Sylvio Cator est capable d'accueillir beaucoup de monde.

Estad Silvyo Katò a kab kenbe yon foul moun.

- ❖ Le vent a fait tomber beaucoup de mangues.
Van fè yon lavalas mango tonbe.

L'emploi de *Kèk* et *plizyè* :

- ❖ Certains gens sont avares.
Kèk moun chich.
- ❖ Beaucoup de gens sont morts.
Plizyè moun mouri.

Les formes agglutinées

- Numéraux (dezan, twazan, dezèdtan, desanzan, twazè, dezòm pèdi)
- ❖ Deux cents ans d'indépendance est significatif.
Desanzan lendepandans vle di anpil bagay.
- ❖ Paul s'est absenté pendant deux heures - trois heures, deux ans, trois ans.
Pòl pase dezèdtan –twazè, dezan, twazan- deyò.
- ❖ Jean et Jacques se sont bagarrés à mort.
Jan ak Jak goumen kon dezòm pèdi.
- Le GN (lèzòm, lèzòt, lèzo, lèwa, zabriko, zafè, zak, zanmi, zansèt, zantray, zèb, zèl, zepeng, zepi, zepina, zepis, zepòl ou zepolèt, kase lezo, zannimo, zetwal, zanviwon/ozanviwon, Ozetazini, Ozend, Okay, Lèziwa, Lèzanglè, Kotdefè (Côtes de fer), Obòy (Aux Borgne), lanmèdèzantiy, zouti, zong, zam, zèv, zòd.)
 - ❖ L'homme est méchant.
Lèzòm mechan.

- ❖ Nous n'adoptons pas le principe des autres.
Nou pa mache sou prensip lèzòt.

- ❖ La femme a perdu les eaux.
Fi a kase lèzo.

- ❖ La fête des Rois est grandiose.
Lèwa se gwo fèt.

- ❖ Marc a visité sa sœur du côté des Abricots.
Mak vizite sè li nan zabriko.

- ❖ Chacun s'occupe de ses propres affaires.
Chak moun ap regle zafè pa yo.

- ❖ Dessalines a posé beaucoup de bons actes.
Dezalin poze anpil bon zak.

- ❖ Les amis de Marie ont voyagé.
Zanmi Mari yo pati.

- ❖ Nos ancêtres furent des hommes braves.
Zansèt nou yo te brav.

- ❖ Le pays souffre dans ses entrailles.
Peyi a ap souffri nan zantray.

- ❖ Des herbes poussent à l'arrivée de la pluie.
Zèb pouse lè lapli tonbe.

- ❖ Les volailles ont des ailes.

Volay gen zèl.

- ❖ Le mais porte des gros épis.
Mayi a bay gwo zepi.
- ❖ Les épinards sont bons pour la santé.
Zepina bon pou lasante.
- ❖ Dieu a apporté nos péchés sur ses épaules.
Bondye pote peche nou yo sou zepòl li.
- ❖ Il a gagné ces épauettes sur le champ de bataille.
Se sou chandbatay li jwenn zepòlèt sa yo.
- ❖ les animaux n'ont pas la faculté de penser.
Zannimo pa panse.
- ❖ Les étoiles brillent le soir.
Zetwal klere lannuit.
- ❖ Jean parcourt les environs.
Jan ap pwomennen ozanviwon an.
- ❖ La Faculté ouvre ses portes aux environs des neuf heures.
Fakilte a louvri ozanviwon nevè.
- ❖ Beaucoup d'Haïtiens résident aux Etats-Unis.
Anpil Ayisyen ap viv Ozetazini.
- ❖ Il y a du beau tissu aux Indes.
Gen bèl twal Ozend.

- ❖ Le carnaval a été organisé, cette année, aux Cayes.
Kanaival ane sa a fèt Okay.
- ❖ Les touristes ont visité les Anglais.
Touris yo vizite Lèzanglè.
- ❖ Il y a de l'électricité aux Côtes de fer.
Gen kouran Kòtdefè.
- ❖ Nous nous sommes baignés dans la mer aux Borgne.
Nou benyen nan lanmè Obòy.
- ❖ Haïti se situe dans la mer des Antilles.
Ayiti chita kò li nan lanmèdèzantiy.
- ❖ Marie se ronge les ongles.
Mari ap manje zong li.
- ❖ Les policiers portent des armes.
Polis mache ak zam.
- ❖ L'homme doit accomplir de bonnes œuvres.
Moun dwe fè bon zèv.
- ❖ Le chef de l'armée a beaucoup de soldats sur ses ordres.
Chèf lame a gen anpil solda sou zòd li.
- ❖ Nous avons besoin des outils linguistiques efficaces pour l'analyse de la syntaxe du créole haïtien.
Nou bezwen bon jan zouti lengwistik pou analize sentaks kreyòl ayisyen.

Liste des abréviations

Arg.....Argument

B.....Branche

Cat.....Catégorie

Comps / C.....Complément

Cont.....Contenu

Ctxt.....Contexte

Det.....Déterminant

Gnr.....Genre

HPSG.....Head-driven Phrase Structure Grammar

N.....Nom

Nomin.....Nominale

Num/NumP.....Nombre / Phrase Numérale

Pers.....Personne

Phon.....Phonologie

Plu.....Pluriel

PP.....Phrase Prépositionnelle

Rel.....Relation

Restind.....Restriction

Sem.....Sémantique

Sing.....Singulier
SN.....Syntagme nominal
Sous-cat.....Sous-catégorisation
Sp / Spec.....Spécifieur
Suj / S..... Sujet
ST- ARG.....Structure Argumentale
SV.....Syntagme verbale
Syn.....Syntaxe
Synsem.....Syntaxe/sémantique
T.....Tête
V.....Verbe
Val.....Valence

Chapitre I

Cadre Théorique

1.1 Présentation du formalisme HPSG

La Grammaire Syntagmatique Guidée par les Têtes a été élaborée par C. Pollard et I.A. Sag en 1987, puis elle a été nettement modifiée par les mêmes auteurs en 1994. Elle s'inscrit dans la classe des grammaires non-transformationnelles dans la mesure où elle engendre directement des structures de surface, ainsi que dans celle des grammaires appelées unificationnelles, car le produit des règles est fait de structures complexes de traits qui comportent des informations de différentes natures. Une propriété importante de cette théorie est que les règles de dominance immédiate sont séparées des généralisations concernant l'ordre linéaire des constituants. Ces généralisations sont gouvernées par les principes suivants:

- les contraintes d'ordre linéaire n'affectent que des constituants sœurs (c'est-à-dire immédiatement dominés par un constituant commun);
- ces contraintes ne doivent jamais se référer à la catégorie de l'élément qui domine immédiatement les unités ordonnées.

Les structures complexes de traits qui représentent les unités de la langue sont des paires attribut-valeur qui comportent des informations phonologiques, syntaxiques et sémantiques. Un attribut peut avoir pour valeur un autre trait, ce dont résulte une structure d'emboîtement de traits. Les constituants syntagmatiques possèdent un attribut Branche qui représente les unités immédiatement dominées par le syntagme. La théorie HPSG semble appropriée à la grande diversité des langues, ce qui explique en partie qu'elle connaisse un essor important. ⁶

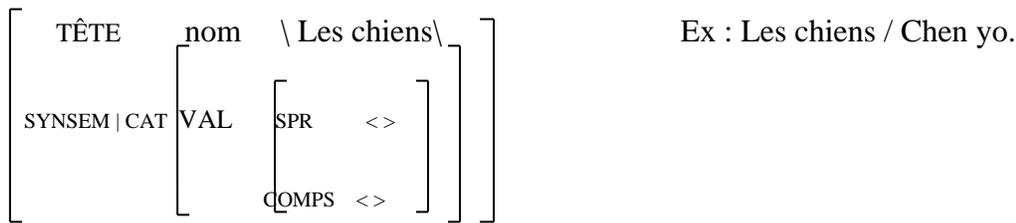
1.2 Principe de Composition Syntagmatique

Comme toute autre grammaire syntagmatique, les mots se combinent entre eux pour former des syntagmes. Le principe de combinaison des unités entre-elles n'est rien d'autre que la réaction :

⁶ http://cief.elte.hu/Espace_recherche/Budapest/REF2_articles/01GECSEG.PDF.

chaque syntagme est organisé selon sa catégorie rectrice, la tête lexicale du groupe (pour le SN, le N, pour le SV et la phrase, le V, pour le SA, l'Adjectif, etc.). C'est conformément aux informations contenues dans la description de la tête lexicale que se compose le syntagme correspondant à sa projection. Tout mot ayant une liste SOUS-CAT non vide est amené à être la tête d'un syntagme.

Pour être bien formé, un syntagme de type *hd-ph* (qui contient une constituante tête ou recteur) obéit à deux principes : le Principe des traits de tête, et le Principe de valence.



1.3 Principe des traits de tête

Selon Kordoniv (2009) – Kordoniv a repris Zwicky (1985) -, la caractéristique de la tête fait appel à trois principales contraintes :

1. La tête détermine la catégorie syntaxique de la phrase mère.
2. Les compléments doivent être exactement ceux spécifiés par la tête COMPS dans la liste.
3. La tête détermine le contenu sémantique de la phrase mère.⁷

En ce qui a trait au contenu sémantique, Abeillé (2007) affirme que le principe sémantique règle la propagation des traits d'accord entre catégorie Tête et catégorie dominante (du N au SN), puisqu'ils font partie du trait Index, lui-même inclus dans Contenu.

Cette propagation se réalise grâce au contenu sémantique de la tête phrastique. Puisque ses marques d'accords affectent tous les éléments de la phrase, elle est aussi porteuse de sens. Elle indique ce dont on parle, le genre, le sexe, le nombre du sujet parlant.⁸

⁷ Kordoniv . (2009), Syntactic theory, Lecture 7.

⁸ Abeillé A. (2007) Les Grammaires d'unification, Lavoisier, France.

La valeur du trait TETE d'une branche tête est identique à la valeur TETE du nœud mère ; inversement, la valeur du trait TETE d'un syntagme doit être identique à celle du trait TETE de sa branche tête. Les étiquettes comportant un chiffre (ou « tag » [1]) sont des facilités de notation, elles symbolisent la valeur d'un trait (qui peut être une structure de traits) et rendent plus accessible la lecture des opérations entre structures. Deux étiquettes portant le même chiffre correspondent à la même valeur (qui peut être une structure de traits), on parlera alors « d'identification » sur les structures de traits ou de « valeur partagée ».

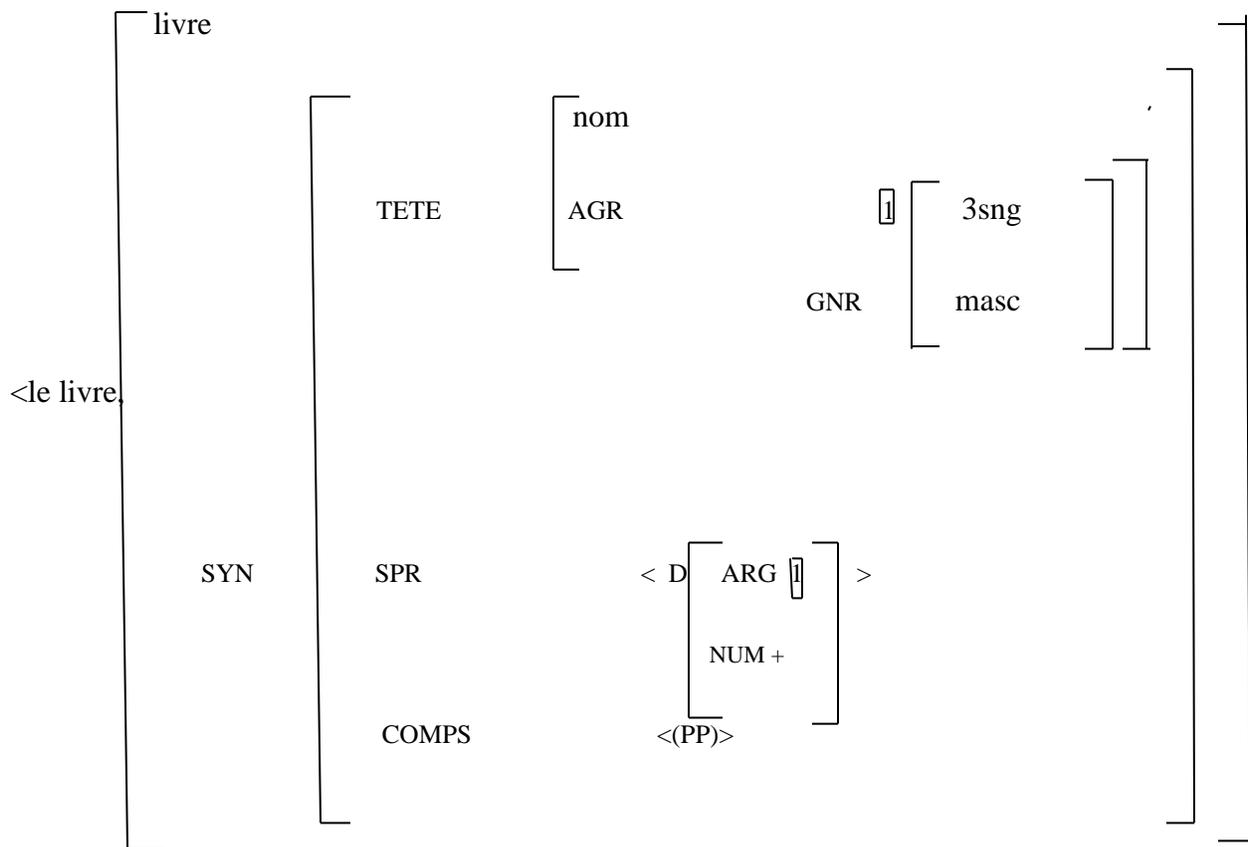
Pour guider et contrôler la réalisation des arguments d'une tête, les descriptions associées aux objets de type *mot* comportent un trait SOUS-CAT (en anglais ARG-ST). Dans l'entrée lexicale d'un mot (qui deviendra tête d'un syntagme une fois instancié), les arguments qui se réaliseront de façon canonique doivent être enregistrés à la fois sur ses traits de VALENCE et sur sa liste SOUS-CAT ; cette contrainte est appelée « conservation des arguments canoniques ».

L'intérêt de ces deux traits, VALENCE et SOUS-CAT, est qu'ils permettent d'enregistrer les décalages entre arguments attendus et arguments canoniquement réalisés, et, par conséquent, de régler la constituante d'un syntagme. Un complément « extrait », par exemple, donnera lieu à une description sur la liste SOUS-CAT d'un verbe mais ne figurera pas sur la liste de ses compléments à réaliser au plan syntagmatique.

La formation d'un syntagme à partir des entrées lexicales se réalise de la manière suivante : les arguments canoniques (figurant sur les traits VALENCE) attendus par une tête sont réalisés de façon progressive – on parle de saturation progressive des arguments. Il s'agit d'un mécanisme assez proche de celui utilisé en Grammaires Catégorielles. Un argument réalisé, le complément d'un verbe transitif par exemple, dans un syntagme tête-complément (*hd-comps-ph*), ne figure plus sur la liste COMPS du nœud mère : on dit que le syntagme alors formé (SV) est saturé pour ce complément (noté COMPS <>). En revanche, le sujet ne sera saturé qu'à l'étape suivante. Lorsque le syntagme est de type tête-sujet (*hd-subj-ph*), le nœud mère indiquera une liste vide <> pour le trait SUJ : une phrase est un syntagme dont la tête verbale a saturé tous ses arguments. Ainsi, pour calculer la valeur des traits VALENCE d'un syntagme qui comprend une branche tête et au moins

un argument (complément(s), sujet ou spécifieur), il faut soustraire des traits VALENCE de la branche tête (c'est-à-dire de ses valeurs pour SPR, SUJ, ou COMPS) les éléments *synsem* correspondant à l'argument ou aux arguments réalisés.⁹

1.4 La structure de base du SN



D'abord, pour 'le livre' on a SN qui indique qu'il s'agit d'un syntagme nominal. Selon Carnie (2007), le trait SYN nous informe sur les propriétés grammaticales du nœud. Il nous dit la catégorie syntaxique du nœud, les éventuelles propriétés flexionnelles de ce dernier, et avec quel autre élément il doit être combiné, etc. Le trait qui détermine la catégorie du nœud et ses propriétés flexionnelles est appelée tête (HEAD). Le trait qui détermine quel genre de nœuds devant apparaître

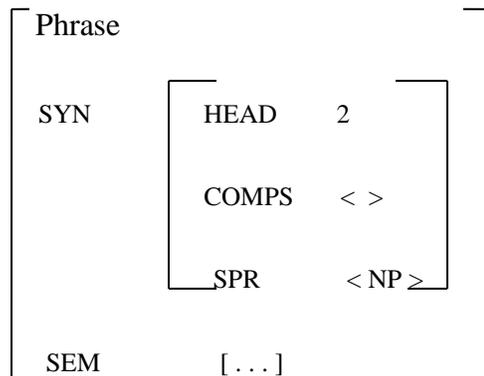
⁹ Desmets et ali (2003) Approches syntaxiques contemporaines.

dans la position de spécifieur est appelé SPR, et celui qui fait restriction sur quels nœuds doivent apparaître dans la position du complément est le trait COMPS.

La tête nous dit à quel genre d'élément lexical on a affaire. Dans l'exemple ci-dessus, c'est un SN formé d'un nom accompagné du spécifieur du genre masculin ; il prend la marque d'accord de la troisième personne du singulier. La liste ordonnée dans l'entrée lexicale contient seulement un élément : un nom comptable déterminant. L'argument ARG 1, dans SPR, indique que quelque soit les traits d'accord de la tête, ils doivent être identiques au spécifieur.

Dans le cadre de la phrase, les traits de tête qui caractérisaient celui du mot deviennent les traits de tête de la phrase entière. Est aussi ajouté à la structure le trait SEM qui nous renseigne sur la manière dont le mot et l'énoncé doivent être interprétés.¹⁰

1.5 La représentation de la structure phrastique



¹⁰ Carnie A. (2007) Syntax, A generative introduction. 2nd edition.

1.6 Les Catégories en HPSG (Abeillé, 2003)

Catégorie traditionnelle Notation en HPSG

Phrase	$\left[\begin{array}{l} \text{TETE} \quad \text{verbe} \\ \text{VAL} \left[\begin{array}{l} \text{SUJ} \langle \rangle \\ \text{COMPS} \langle \rangle \end{array} \right] \end{array} \right]$
Nom propre, pronom, SN	$\left[\begin{array}{l} \text{TETE} \quad \text{nom} \\ \text{VAL} \left[\begin{array}{l} \text{SPR} \langle \rangle \\ \text{COMPS} \langle \rangle \end{array} \right] \end{array} \right]$
Verbe intransitif, SV	$\left[\begin{array}{l} \text{TETE} \quad \text{verbe} \\ \text{VAL} \left[\begin{array}{l} \text{SUJ} \langle \rangle \\ \text{COMPS} \langle \rangle \end{array} \right] \end{array} \right]$
Nom commun sans complément	$\left[\begin{array}{l} \text{TETE} \quad \text{nom} \\ \text{VAL} \left[\begin{array}{l} \text{SPR} \langle \text{det} \rangle \\ \text{COMPS} \langle \rangle \end{array} \right] \\ \text{ST-ARG} \langle \text{det} \rangle \end{array} \right]$
Verbe transitif direct	$\left[\begin{array}{l} \text{TETE} \quad \text{verbe} \\ \text{VAL} \left[\begin{array}{l} \text{SUJ} \langle \text{SN} \rangle \\ \text{COMPS} \langle \text{SN} \rangle \end{array} \right] \\ \text{ST-ARG} \langle \text{SN}, \text{SN} \rangle \end{array} \right]$

Nb. La liste des catégories n'est pas exhaustive.

Chapitre II

Cadre Conceptuel

Plusieurs linguistes tels que Abeillé (2007/ 2003), Ball (2007), Baptista et Guéron (2007), Govain (2012), Kordoniv (2009), Satterfield et alii (2002), pour ne citer que ceux-là, ont analysé l'aspect morphologique du lexique dans la pluralisation en créole haïtien, la projection des caractéristiques du nom, les cas de phrases nominales nues, l'emploi des quantificateurs et les formes agglutinées qui renvoient au pluriel en créole haïtien.

Dans le cadre de ce travail, il s'agit d'analyser la fonction des différentes catégories qui participent dans la pluralisation en créole haïtien, ou qui y sont affectées. Le nom et le verbe sont les premiers éléments affectés par la pluralisation car ce sont eux qui portent les marques d'accord ; leur fonction dans la pluralisation en créole haïtien sera analysée conjointement. Le déterminant, nécessaire à l'identification du GN, pour sa part, actualise le nom et porte ses marques de genre et/ ou de nombre. Le pronom référentiel joue un rôle important comme substitut du nom. Il remplace ce dernier et partage en revanche ses attributifs. Nous analyserons les quantificateurs qui, eux-mêmes, sont des déterminants sous-catégorisés par le nom (tête). En dernier lieu, nous porterons un coup d'œil minutieux sur les formes agglutinées. Seulement des échantillons du corpus seront décrits pour chaque catégorisation.

Ainsi, se basant essentiellement sur la théorie sur les contraintes dans les caractéristiques de la tête (Head Feature Principle), théorie élaborée par Kordoniv (2009), nous décrirons, à l'aide d'illustrations, les limites de l'HPSG dans la construction du pluriel en créole haïtien.

2.1 Le Verbe / Le Nom

Selon Abeillé (2007), en HPSG, les sujets sont sous-catégorisés de la même façon que les compléments et constituent le premier élément de la liste Sous-cat (...). La sélection du sujet se fait en même temps que l'expression des contraintes d'accord. Ainsi, les traits d'accord (Pers et Num), qui font partie du trait Index du SN sujet, sont spécifiés pour une forme verbale

[...]. (...) Les formes verbales ne sont donc pas elles-mêmes singulier ou pluriel : elles sélectionnent un sujet singulier ou pluriel.¹¹

Quant au nom, il est l'élément central du groupe nominal : il y est régulièrement précédé d'un déterminant et peut-être accompagné de modificateurs. Les GN (Groupes Nominaux) à noyau nominal se réduisent en effet à la forme minimale : [Dét + N] ou au nom seul s'il s'agit de certains types de noms propres (...) ou de noms communs contextuellement employés sans déterminant (...). Morphologiquement, le nom est pourvu d'un genre (masculin ou féminin) qui lui est inhérent et varie en nombre (singulier ou pluriel) selon les choix communicatifs du locuteur (...).

2.1.1 Le syntagme nominal

La base du syntagme nominal peut être un nom ou un pronom. Plus précisément, on peut distinguer : un substantif, un nom propre et un pronom. Certains éléments à gauche de la base (c'est à dire du lexème sans les marques éventuelles de cas et de nombre), portent des marques de cas, de nombre et de genre. Mais le genre est une propriété du lexème nominal, et le cas indique (éventuellement en liaison avec une préposition) la relation entre l'ensemble du syntagme nominal et son extérieur (l'unicité syntaxique de niveau supérieur dans laquelle il est enchâssé). On distingue deux catégories syntaxiques du syntagme nominal : le nombre et la définitude.¹² - NB. Ce qui nous intéresse, ici, c'est le nombre.

2.1.2 Le Nombre

La catégorie du nombre a deux valeurs marquées sur des éléments à gauche de la base, le singulier et le pluriel. Dans le cas général, elles correspondent à des valeurs sémantiques (l'unicité et la pluralité). Mais ce n'est pas le cas avec trois types de base, pour lesquels l'opposition est neutralisée :

¹¹Abeillé A. (2007) Les Grammaires d'unification, Lavoisier, France.

¹²Riegel et ali (2009) 4ème édition, Quadriga, Presses universitaires de France.

- les substantifs non-dénombrables (massifs), qui nécessitent toujours des marques de singulier, les substantifs sans singulier ou sans pluriel.

- le pronom personnel de la troisième personne du pluriel peut correspondre à une personne unique ou à un pluriel.

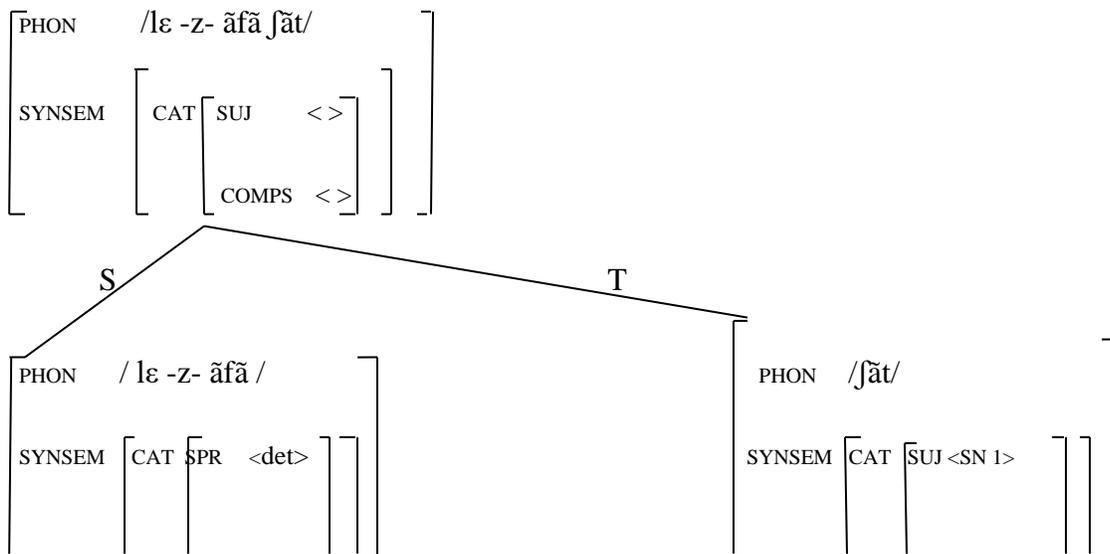
Pour certaines bases, l'opposition de nombre ne fonctionne généralement pas. C'est le cas :

- des pronoms personnels des première et deuxième personnes.

- des noms propres dans leur emploi quand ils sont employés comme tels, le nom propre se définissant par l'unicité du référent, sauf s'ils sont employés comme noms communs. Le nombre peut être précisé par des quantificateurs de nature diverse, tant au pluriel pour le dénombrable que pour le non-dénombrable au singulier.¹³

Considérons ces énoncés tirés du français et du créole haïtien : *Les enfants chantent.* (fr)/ *Timoun yo ap chante* (C.H), illustrant la fonction du nom, avec S (sujet/SN), T (tête), C (complément), SP (spécifieur), SPP (syntagme prépositionnel), Pron (pronom).

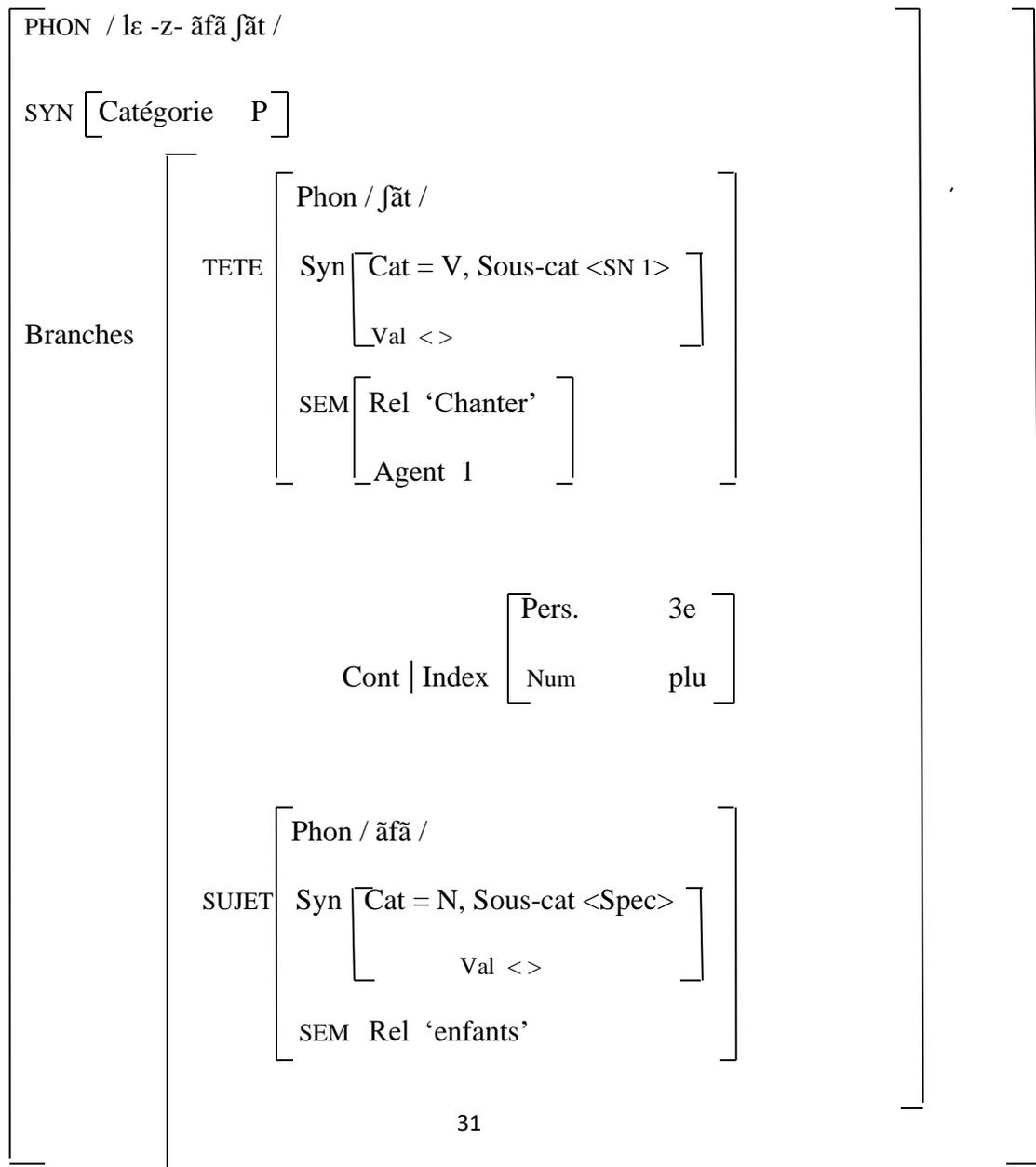
NB : Précisons que, contrairement à la description phonologique proposée par l'HPSG, nous tiendrons compte de la transcription phonétique au niveau de PHON dans ce travail.



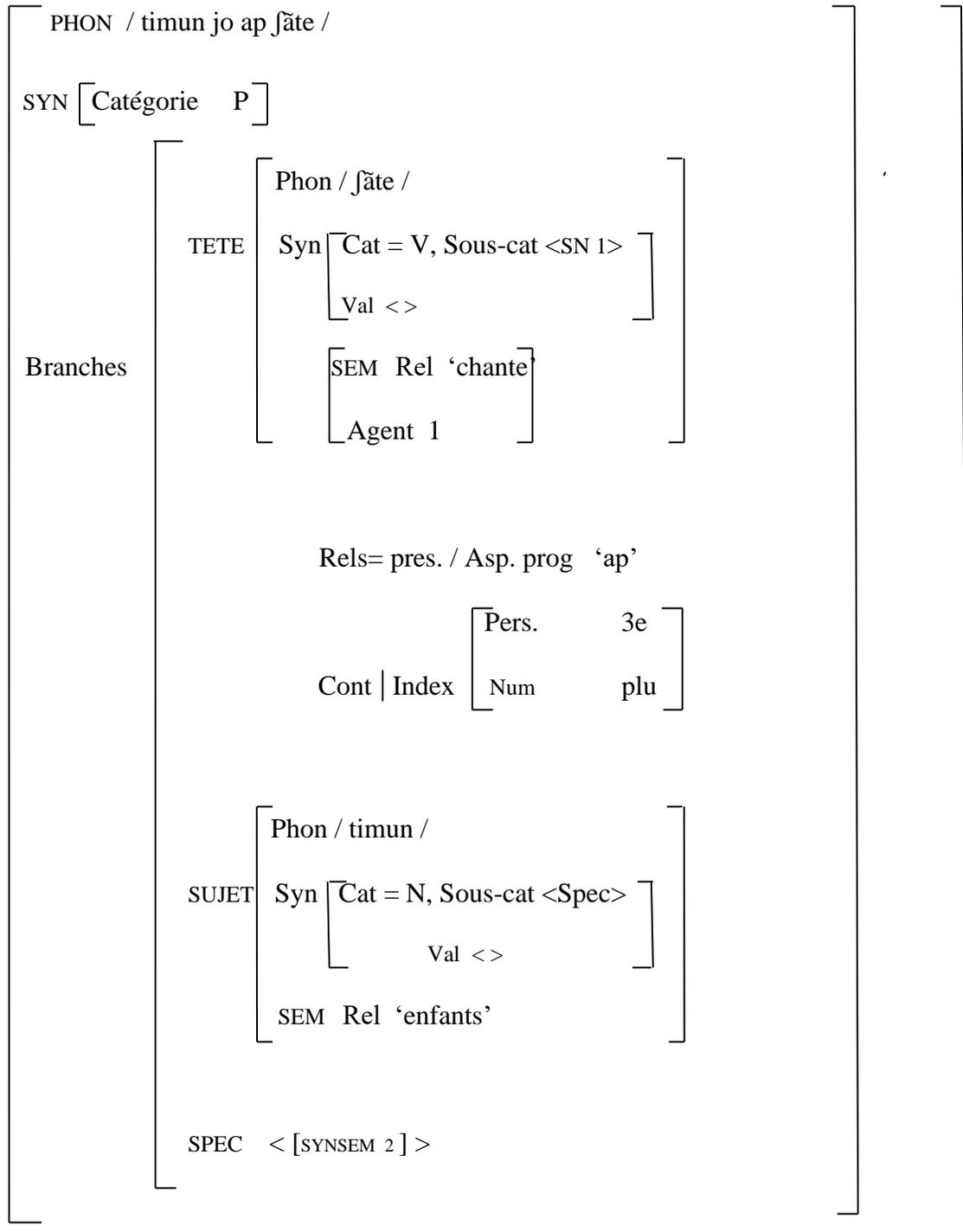
¹³ Poitou J. (2009-2010) Syntaxe du syntagme nominal. [http : j.poitou.free.fr/pro/fiches/synt-nom.pdf](http://j.poitou.free.fr/pro/fiches/synt-nom.pdf).

complément ; celui de Suj contient un SN. Les traits Cont et Indice font référence au Num, et ce qu'ils traduisent c'est l'idée de nombre.

Dans la description de l'énoncé français, la tête verbale 'chantent', grâce aux traits Contenu et Indice sélectionne un SN sujet qui relève de ses traits d'accord, celui de la 3^e personne du pluriel, 'enfants'. Le SN sujet, à son tour, sélectionne un déterminant pluriel 'les'. Avec l'énoncé tiré du créole haïtien, on a affaire au pluriel non indiqué morphologiquement au niveau du prédicat *ap chante* considéré comme la tête de l'énoncé et non plus au niveau du nom, porteur de flexions. Seul le spécifieur 'yo' indique le pluriel. Les tableaux ci-dessous en sont des illustrations : Les enfants chantent

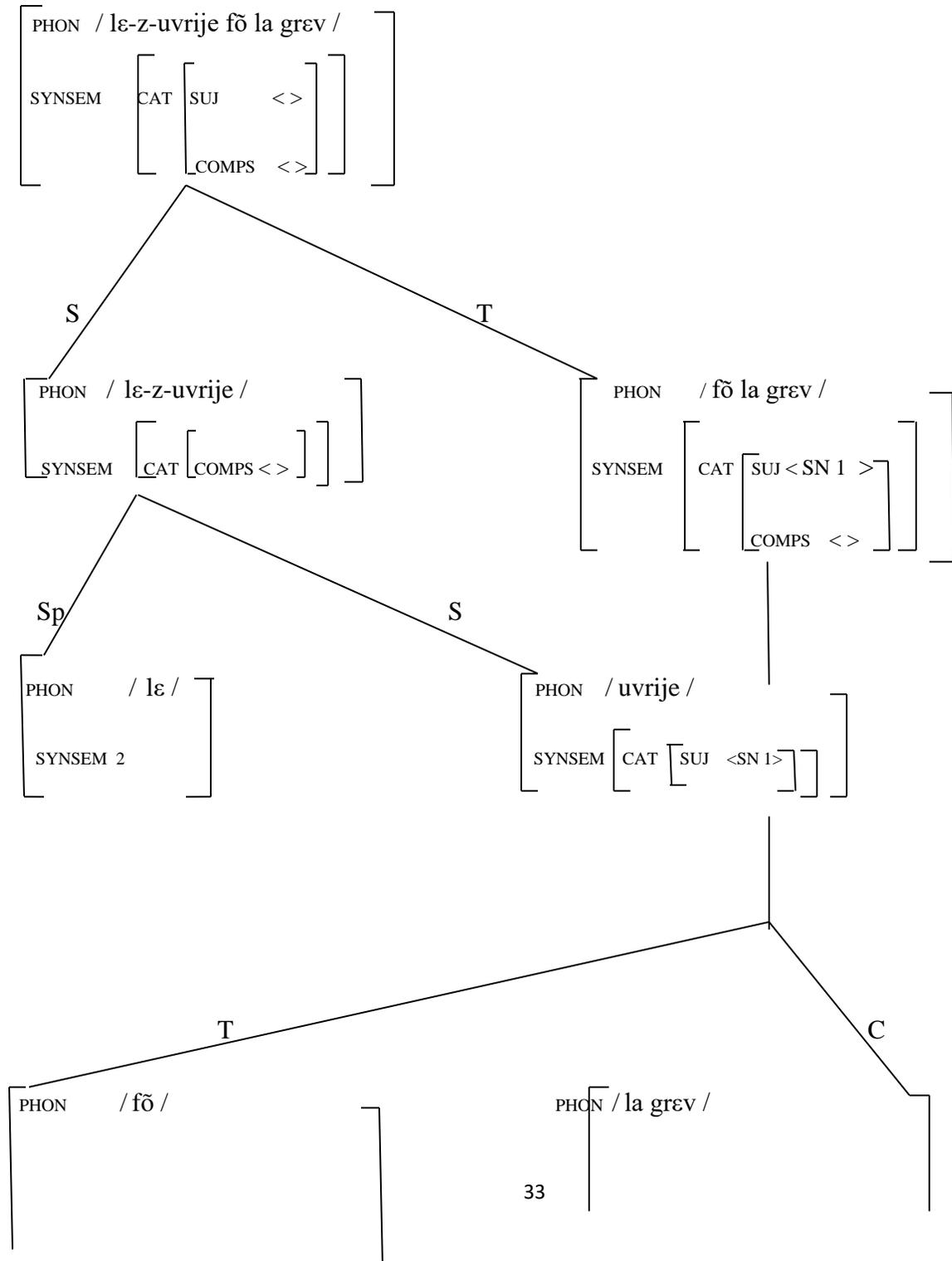


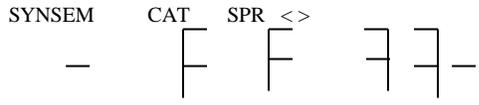
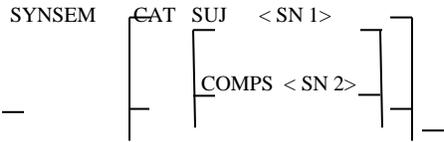
SPEC < [SYNSEM 2] >



Il en est de même pour ces énoncés : Travayè yo fè grèv / Les ouvriers font la grève

Les ouvriers font la grève





Travayè yo fè grèv.

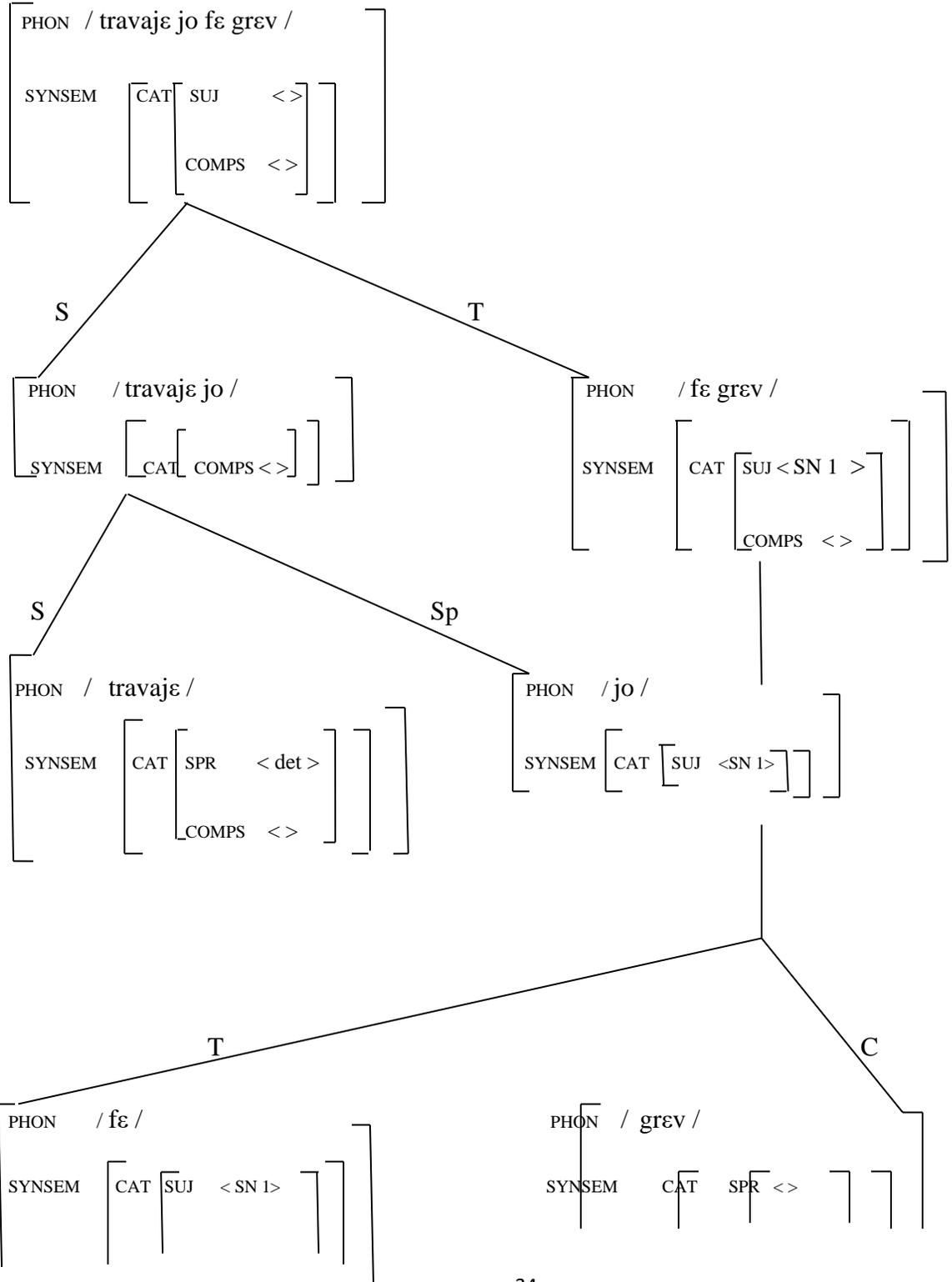
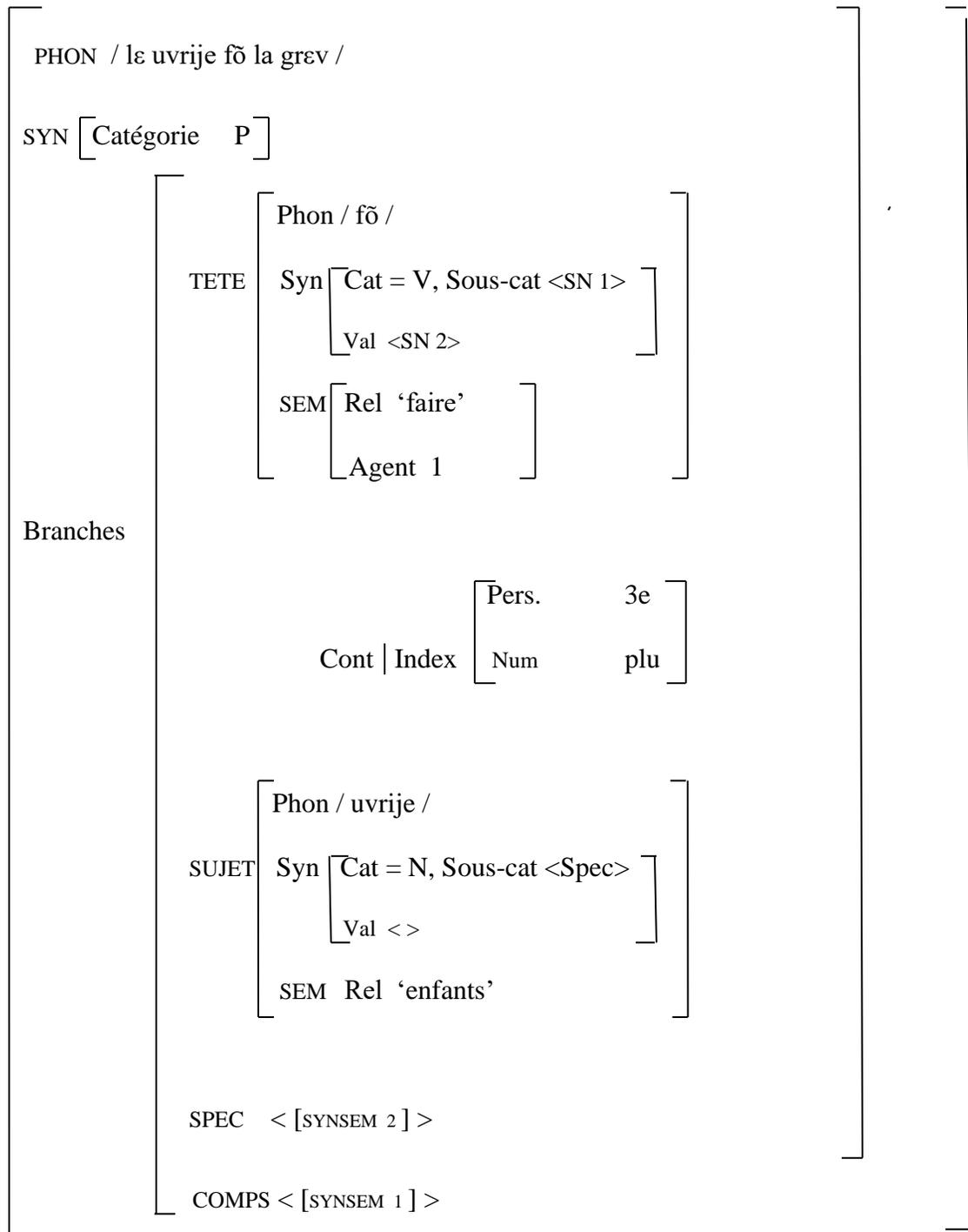
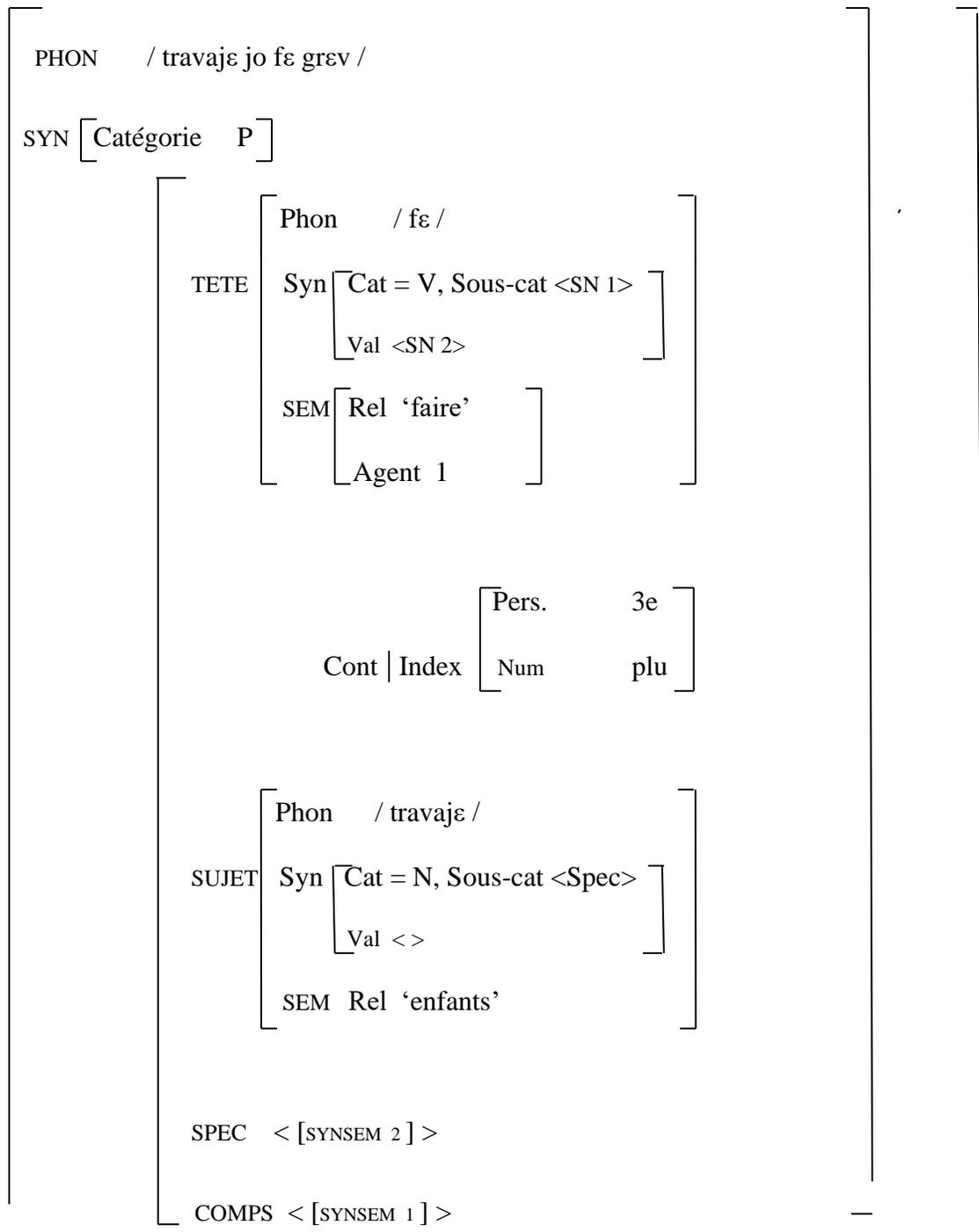


Figure 11. Les ouvriers font la grève.





D'autres énoncés pourraient être analysés similairement:

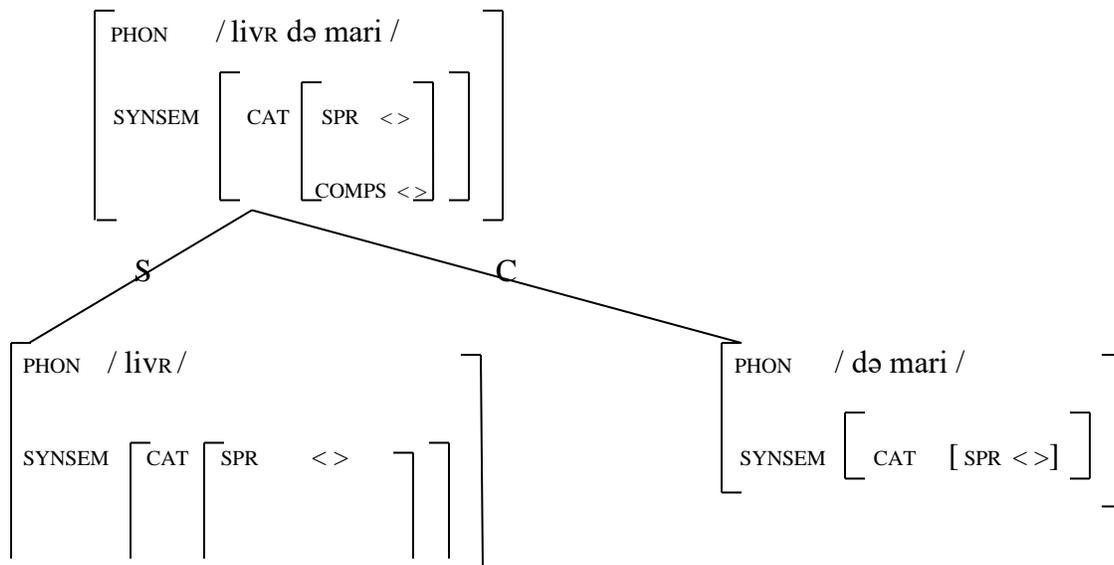
- ❖ Rita achte tikè yo / Rita a acheté les tickets
- ❖ Mango Pyè yo pare / Les mangues de Pierre sont à point

D'après Ball (2007), cependant, certaines têtes nominales indique aussi la précision et peuvent apparaître seules sans un spécifieur – ceci implique les pronoms personnels et noms propres, noms comptables pluriels, noms non comptables et pronoms démonstratifs (s'ils peuvent être appelés têtes).¹⁴

2.1.3 La Phrase nominale nue

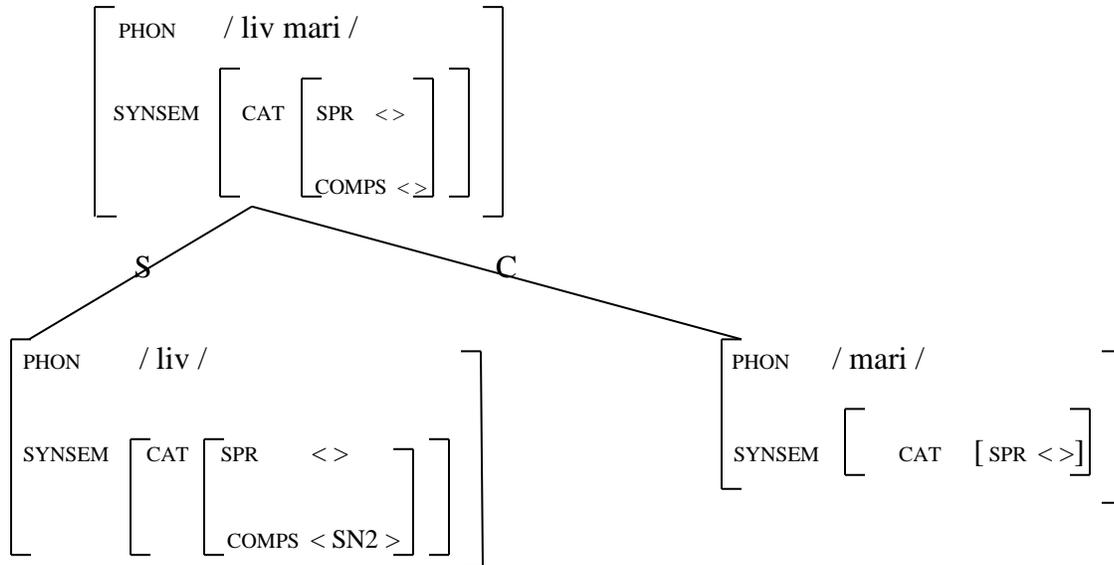
Les noms nus sont des noms qui ne sont pas précédés d'un déterminant (Guijarro et ali 2008: 273). Selon Baptista et Guéron (2007: 314), les noms nus peuvent donner lieu à une interprétation renvoyant au pluriel ou au singulier, l'interprétation étant généralement déterminée par les facteurs situationnels. Ils ajoutent que le simple argument des noms comptables nus en créole haïtien ne manifeste aucune restriction du pluriel et permettent une interprétation qui renvoie soit à l'existentiel, au générique et/ou à d'autres lectures, mais pas de lectures définies (anaphoriques) ». Illustrons avec ces phrases :

Livres de Marie / Liv Mari

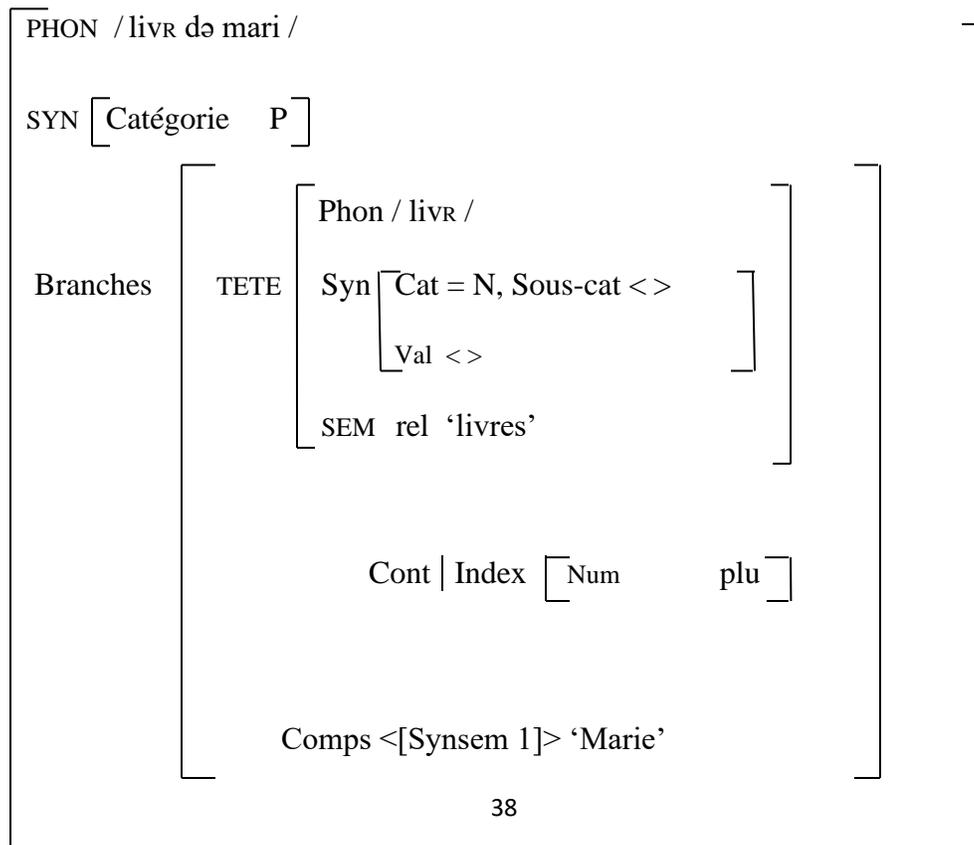


¹⁴ Ball J. T. (2007) Projecting Grammatical Features in Nominals: Cognitive Theory and Computational Model.

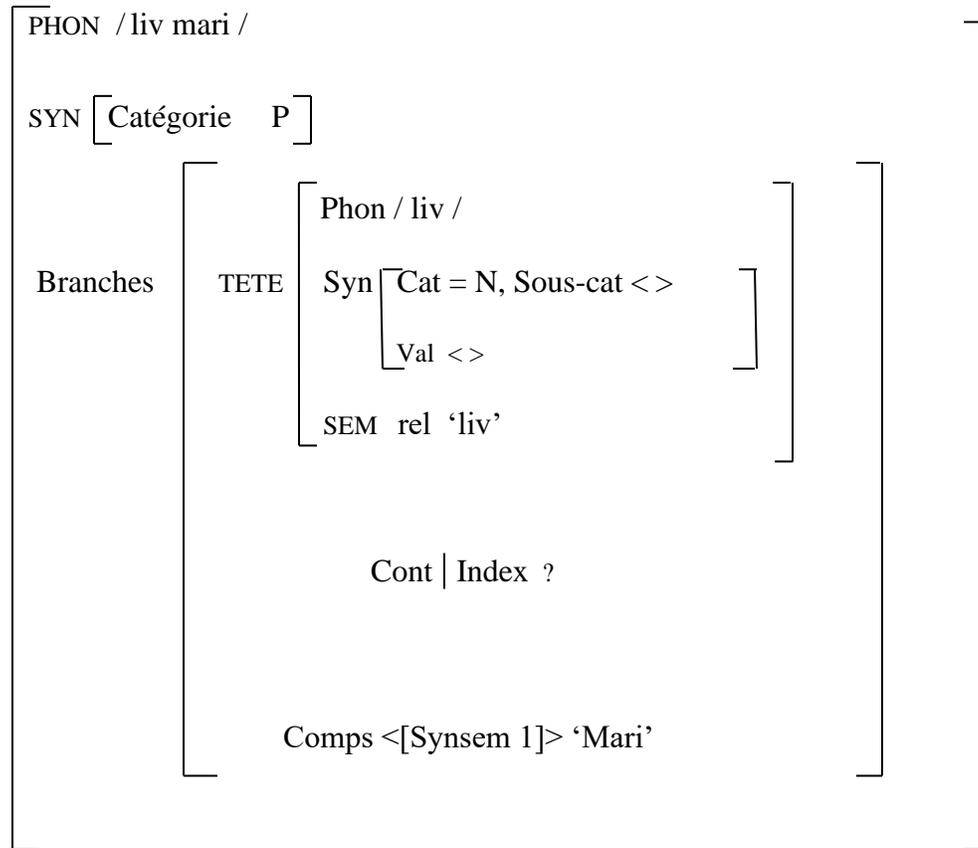
COMPS < SN2 >



Livre de Marie



Liv Mari.

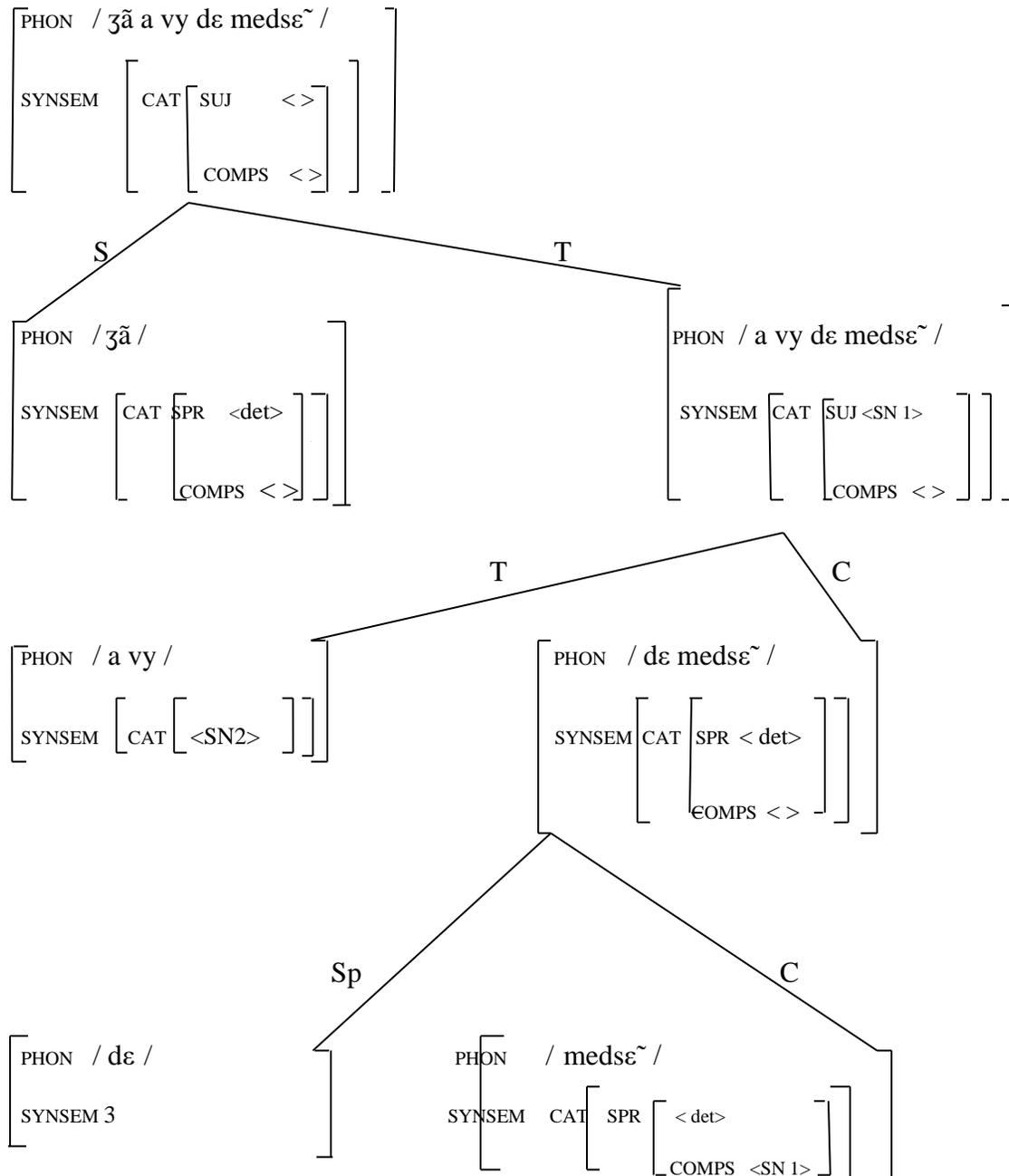


On peut, selon Abeillé (2007), noter que Pollard & Sag (1994) utilisent le trait Spec pour les déterminants, et modifient son principe de propagation en conséquence. Cela permet aux déterminants qui sont des quantificateurs (...) de sélectionner le contenu des noms avec lesquels ils se combinent. L'accord déterminant-nom peut alors se représenter au niveau du déterminant.

Ainsi, quand le déterminant est absent en créole haïtien, il n'y a pas moyen de saisir l'idée de nombre. Tout devient une question de contexte. Il en est de même pour Jean a vu des médecins / Jan wè doktè, et bien d'autres cas de phrases nues en créole haïtien.

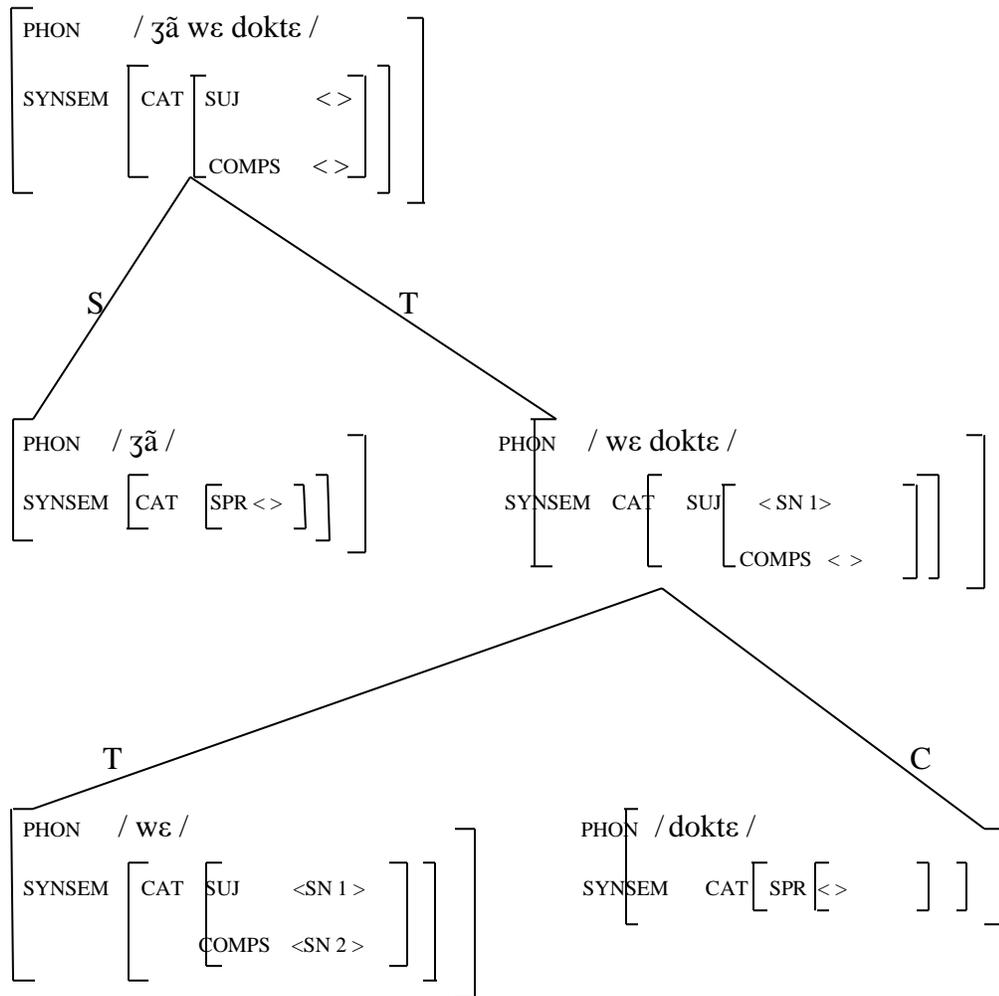
Là où on a *le médecin* en français, le créole haïtien propose un nom nu : *doktè*. Au cas où on parlait d'un médecin spécifique on pourrait toujours avoir *doktè a* mais ici considérons que cet énoncé soit pris dans un cadre non spécifique, ne voulant pas parler d'un médecin en particulier. Dans la forme du pluriel on a : Jean a vu des médecins (fr) / Jan wè doktè.

Jean a vu des médecins / Jan wè doktè



Jean a vu des médecins

Jan wè doktè



PHON / ʒã a vy de medse~ /

SYN [Catégorie P]

TETE [Phon / vy /
Syn [Cat = V, Sous-cat <SN 1>
Val <>
SEM [Rel 'voir'
Agent 1]]]

Rels= pas. / Aux 'a'

Cont [Index [Pers. 3e
Num plu] > COMPS

SUJET [Phon / ʒã /
Syn [Cat = N, Sous-cat <>
Val <>
SEM Rel 'Jean']]

COMPS [Phon / medse~ /
Syn [Cat = N, Sous-cat <Spec>]]

Val <>

SPEC <[SYNSEM 3]>

PHON / ʒã wɛ doktɛ /

SYN [Catégorie P]

TETE [Phon / wɛ /
Syn [Cat = V, Sous-cat <SN 1>
Val <>
SEM [Rel 'wè'
Agent 1]]]

Cont | Index ?

SUJET [Phon / ʒã /
Syn [Cat = N, Sous-cat <Spec>
Val <>
SEM Rel 'enfants']]

COMPS <[SYNSEM 1] >

Au niveau de la Tête-Comps, *doktè* a pour attribut un SPR vide et, attendu que le nom n'admet pas de flexions en créole haïtien, pris seul, il ne fournit pas assez d'informations aidant à déterminer si on entend parler de *doktè a* ou *doktè yo*, laissant, ainsi, au contexte le soin d'éclaircir ce fait.

2.1.4 Conclusion

Les têtes verbales et nominales, dans la langue française, se conforment aux principes de tête élaborés par Kordoniv (2009). Que ce soit dans les cas d'un nom nu, en français, même sans un spécifieur, le nom fléchi donne une indication de nombre. Par ailleurs, le déterminant pluriel du créole haïtien *yo*, quoique hiérarchiquement placé en dernière position dans l'analyse du lexique avec l'HPSG, est le seul élément capable de déterminer quels seront les traits Contenu et Indice qui apparaîtront dans le tableau. Aussi, dans le cas des noms nus, le nom, sans le spécifieur *yo*, ne permet pas de visualiser les éventuels accords de nombre. D'où un dérangement dans la hiérarchie proposée dans l'analyse syntaxique inspirée du modèle HPSG, dans la pluralisation en créole haïtien.

2.2 Le Déterminant spécifieur

Le déterminant se définit comme le mot qui doit nécessairement précéder un nom commun pour constituer un groupe nominal bien formé dans la phrase de base. Les règles de réécriture des grammaires syntagmatiques en font le premier des deux constituants obligatoires de la forme canonique du GN : GN → Dét + N. Aussi permet-il d'opérer le transfert du terme (simple ou complexe) qui le suit dans la catégorie du nom.¹⁵ NB- Notons, par ailleurs, qu'en créole haïtien le déterminant succède le nom, dans la plupart des cas : Les enfants (fr) / Timoun yo (c.h).

¹⁵ Riegel et al (2009) 4ème édition, Quadrige, Presses universitaires de France.

2.2.1 Les Fonctions du déterminant

Selon Pierre, R. (2007), le déterminant est tout élément simple ou composé qui précède obligatoirement le nom pour former un syntagme nominal. Il convient d'appeler aussi déterminant l'ensemble des signes qui entourent le nom.

Ce que le déterminant fait, d'après Jerry T. Ball (2007), quand il fonctionne comme spécifieur, c'est de « donner une première indication de la précision de la nominale qui y est intégrée. J'utilise le terme-première, puisque tous les nominaux ne contiennent pas un déterminant et pourtant ils donnent néanmoins une indication de précision. Par exemple, le nominal-books, dans-books are fun to read, est indéfini. Puisque le nominal ne contient que le nom pluriel-books-et plus généralement noms pluriels- il doit être capable de donner une indication de précision. Une alternative est de supposer un déterminant zéro (cf. Biber, Conrad & Leech, 2002) qui projette les caractéristiques. »¹⁶

2.2.2 Visualisation du Déterminant à partir du formalisme HPSG

La relation particulière existant entre le nom et le déterminant (et plus généralement entre un spécifieur et l'élément spécifié), d'après Pierre R. (2007), est double en HPSG. En effet, le nom sous catégorise le déterminant via le trait de valence spr. Mais, il existe également un mouvement dans le sens où le déterminant peut lui aussi appliquer des restrictions sur le nom. Cette relation s'exprime par le trait de tête spec dont la valeur est de type synsem.

Les informations apportées par le déterminant sont très importantes dans la mesure où elles concernent la quantification (le type du trait Contenu approprié aux déterminants est d'ailleurs quant). Le trait Det indique le type de la quantification tandis que Restind fait référence au constituant nominal quantifié. Plus précisément, la valeur de Restind correspond au trait Contenu du nom spécifié par le trait Spec.

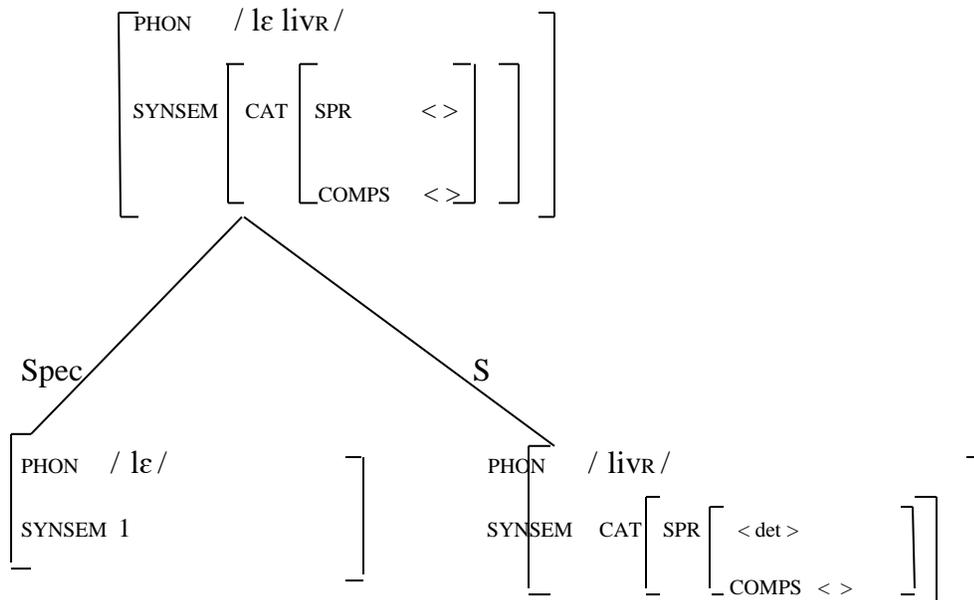
¹⁶ Jerry T. Ball (2007) Projecting Grammatical Features in Nominals: Cognitive Theory and Computational Model.

À la différence de la plupart des autres formalismes linguistiques, les informations d'accord indiquées dans le trait Index sont propres au nom et (à l'adjectif). Concrètement, le déterminant ne porte pas de traits mais fait porter des restrictions sur le constituant spécifié via le trait Restind. Le trait Qmem dont la valeur correspond au trait Contenu du déterminant prend en charge la gestion de la portée de la quantification et l'information sémantique transite par qmem pour contribuer à la représentation sémantique du constituant nominal lui-même.¹⁷

Prenons cette phrase déterminative en français : Les Livres.

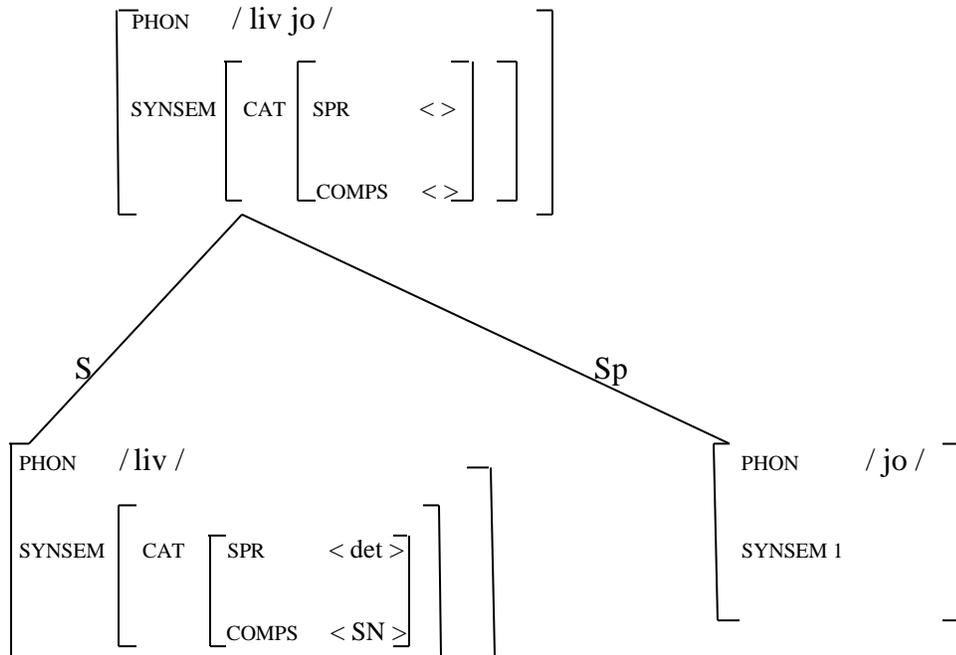
Qui pourrait se traduire en créole haïtien par : Liv yo.

Les livres :

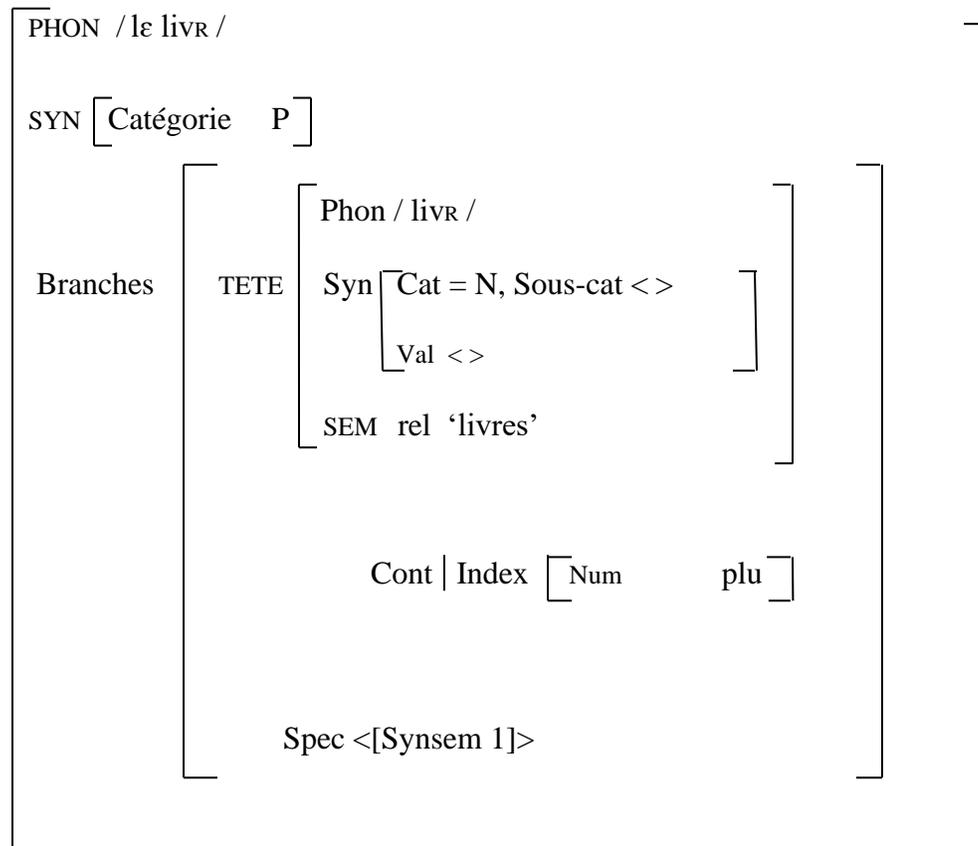


¹⁷ Pierre R. (2007) La Nominalisation dans le Créole Haïtien.

Liv yo



Les livres.

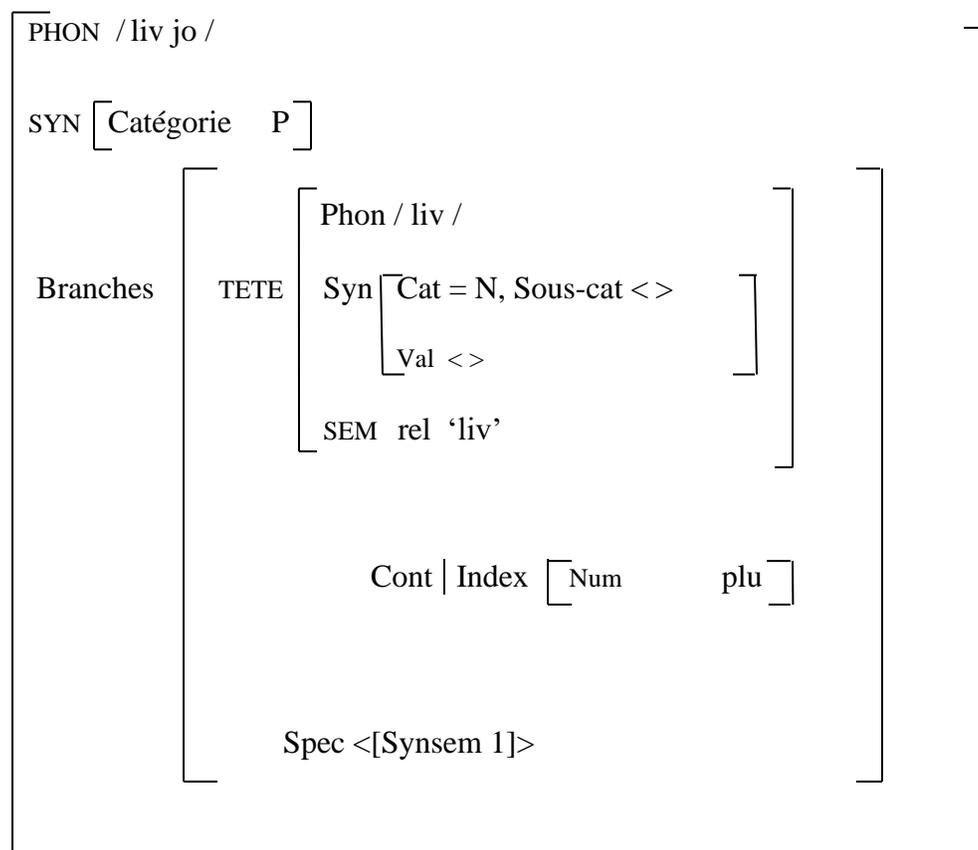


Dans la structure française, le spécifieur actualise le nom qu'il précède mais c'est le nom, *livres*, qui détermine la nature du spécifieur. Dans le cas du créole haïtien, le nom, non marqué pour le pluriel, manque de spécification sans *yo*.

La différence entre ces deux représentations réside, essentiellement, dans la position hiérarchique de la tête dans la description. Ici, il est question de l'information véhiculée par la tête, en créole

haïtien. L'analyse du nom 'liv', en réalité, succède celle du spécifieur dans la description puisque l'information contenue dans la tête nominale n'est visible qu'avec l'analyse du spécifieur.

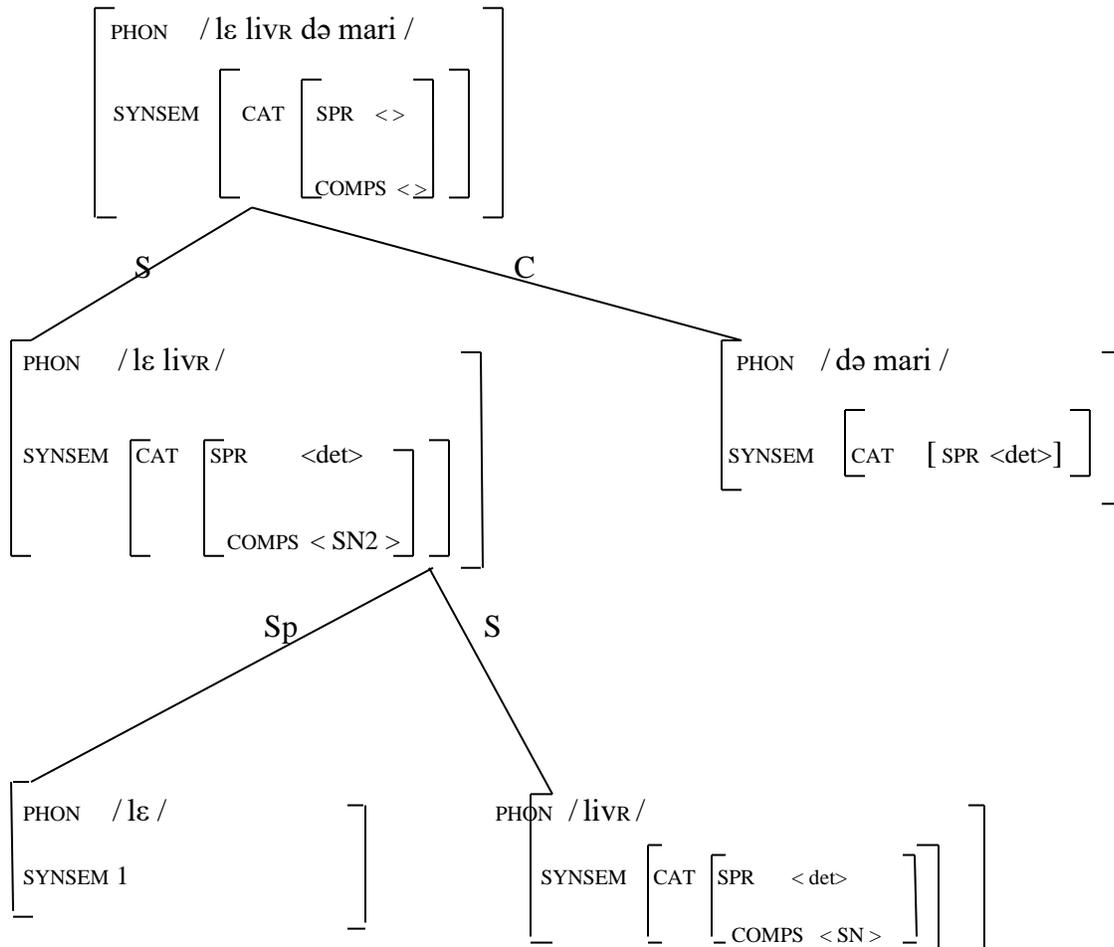
Liv yo.



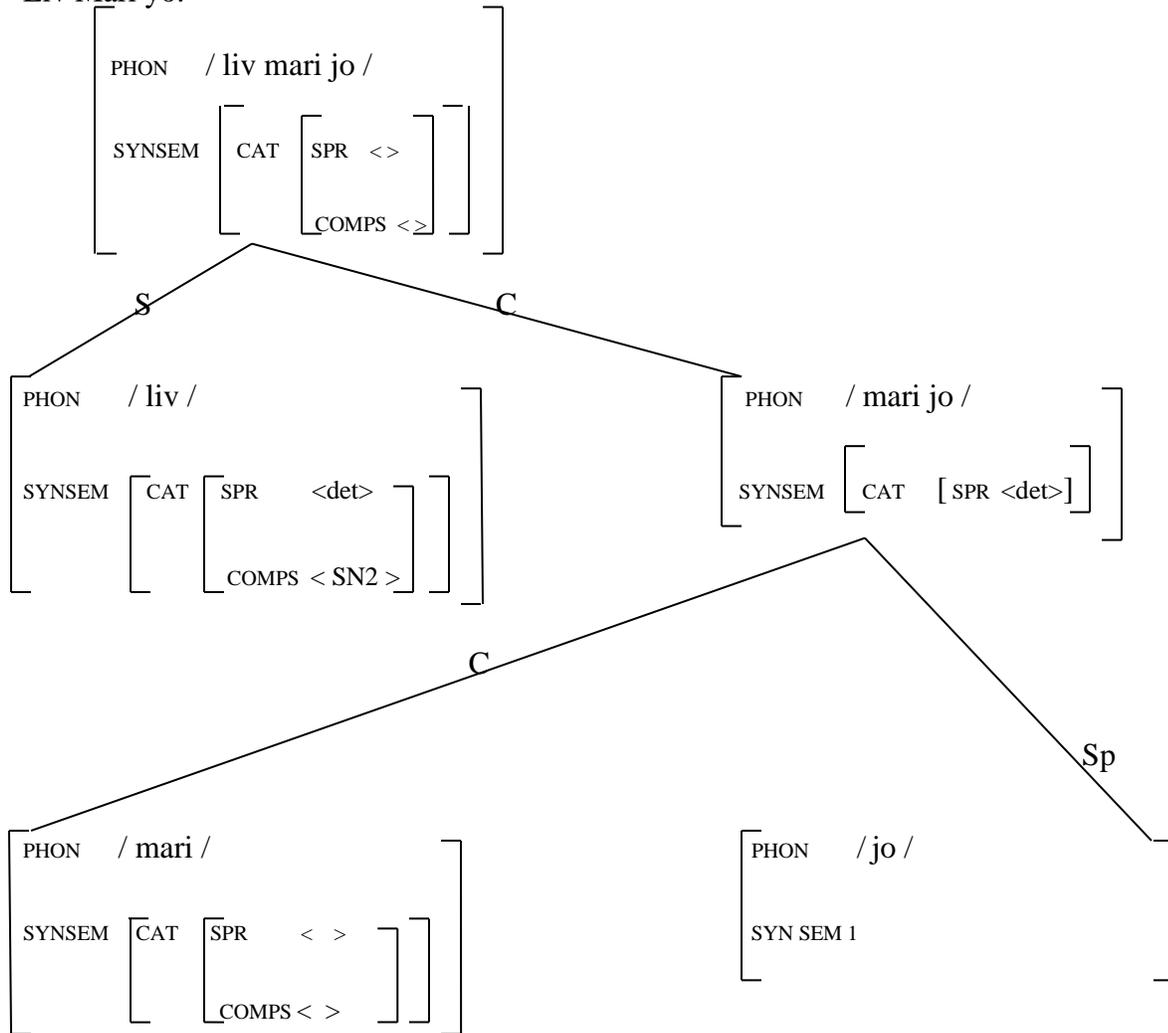
Dans la structure française, le spécifieur actualise le nom qu'il précède mais c'est le nom, *livres*, qui détermine la nature du spécifieur. Dans le cas du créole haïtien, le nom, non marqué pour le pluriel, manque de spécification sans *yo*. Permettez d'ajouter que c'est *yo* qui détermine les traits d'accord.

Voyons ces phrases déterminatives de même nature: Les livres de Marie / Liv Mari yo.

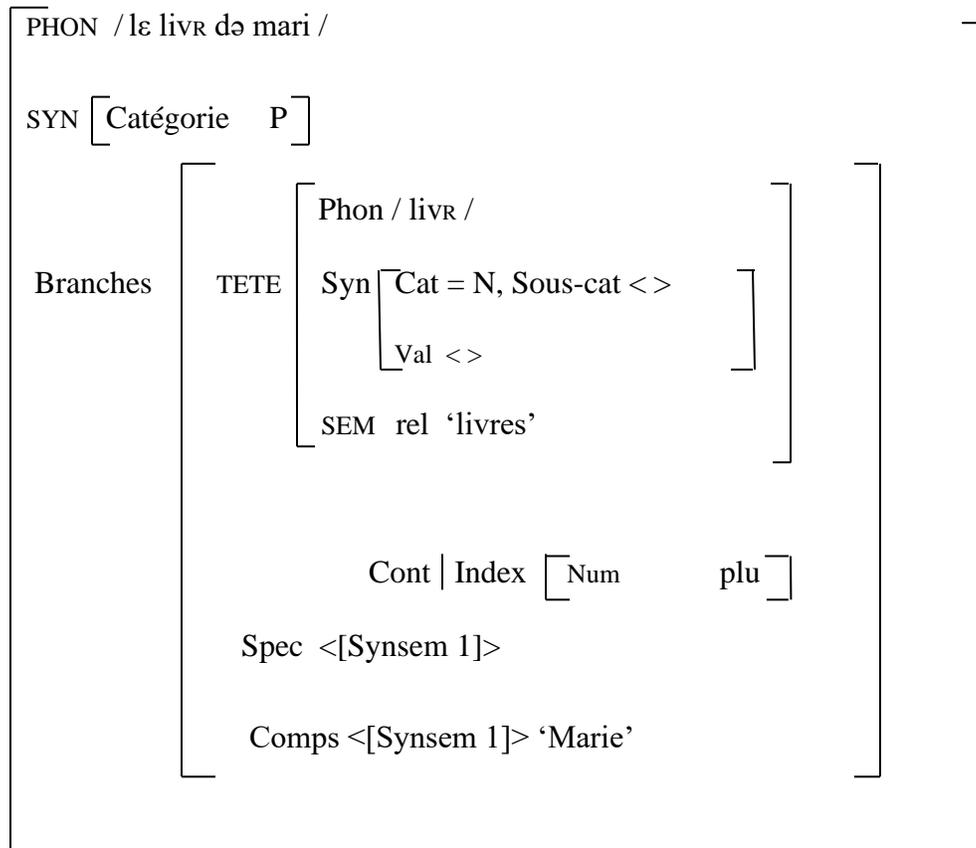
Les livres de Marie



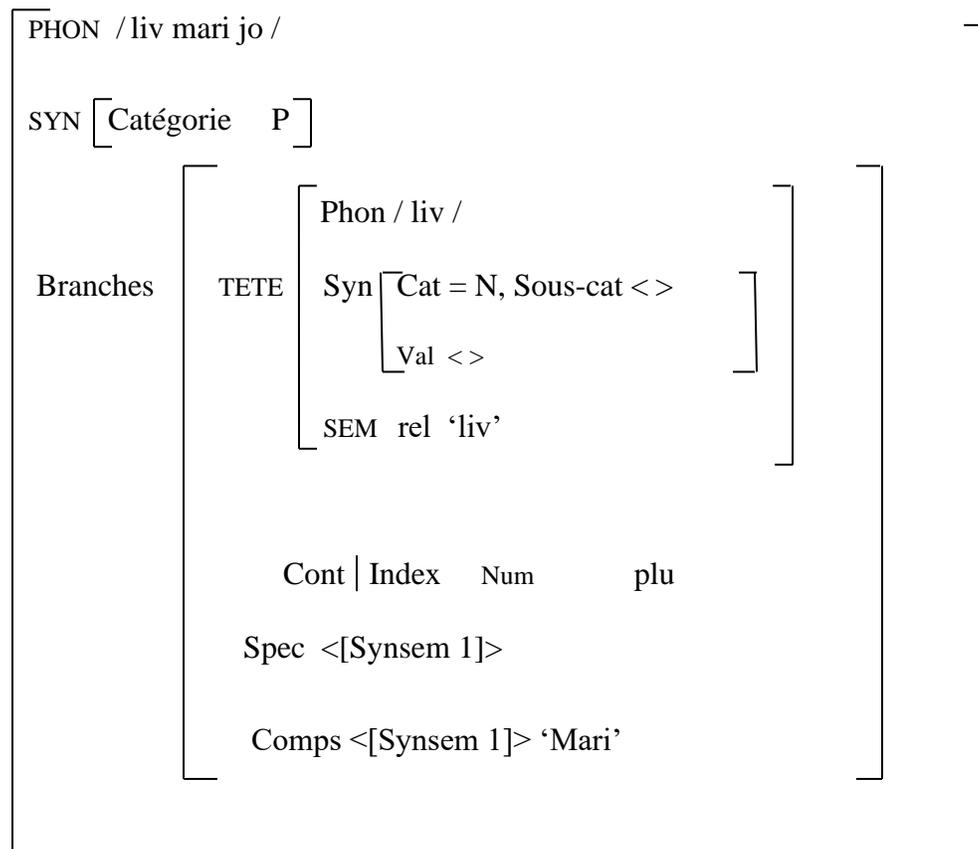
Liv Mari jo.



Les livres de Marie.



Liv Mari yo.



On pourrait ajouter à cette liste : Les livres achetés par Marie / Liv Mari achte yo.

2.2.3 Conclusion

Dans les énoncés tantôt analysés, nous avons vu que, dans les phrases françaises, le verbe sélectionne le SN sujet grâce à ses traits de nombre ; et le nom sélectionne, à son tour, le trait Spec

correspondant à ses caractéristiques. En créole haïtien, par contre, l'idée de nombre apparaît au dernier échelon, et au dernier niveau d'analyse. Donc les principes de tête semblent ne pas être évidents dans cet aspect du créole haïtien.

2.3 La Pronominalisation

La pronominalisation est une opération linguistique au cours de laquelle un nom ou un syntagme nominal devient un pronom.

2.3.1 La catégorie personne

Dans son ouvrage *Précis de Syntaxe Créole*, BERNABÉ (2003) voit la nécessité de répartir les pronoms en deux groupes fonctionnels. Cette répartition se fait à partir d'une distinction établie dans le discours entre parlants (ceux ou celles à qui on parle) et non parlants (ceux ou celles dont on parle). Il y a un groupe qui concerne les êtres parlants. Ce groupe renvoie à la catégorie des personnes. Celles-ci prennent en compte la première et la deuxième personne du singulier et du pluriel. Ces pronoms peuvent, à juste titre, être qualifiés de personnels car ils renvoient à des personnes du discours.

2.3.2 Les pronoms en créole haïtien

Un pronom est un élément autonome ou complexe qui représente un syntagme nominal (SN) exprimé ou non dans le contexte, ou du moins occupe parfois à distance la place d'un syntagme nominal. C'est une approche qui rime bien avec la grammaire HPSG puisqu'elle reconnaît en certains syntagmes nominaux la représentation d'un pronom.

Le pronom est une référence à un élément du contexte : nom, syntagme, phrase entière ou proposition. Le pronom en créole haïtien est déterminé par rapport au contexte situationnel. Entre autres, c'est le contexte et la situation qui éclairent ce à quoi le pronom réfère dans une structure où tous les éléments sont en relation pour produire du sens.

2.3.3 Les pronoms personnels sujets

D'après Pierre Louis (2007), en créole haïtien, les pronoms personnels sujets renvoient à un référent. C'est le sujet. Entre autres, ils remplacent l'agent, celui qui dirige une action ou qui est tout simplement sous l'influence de cette action. Les pronoms personnels sujets en créole haïtien sont : mwen, ou, li (singulier), nou, ou, yo (pluriel). Nous retrouvons trois des fonctions du langage du schéma de communication de Jakobson dans la pronominalisation en créole haïtien : fonction expressive ou émotive, conative ou incitative, fonction référentielle. La fonction référentielle c'est la fonction objective et factuelle. Elle est l'une des caractéristiques du discours informatif. Cette fonction permet de rapporter des faits. Elle se réfère à la troisième personne : li et yo.

2.3.4 Formation du pluriel dans les pronoms en créole haïtien

Les pronoms personnels sujets sont liés à la nature du verbe constituant le noyau de la structure syntaxique. Quelque soit le type de construction, il existe un sujet qui se place toujours avant le verbe (position préverbale). Entre autres, les pronoms personnels sujets sont antéposés aux verbes.¹⁸ Illustrons cet énoncé analysé tantôt dans la nominalisation : Timoun yo ap chante (cr) / Les enfants chantent (fr).

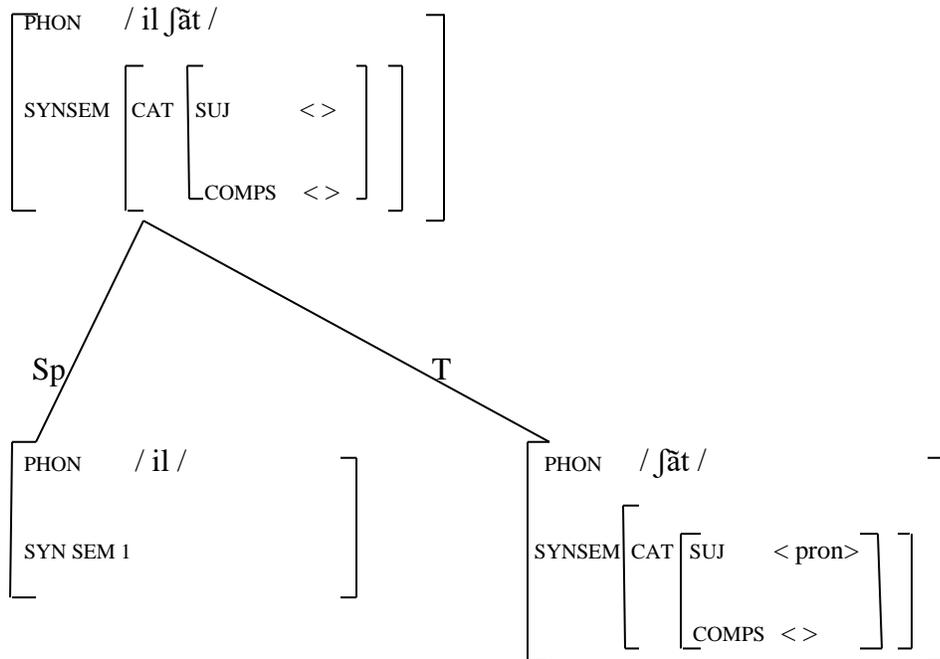
Par pronominalisation, pour *Les enfants chantent* on obtient *Ils* chantent ; et pour *Timoun yo ap chante*, *Yo* ap chante. Ce *ils* et ce *yo* ne sont autres que des pronoms personnels sujets qui remplissent la fonction de substitut du SN en remplaçant les spécifieurs, tout en gardant l'idée de nombre. Le pronom *ils* remplacent le syntagme nominal : Les enfants. Sans le pronom personnel sujet comme substitut ou un spécifieur, le verbe seul ou le nom seul est quand même capable d'exprimer l'idée de nombre en français, comme dans: Enfants chantent. Donc, il est clair qu'avec ou sans un spécifieur ou un substitut, le verbe et le nom guident les éléments syntaxiques et leur présence modifie les autres éléments de la phrase, leur attribuant la marque du pluriel.

En revanche, sans le spécifieur *yo*, *Timoun ap chante* n'exprime ni clairement le singulier ni le pluriel, puisque ni le nom ni le verbe en tant que tête ne porte aucune désinence pour le pluriel qui

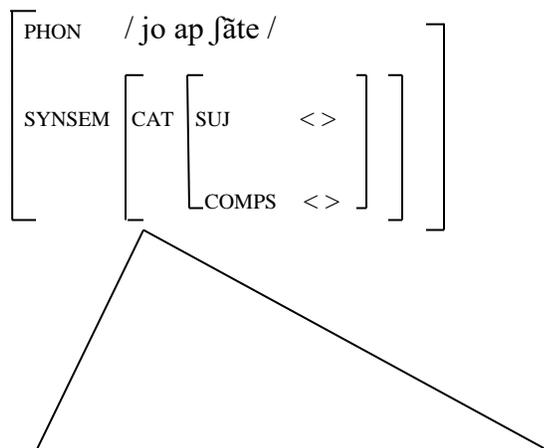
¹⁸ Pierre Louis B. 2007, Description des pronoms personnels du créole haïtien : une approche de la grammaire guidée par les têtes (HPSG).

pourrait affecter quoi que ce soit autre dans la phrase. Il faut donc la présence du spécifieur pour signifier la nature du sujet parlant. Par contre, le pronom yo, sans le nom, exprime clairement l'idée de nombre.

Ils chantent.



Yo ap chante.



S

[PHON /jo/]
 [SYNSEM 1]

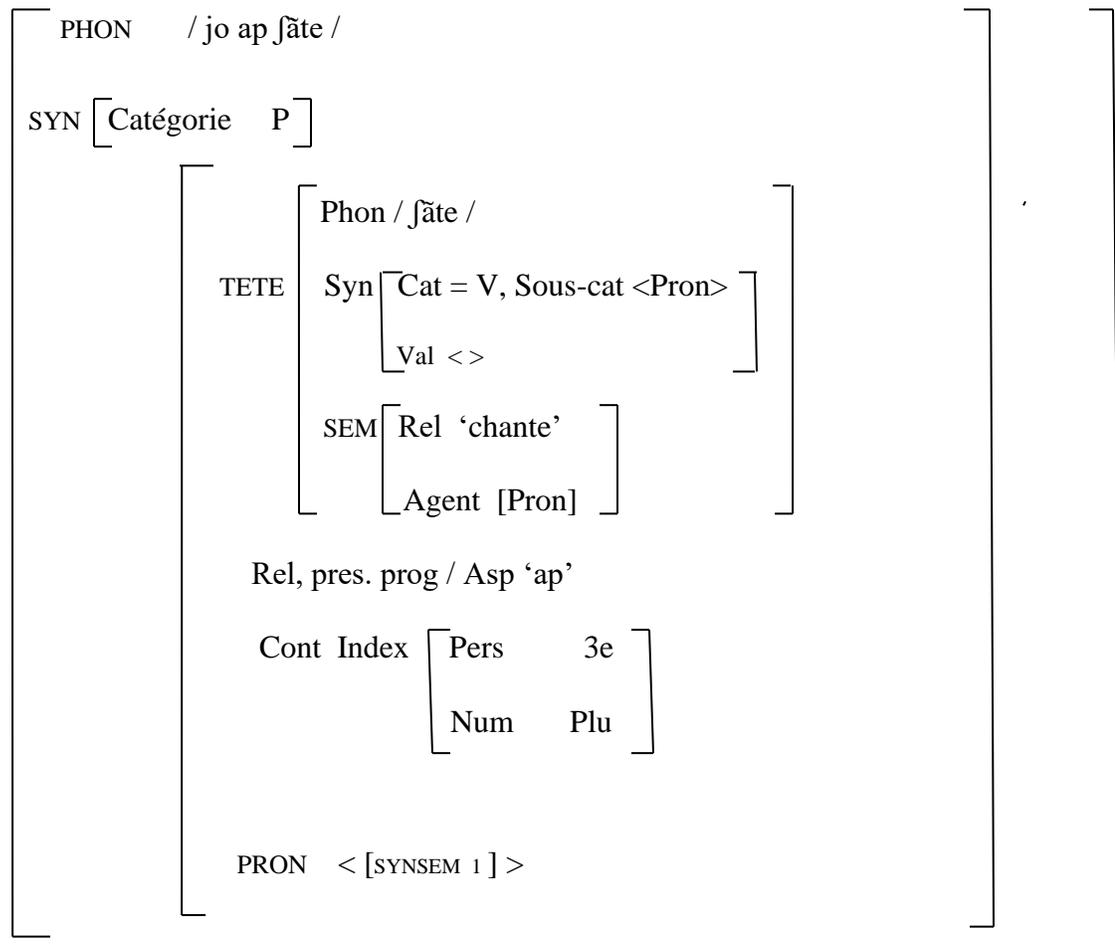
T

[PHON / ap fãte /]
 [SYNSEM CAT [SUJ <pron>]]
 [COMPS <]]

Ils chantent

[PHON / il fãt /]
 [SYN [Catégorie P]]
 [TETE [Phon / fãt /]]
 [Syn [Cat = V, Sous-cat <Pron>]]
 [Val <>]
 [SEM [Rel 'chanter']]
 [Agent [Pron]]
 [Cont Index [Pers 3e]]
 [Num Plu]
 [PRON < [SYNSEM 1] >]

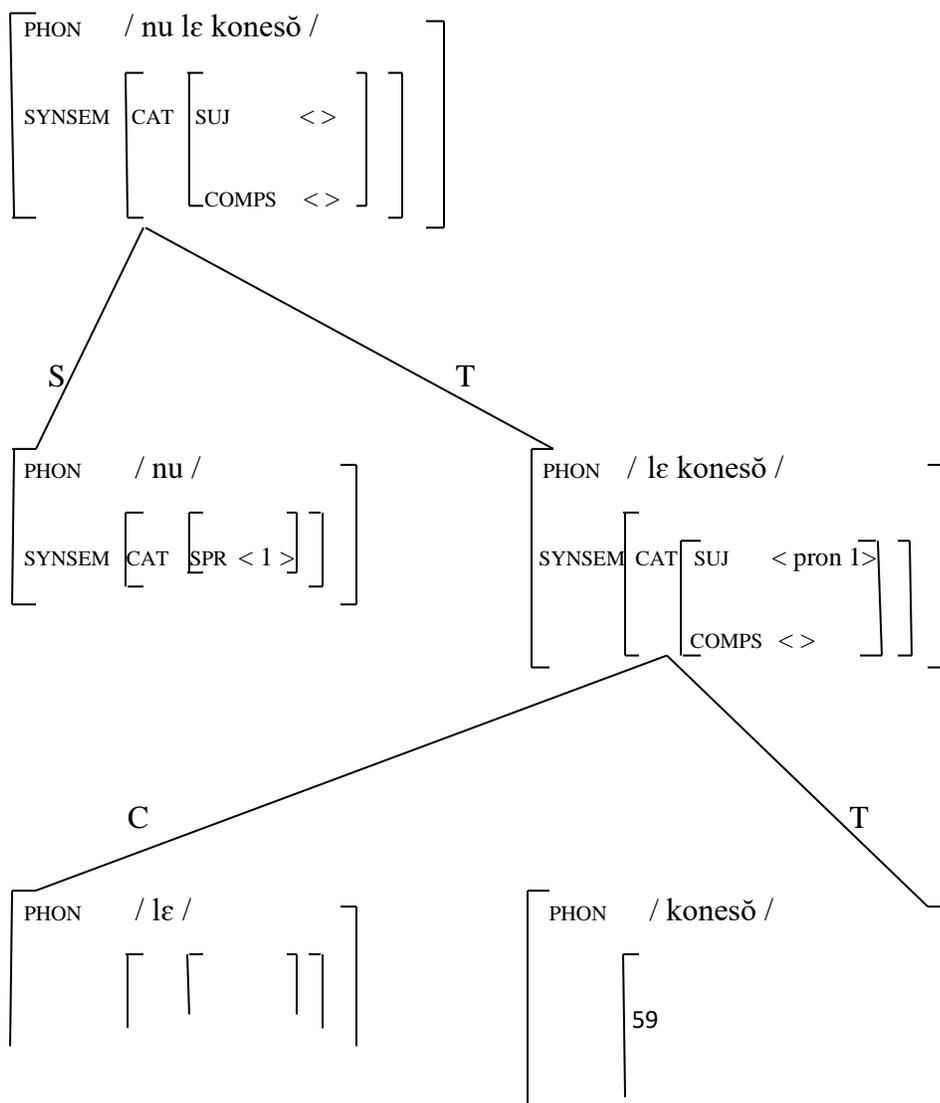
Yo ap chante



L'entrée lexicale yo indique, à première vue, qu'il s'agit de pluralité. Pourtant le SN qu'il remplace ne saurait exprimer la même réalité.

Considérons cet énoncé : Nous connaissons Pierre et Jean/ Nou konnen Pyè ak Jan ; par pronominalisation on obtient : Nous les connaissons / Nou konnen yo

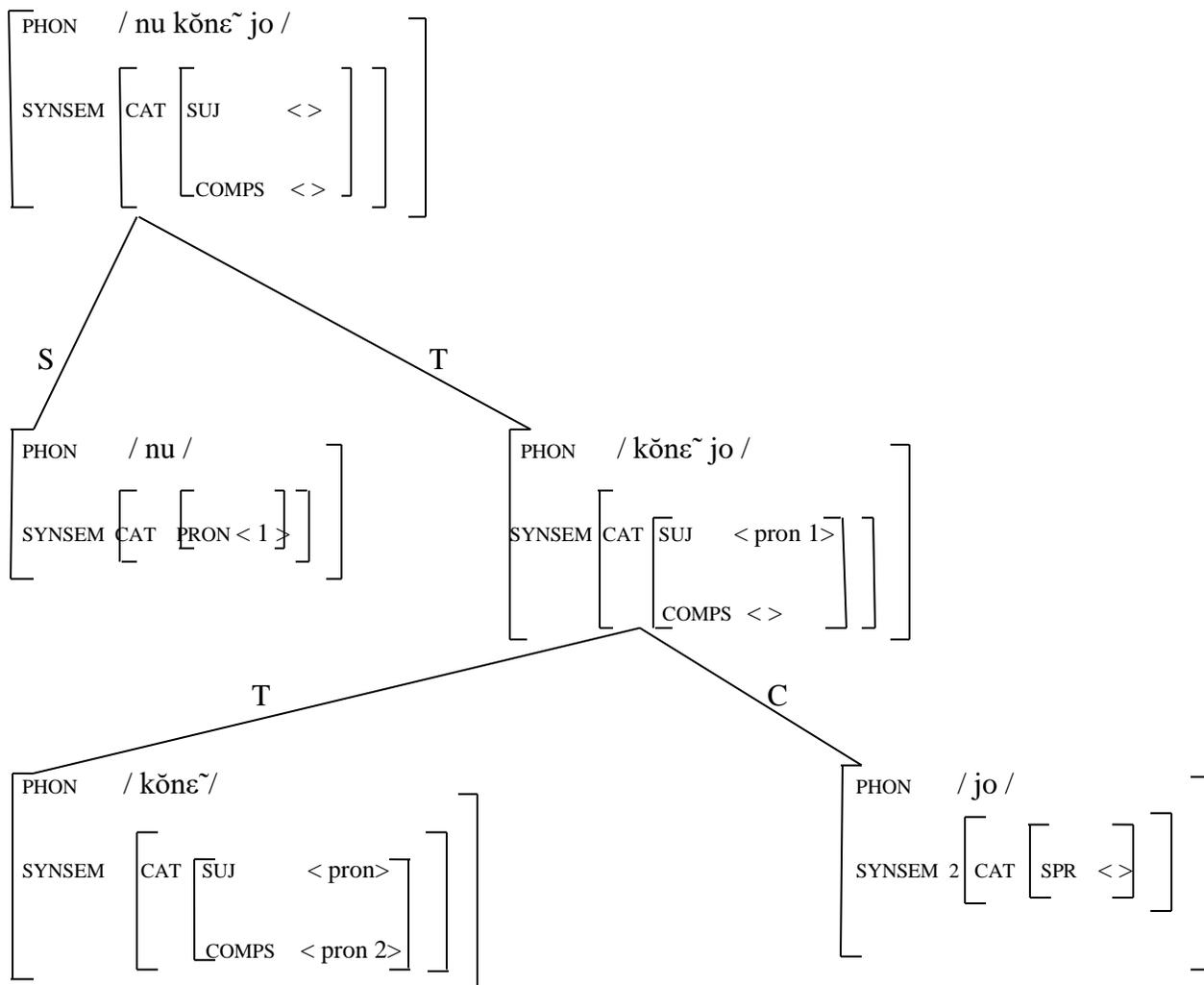
Nous les connaissons



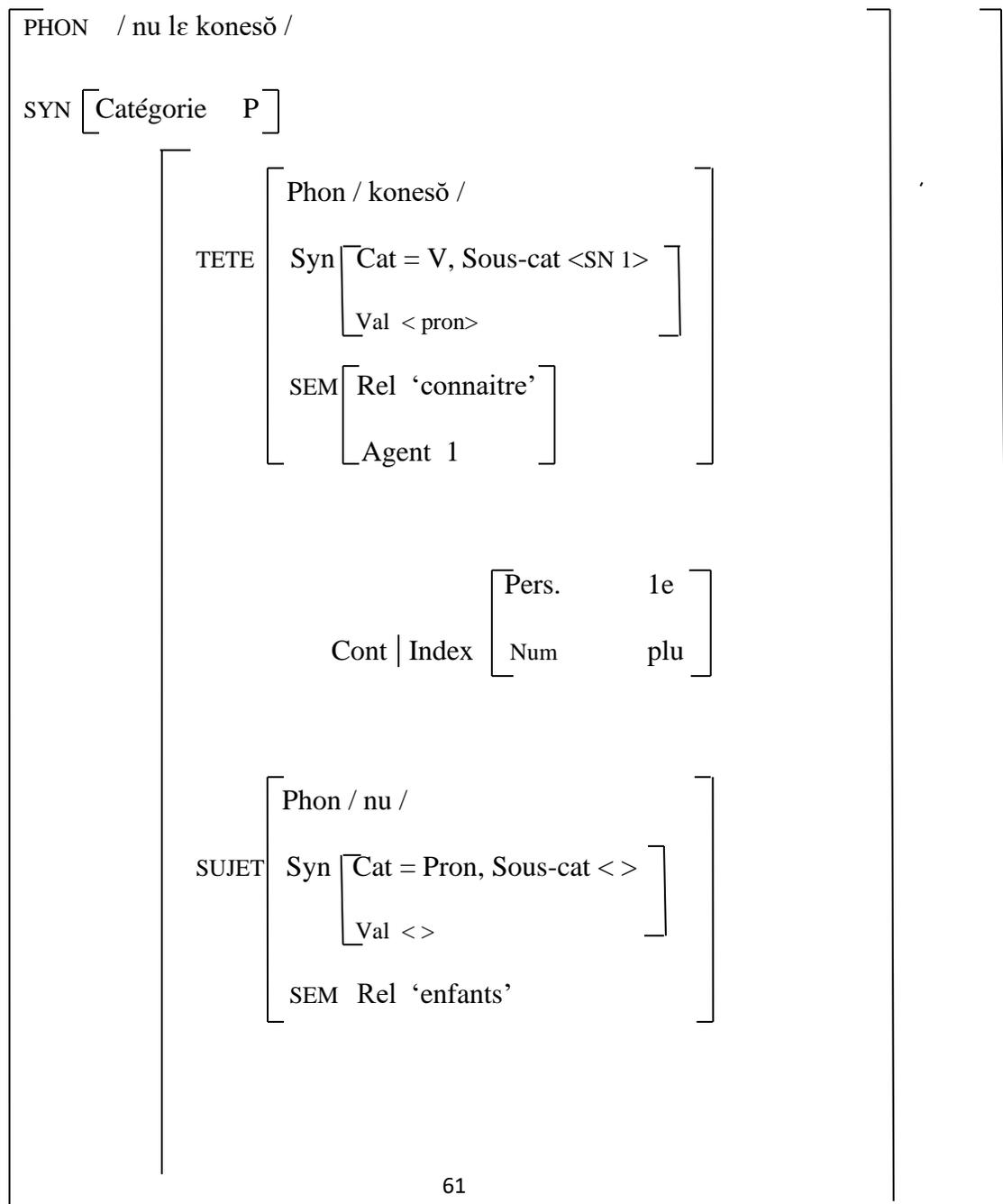
SYNSEM CAT_SPR <>

SYNSEM CAT [SUJ <pron 2>]
COMPS <>

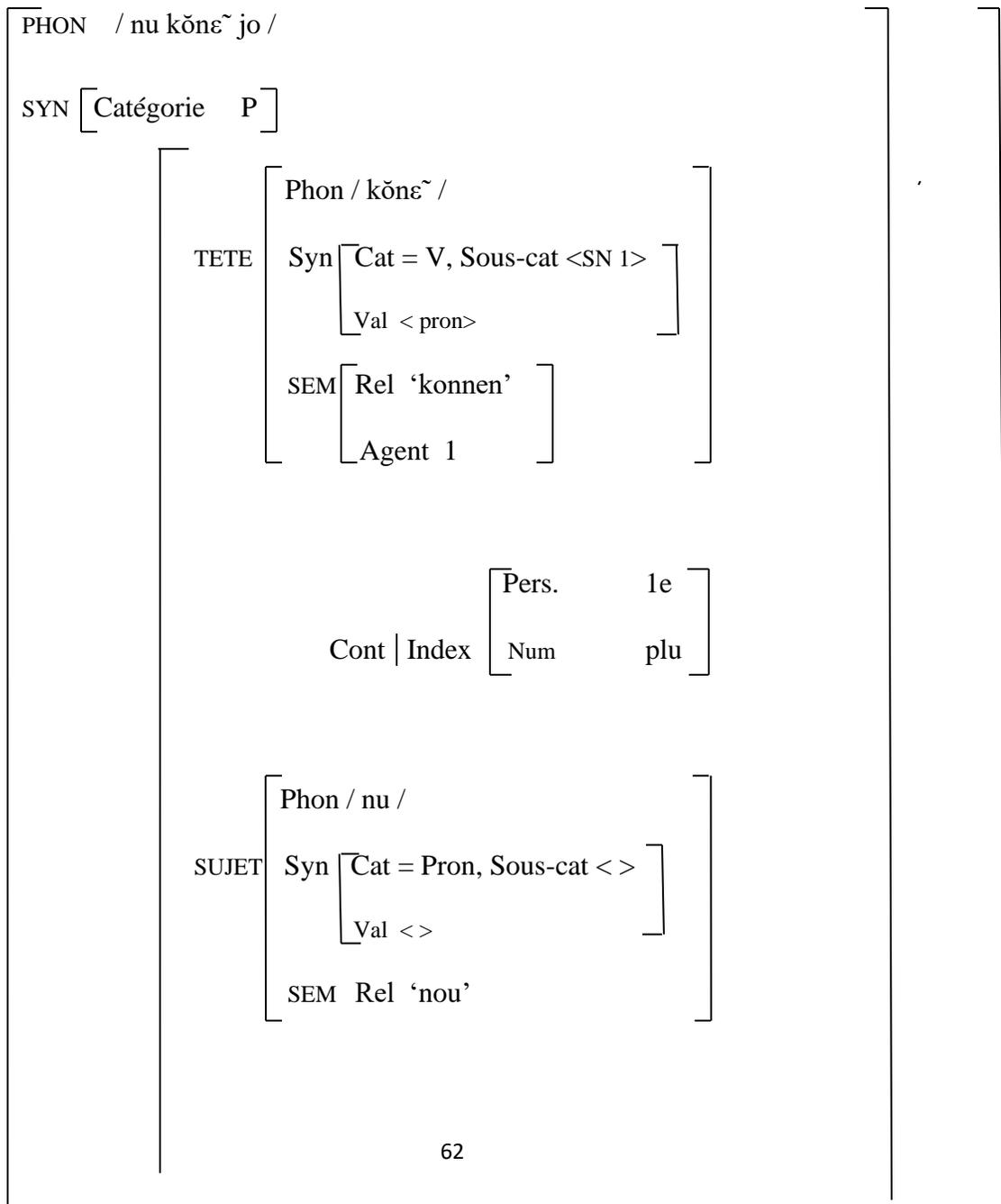
Nou konnen yo.



Nous les connaissons.



Comps [< SYNSEM 1 >]



Comps [< SYNSEM 1 >]

Dans cette tranche d'analyse rentre également ces énoncés :

- ❖ Mak wè yo / Marc les voit
- ❖ Nou ap manje diri / Nous mangeons du riz

2.3.5 Conclusion

Dans ces illustrations concernant le pronom, il est à remarquer que quand l'entrée lexicale n'est pas le pronom lui-même c'est donc un nom propre qui ne peut être fléchi pour le pluriel. Donc, le seul élément capable de guider l'énoncé semble être le pronom qui est défini pour le pluriel. Quoiqu'il ne porte pas de flexions, il assume, sémantiquement, les responsabilités portées par une tête phrastique.

Chapitre III

Les Quantificateurs

3.1 L'emploi des quantificateurs

Selon Riegel (2009), la catégorie des pronoms indéfinis regroupe des pronoms qui constituent des expressions référentielles indéfinies et dont la plupart sont homonymes d'un déterminant dont ils partagent les valeurs quantificatives. Ils sont aussi appelés quantificateurs. Parmi les quantificateurs on relève: *tout, tous, toute(s), nul, aucun(e), plusieurs, certain(e)s, beaucoup, peu*, etc. ; les numéraux et, avec addition de l'article défini ou d'un élément nominal ou pronominal *l'un, les uns / quelqu'un, quelques uns / quelque chose*. Dans le cadre de ce travail, nous nous retenons aux numéraux et quantificateurs suivants : *tout* (tout/tous), *kèk* (quelques/certains), *plizyè* (plusieurs/beaucoup), *bann, pakèt/ anpil* (beaucoup) ; ce sont les plus communs en créole haïtien.

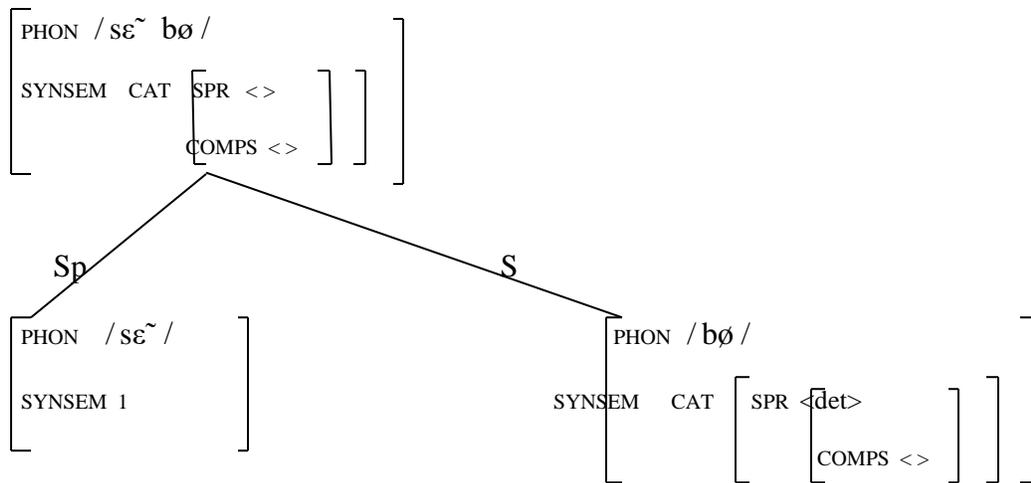
Différentes combinaisons sont possibles entre certains quantificateurs et déterminants définis, comme c'est le cas pour *bann, tout* et *yon* ("un" déterminant singulier) ; ce que nous verrons plus loin. *Bann* exprime à peu près la même idée et se comporte de la même manière, syntaxiquement, que *pakèt*; et l'emploi de *kèk* s'apparente à celui de *anpil* et *plizyè*. Au cours de cette analyse, nous considérerons, uniquement, leur fonction syntaxique dans la phrase nominale en créole haïtien en tant qu'indice de pluralité et modificateur du nom en comparaison avec le français, nous inspirant du modèle HPSG.

3.1.1 Les déterminants numéraux cardinaux

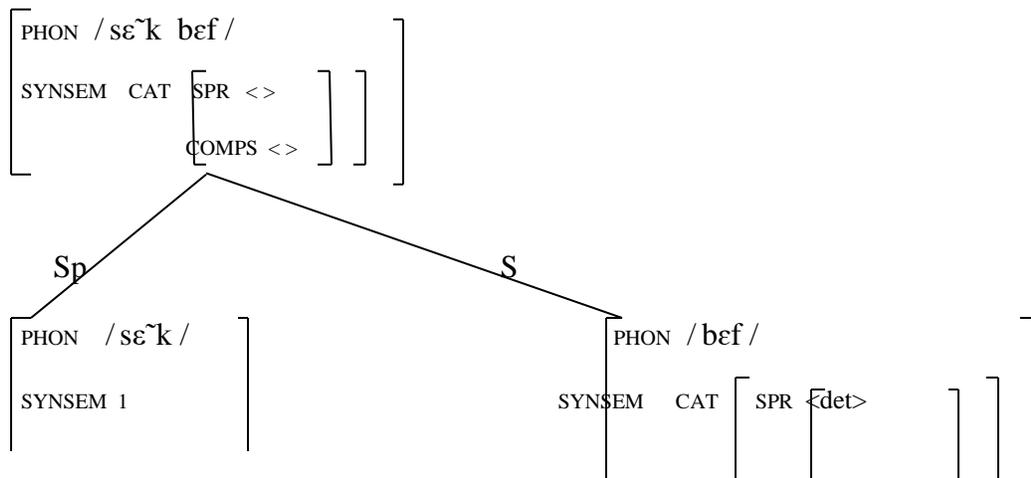
Illustrons la description des déterminants numériques cardinaux avec cet énoncé :

Cinq bœufs / Senk bœf

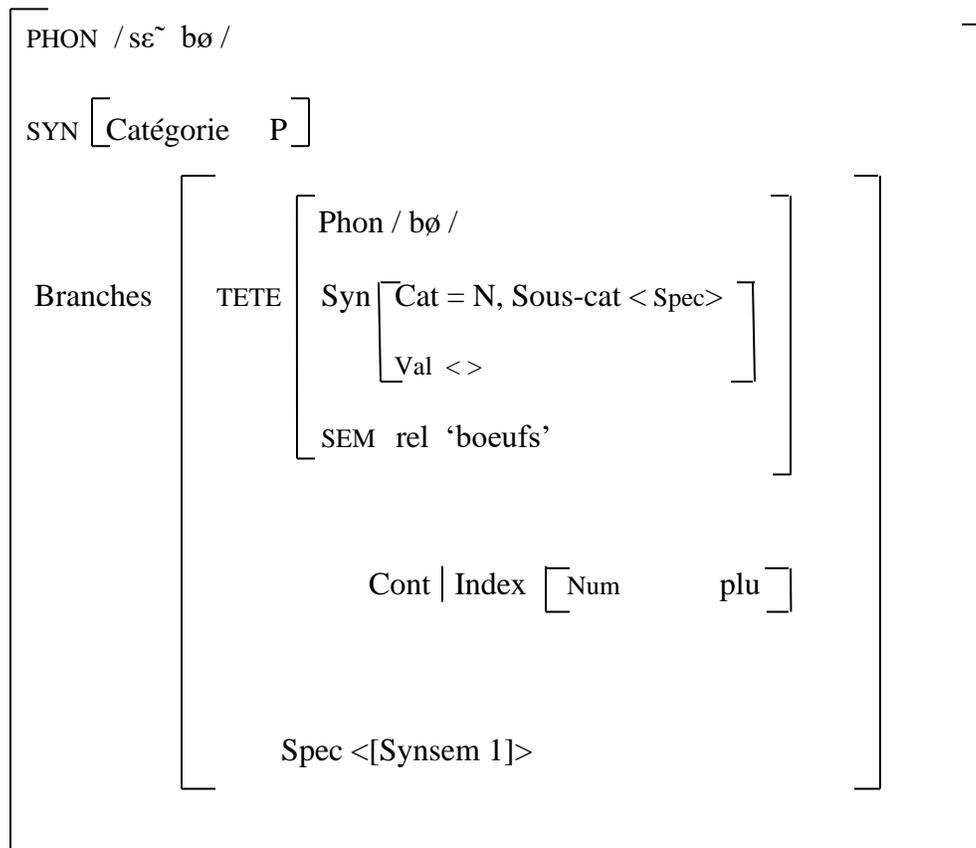
Cinq bœufs



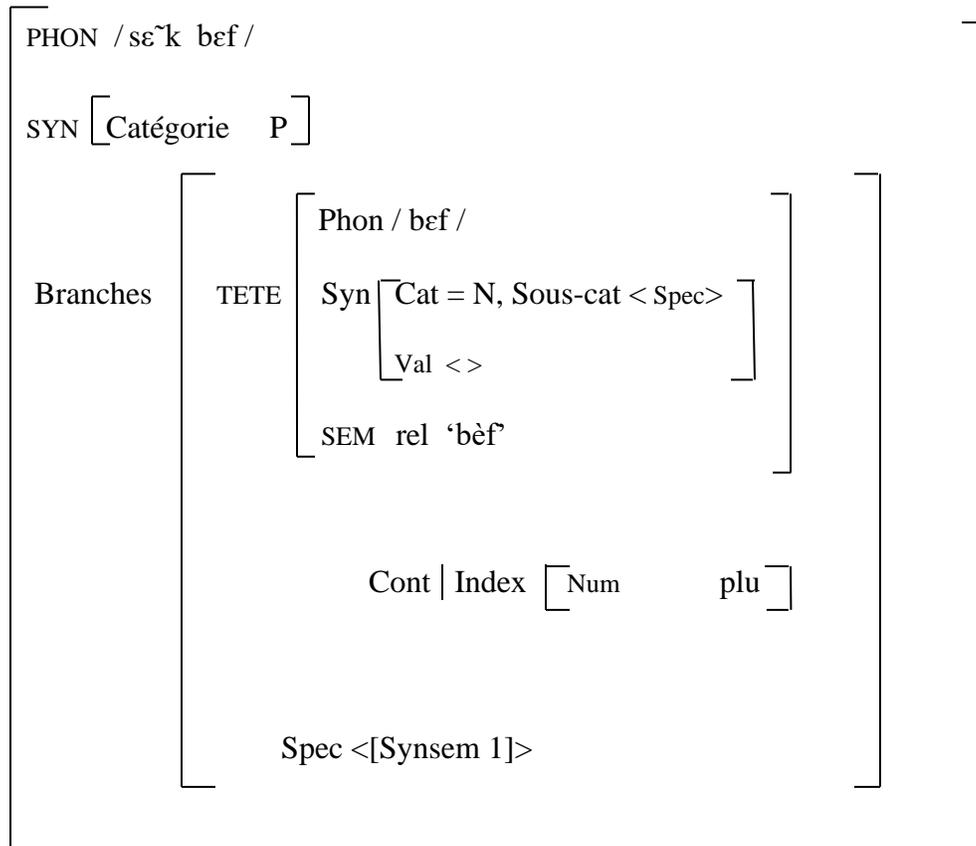
Senk bœf



Cinq boeufs.



Senk bèf.

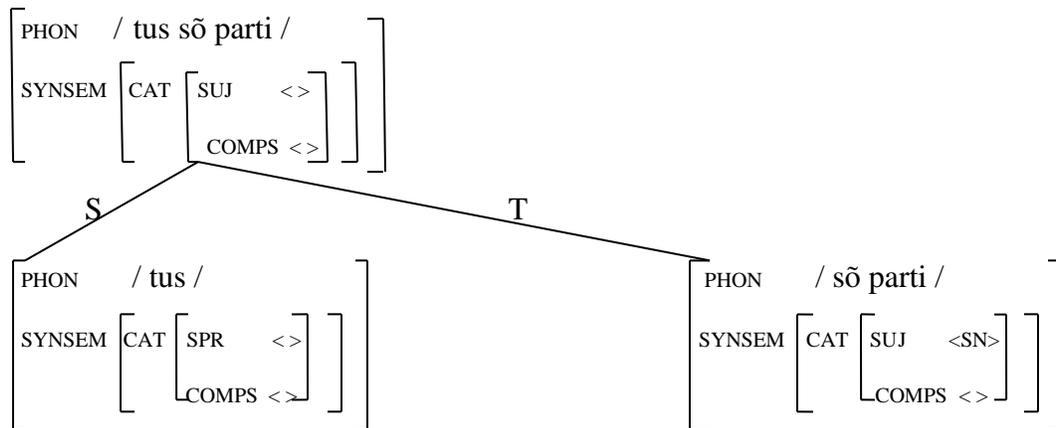


En français, comme en créole haïtien, les numéraux, puisqu' invariables, ne portent pas les marques d'accord du nom ; au contraire, ils le modifient. La seule différence est que *bœufs*, grâce à sa flexion, sélectionne un spécifieur / quantificateur pluriel. Tandis que, dans le cadre du créole haïtien, on ne saurait parler de phrase numérale ou de pluralité sans la présence du spécifieur.

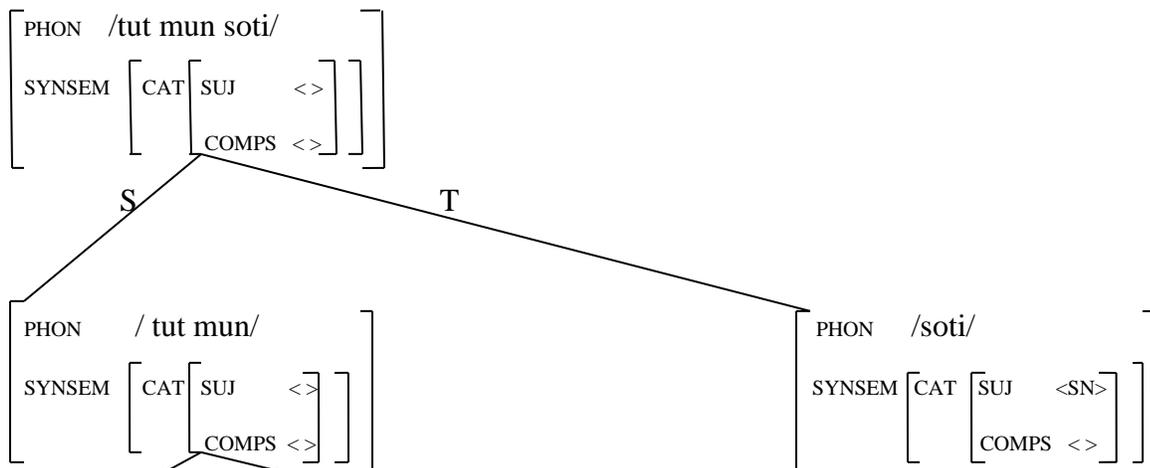
3.1.2 Le quantificateur *tout*

Tout offre une large référence sur l'élément quantifié et certaines fois, il marque la généralité. D'après Riegel (2009), des éléments annexes facultatifs peuvent se joindre aux déterminants qui sont alors des déterminants modifiés. C'est ainsi que les définis peuvent être précédés de tout(e), toute(s). Voyons ces énoncés : *Tout moun soti/ Tous sont partis ; Tout le monde mange / Tout moun ap manje.*

Tous sont partis.



Tout moun soti.



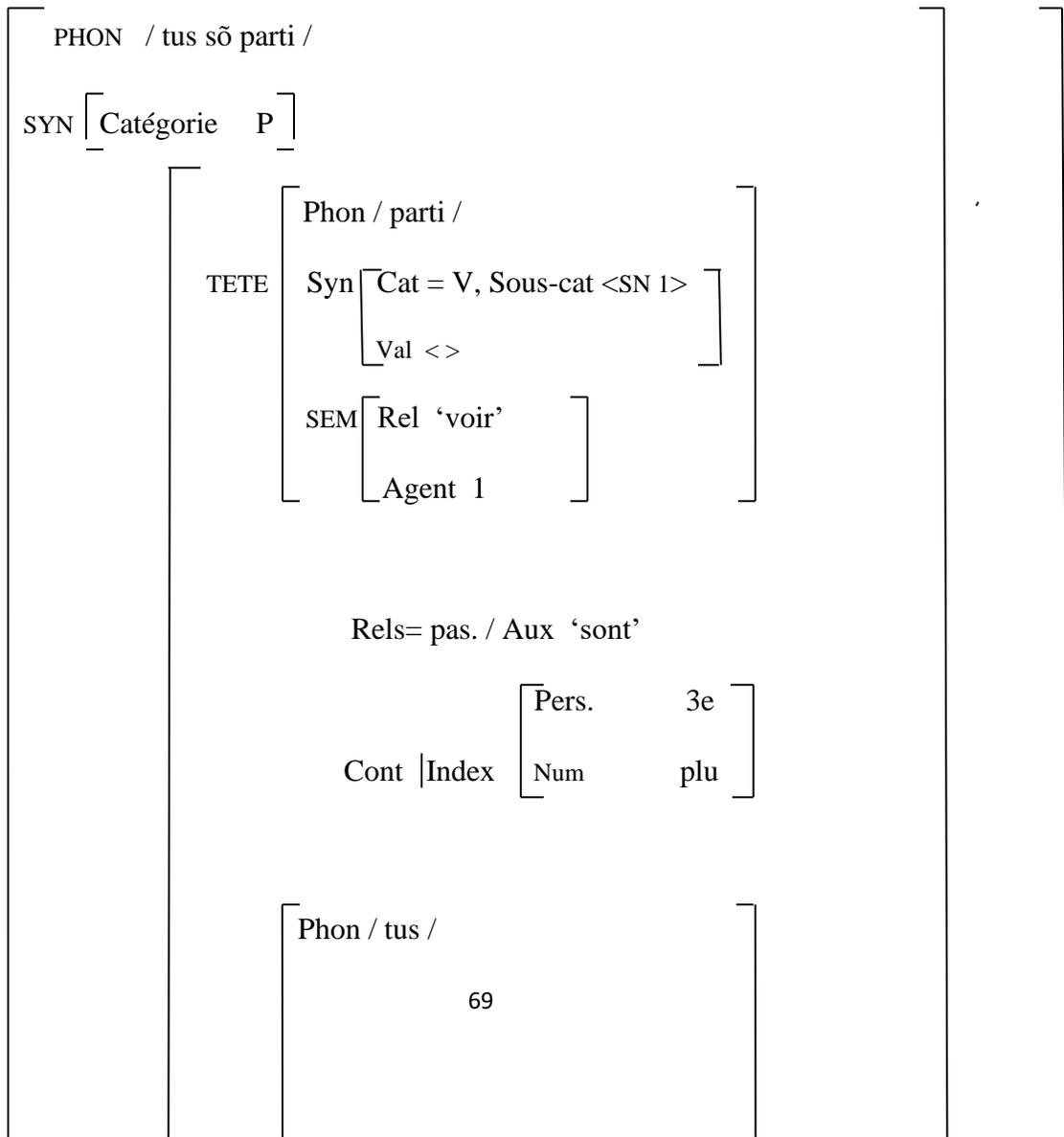
Sp

$$\left[\begin{array}{l} \text{PHON} \quad / \text{tut} / \\ \text{SYNSEM} \left[\text{CAT} \left[\text{SPR} \langle \text{det} \rangle \right] \right] \end{array} \right]$$

S

$$\left[\begin{array}{l} \text{PHON} \quad / \text{mun} / \\ \text{SYNSEM} \left[\text{CAT} \left[\text{SPR} \langle \text{det} \rangle \right] \right] \\ \quad \quad \quad \left[\text{COMPS} \right] \end{array} \right]$$

Tous sont partis.



SUJET Syn [Cat = N, Sous-cat <>
Val <>

SEM Rel 'Tous'

SPEC <[SYNSEM 1]>

Tout moun soti.

PHON / tut mun soti /

SYN [Catégorie P]

Phon / soti /
TETE Syn [Cat = V, Sous-cat <SN 1>
Val <>
SEM [Rel 'soti'
Agent 1]

Cont | Index [Pers. 3e
Num plu]

Phon / mun /
SUJET Syn [Cat = N, Sous-cat <>
Val <>

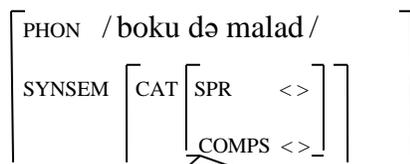
SEM Rel 'Tous'

SPEC <[SYNSEM 2]>

Le quantificateur 'tous' dans 'tous sont partis' est un SN remplaçant 'tout le monde', traduit par *tout moun* en créole haïtien. Contrairement à la position post nominal de *yo*, *tout*, en français, doit venir avant le nom, comme pour la plupart des quantificateurs. Sa fonction est de procurer une large référence sur le nom qu'il modifie. Il est sous-catégorisé par le verbe qui ne porte pas la marque de pluralité en créole haïtien. En effet, le quantificateur 'tout(s)' dans les deux langues peut exister indépendamment du nom sans que l'énoncé pâtisse sémantiquement (tout sòti, tout ap manje, etc.). Il se comporte comme le pronom personnel sujet.

3.1.3 L'emploi de *bann*

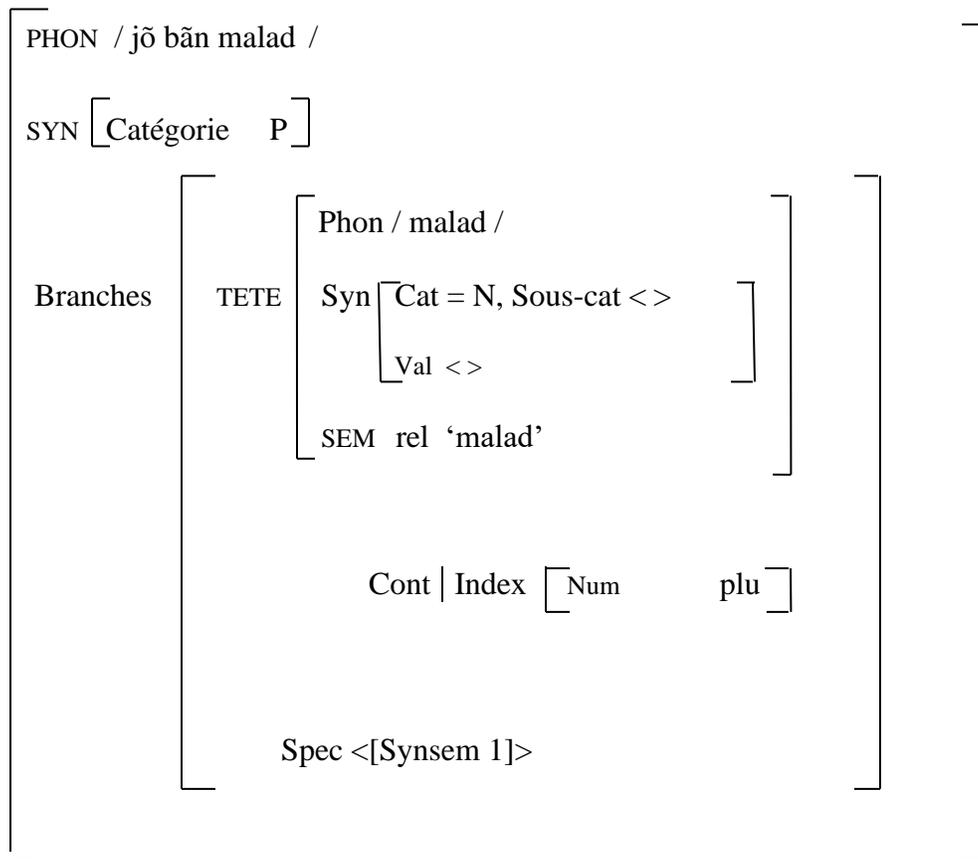
Bann dérive de l'expression française "*une bande de*" (Guillemin 2005: 1). *Bann* comme *pakèt* est généralement employé avec le déterminant défini singulier '*yon*' en créole haïtien. C'est sûrement le seul cas où deux déterminants de catégories différentes cohabitent en position de sujet dans une même phrase pour marquer la pluralité en créole haïtien. *Bann* est employé seul uniquement dans le but de mettre l'emphase sur l'agent. Comme nous l'avons dit tantôt, *bann* peut être combiné avec *yon* ou *tout* (*tout bann*, deux quantificateurs de références quasi similaires), pour marquer une pluralité: *Yon bann malad/Beaucoup de malades; Yon bann zanmi/ Une bande de copains.*



Cont | Index [Num plu]

Spec <[Synsem 1]>

Yon bann malad.



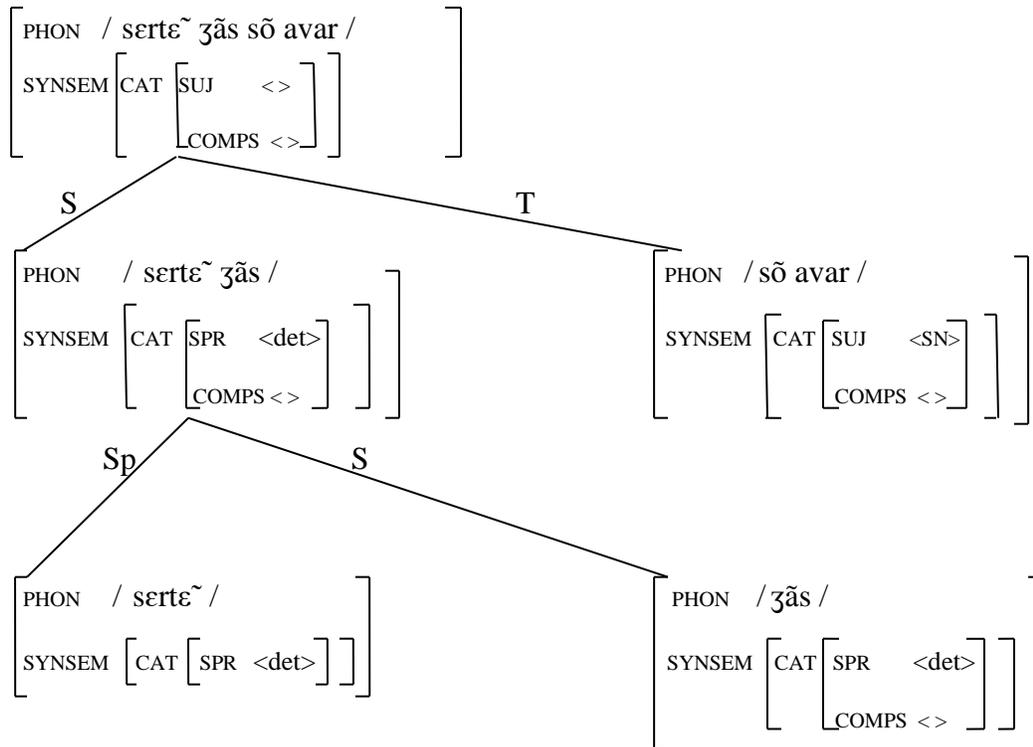
Yon bann est un déterminant indéfini qui est lui aussi indépendant en ce sens qu'il peut, en contexte spécifique, garder toute sa portée sémantique sans le nom (À la question : Konbyen malad/zanmi ? on répondrait : Yon bann). De ce fait, on peut insinuer que le nom non fléchi n'a aucune emprise sur lui et il peut constituer, à lui seul, la phrase numérale (NumP).

3.1.4 Les quantificateurs *kèk* et *plizyè* (Quelques et plusieurs)

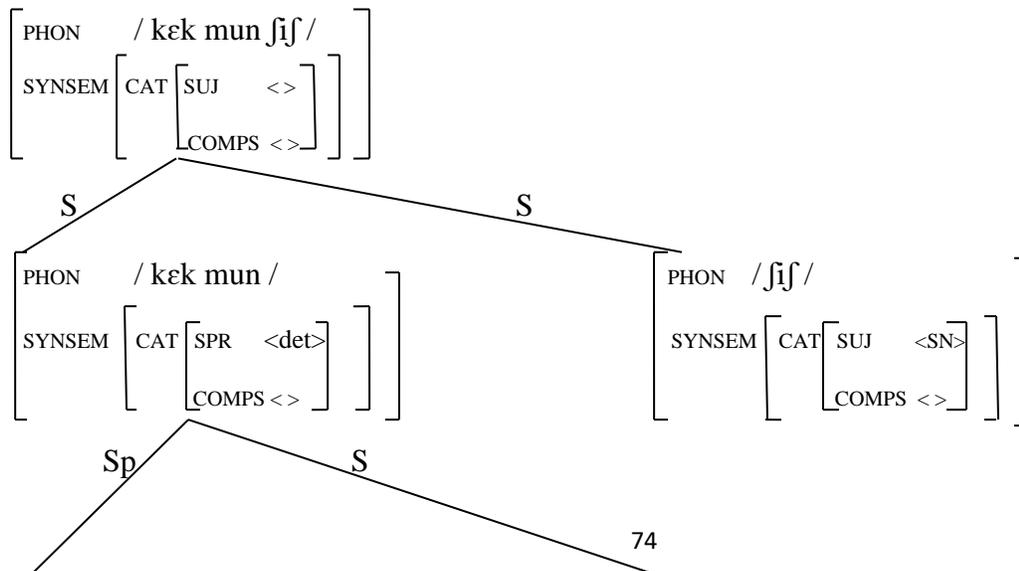
Quelques et *plusieurs* sont largement synonymes dans beaucoup de contextes, selon Riegel (2009).

Toutefois, *quelques* comporte l'aspect évaluatif de la basse fréquence : il s'oppose à beaucoup.

Certains gens sont avares.



Kèk moun chich.



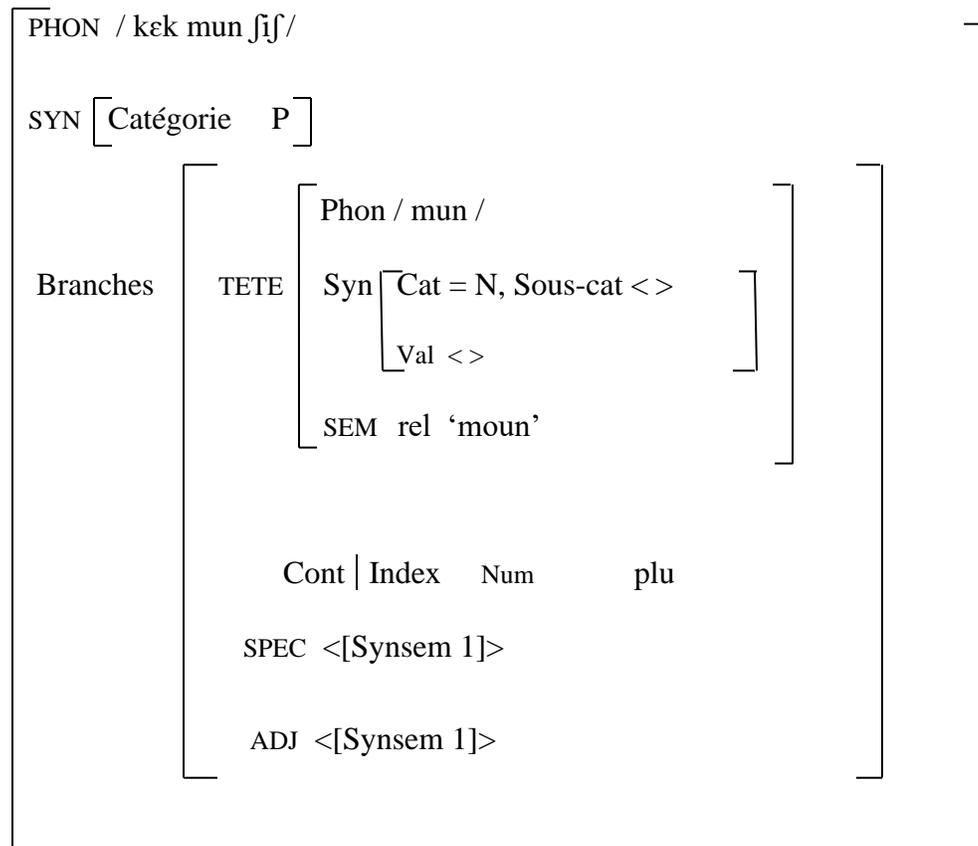
$$\left[\begin{array}{l} \text{PHON} / \text{kək} / \\ \text{SYNSEM} \left[\text{CAT} \left[\text{SPR} \langle \text{det} \rangle \right] \right] \end{array} \right]$$

$$\left[\begin{array}{l} \text{PHON} / \text{mun} / \\ \text{SYNSEM} \left[\text{CAT} \left[\text{SPR} \langle \text{det} \rangle \right] \right. \\ \left. \left[\text{COMPS} \langle \rangle \right] \right] \end{array} \right]$$

Certains gens sont avares.

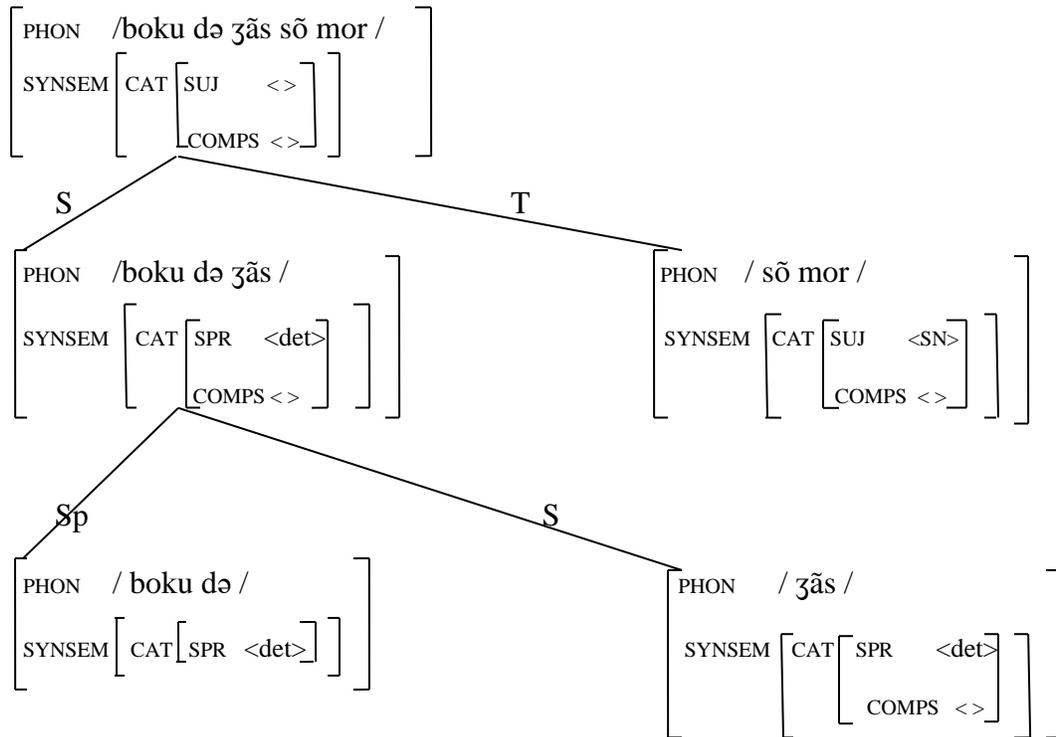
$$\left[\begin{array}{l} \text{PHON} / \text{serte} \sim \text{zã} \text{s} \text{s} \text{o} \text{avar} / \\ \text{SYN} \left[\text{Catégorie} \quad \text{P} \right] \\ \text{Branches} \left[\begin{array}{l} \text{TETE} \left[\begin{array}{l} \text{Phon} / \text{s} \text{o} / \\ \text{Syn} \left[\text{Cat} = \text{V}, \text{Sous-cat} \langle \text{SN} \rangle \right] \\ \left[\text{Val} \langle \rangle \right] \\ \text{SEM} \text{ rel 'être'} \end{array} \right] \\ \\ \text{Cont} | \text{Index} \left[\begin{array}{ll} \text{pers} & \text{3e} \\ \text{Num} & \text{plu} \end{array} \right] \\ \\ \text{SUJET} \left[\begin{array}{l} \text{Phon} / \text{zã} \text{s} / \\ \text{Syn} \left[\text{Cat} = \text{N}, \text{Sous-cat} \langle \text{Spec} \rangle \right] \\ \left[\text{Val} \langle \rangle \right] \\ \text{SEM} \text{ Rel 'gens'} \end{array} \right] \\ \text{SPEC} \langle [\text{Synsem 2}] \rangle \\ \text{ADJ} \langle [\text{Synsem 1}] \rangle \end{array} \right] \end{array} \right]$$

Kèk moun chich.

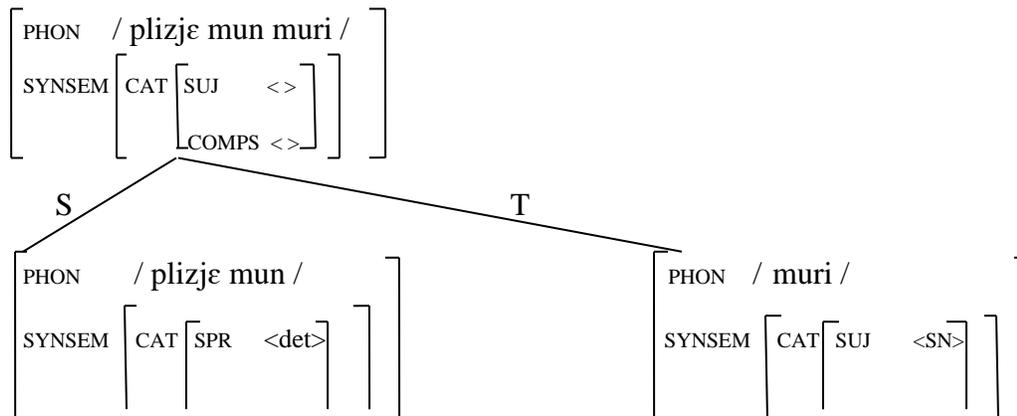


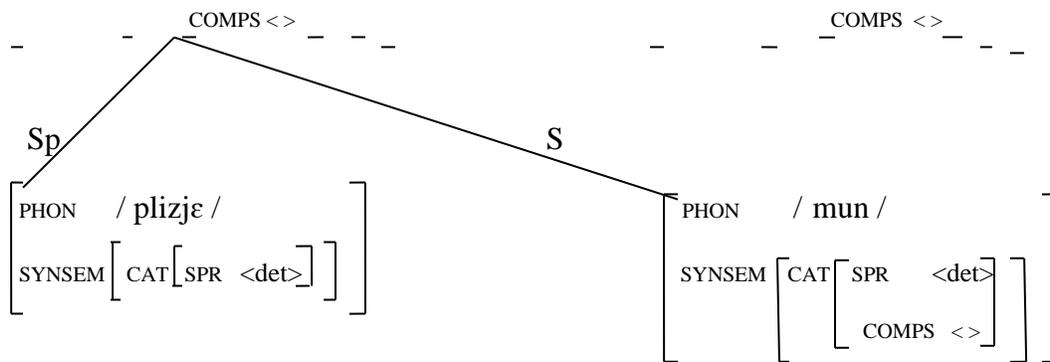
Le quantificateur *Plizyè* :Plizyè moun mouri \ Beaucoup de gens sont morts

Beaucoup de gens sont morts.

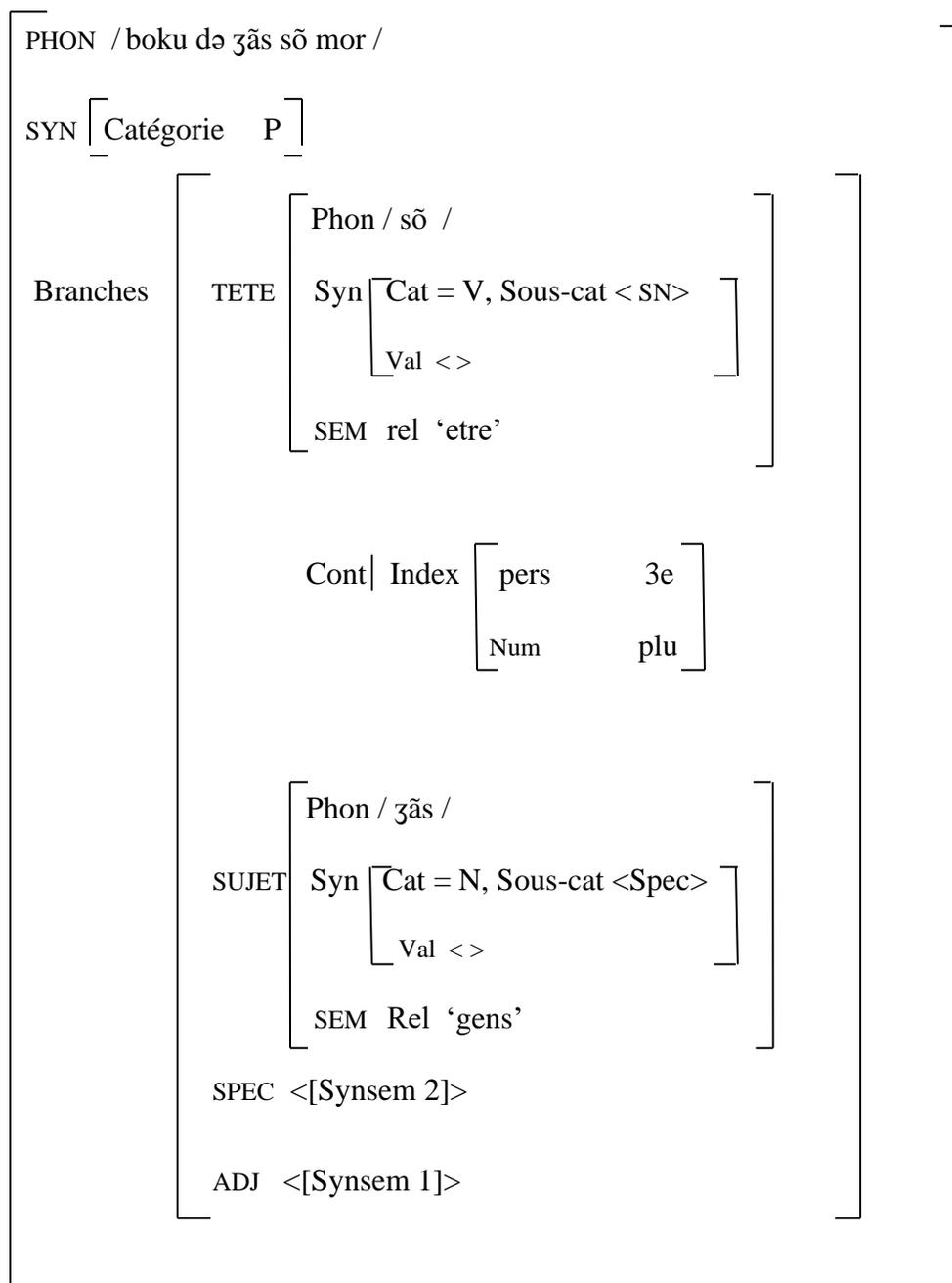


Plizyè moun mouri.

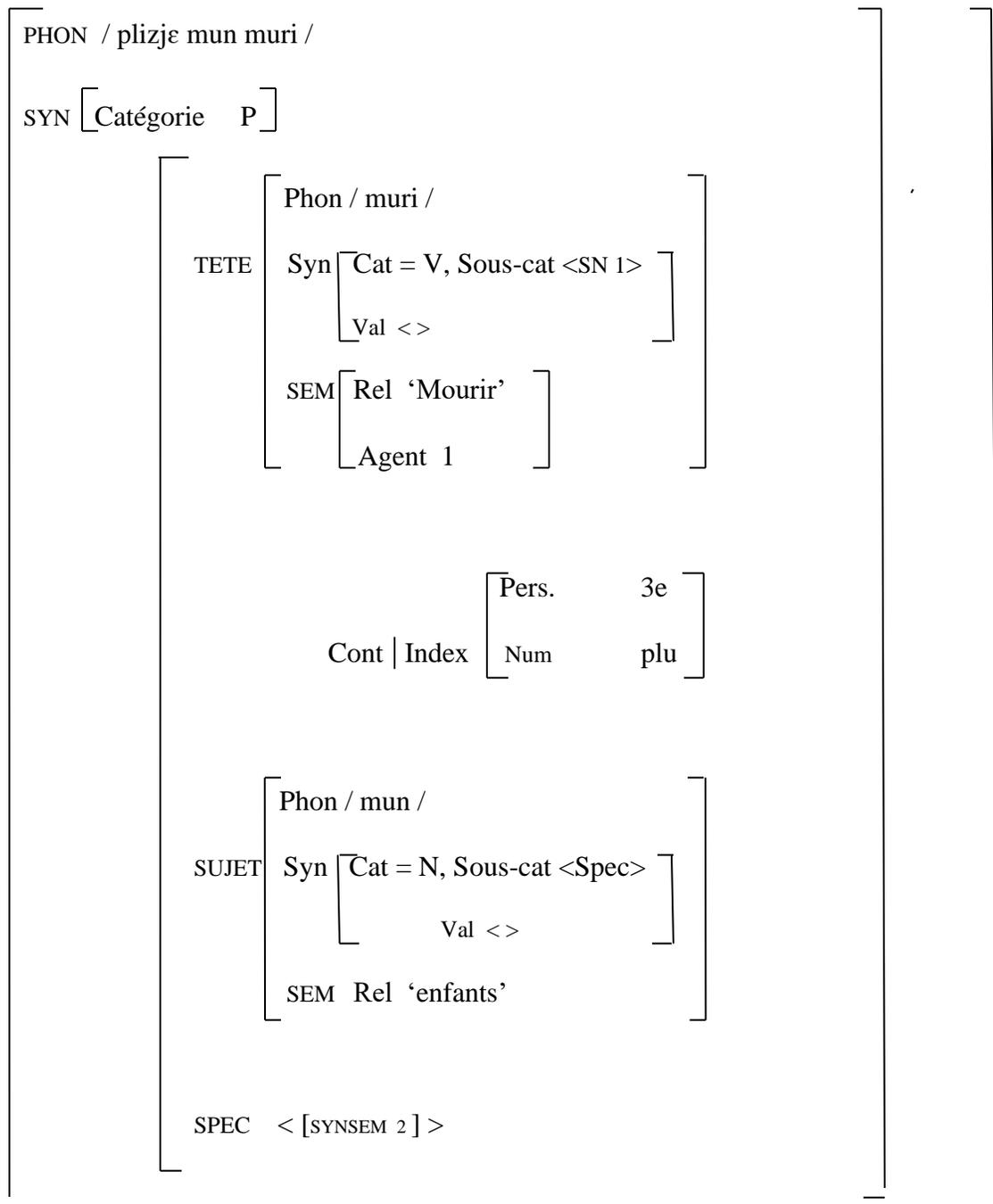




Beaucoup de gens sont morts.



Plizyè moun mouri.



Kèk et *plizyè* sont des quantificateurs existentiels ayant des fonctions similaires à ceux de *tout* et *bann*. Dans certains contextes, ils sont indépendants du nom et constituent à eux seuls la phrase numérale.

3.1.5 Conclusion : les quantificateurs sont des marqueurs manifestes de pluralité qui se comportent comme le pronom personnel sujet. Et, puisqu'ils fonctionnent comme tel, ils semblent être indépendants de la tête phrastique (nom / verbe). Quand on a : Les enfants sont partis / Ils sont partis, l'absence de la tête 'enfants' dans la deuxième phrase ne l'a pas handicapée.

3.2 Les formes agglutinées

Selon Govain (2012), en créole haïtien (CH), comme dans d'autres créoles français, la plupart des mots français passent en créole avec le déterminant défini (DET DEF) *la* ou *le* pour certains ou encore la particule déterminative *l* devant des mots français commençant par une voyelle, laquelle provient de l'élision de *a* ou *e* dans le DET DEF en rapport avec la voyelle qui commence le nom. D'où la présence d'une agglutination (AGGL) du nom et de son DET, ce que nous appelons ici agglutination déterminativo-nominale. L'AGGL étant, selon le *dictionnaire de la linguistique* (Mounin), un phénomène par lequel deux mots généralement distincts s'unissent en un seul. Par exemple, le groupe nominal (GN) français *la rivière* s'agglutine en créole en *larivyè* ; *la banque* > *labank* ; *la fumée* > *lafimen* ; *la chaux* > *lacho* ; *la boue* > *labou* ; *les hommes* > *lèzòm* ; *les autres* > *lèzòt* ; *les eaux* > *lèzo*, les rois > *lèwa*, etc. De même, le phonème euphonique /z/ (établissant une liaison articuloire entre un DET pluriel (DET PLUR) et un nom commençant par une voyelle) sert aussi à former une AGGL. Elle est un phénomène diachronique en rapport avec la morphologie dérivationnelle, un processus concernant des morphèmes grammaticaux cliticisables, *les clitiques étant des unités significatives non accentuées qui forment groupe, pour la prononciation, avec un mot* {(Ducrot et Schaeffer, cité dans Govain R. (2012)}.

Parmi les formes agglutinées on relève : les hommes > *lèzòm* ; les autres > *lèzòt* ; les eaux > *lèzo*, les rois > *lèwa*, *zabriko*, *zafè*, *zak*, *zanmi*, *zansèt*, *zantray*, *zèb*, *zèl*, *zepeng*, *zepi*, *zepina*, *zèpòl* ou

zepolèt, zouti, zong, zam, zèv, zòd, kase lezo, zannimo, zetwal, zanviwon/ ozanviwon, Ozetazini, Ozend, Okay, Lèzanglè, Kotdefè (cotes de fer), Obòy (Aux Borgne), dezan, twazan, dezèdtan, desanzan, twazè, dezòm pèdi, lanmèdèzantiy, etc.

3.2.1 La particule phonique /z/ comme indice du pluriel d'origine

Un certain nombre de termes français commençant par une voyelle se rendent en CH par un signifiant proche de celui du français en s'en différenciant par l'introduction, au début, de la particule phonique euphonique /z/ avec en plus, dans certains cas, une certaine adaptation phonologique. Si en français cette particule phonique indique le pluriel – puisqu'elle consiste à éviter un hiatus – en CH, elle n'indique pas du tout le pluriel. D'autant que le nombre n'y est pas marqué de cette façon : en créole, le nombre est plutôt lexical et non morphologique, s'inscrivant dans la nature même du DET mais non à partir d'une dérivation flexionnelle comme en français. D'où le fait, en créole, que c'est le DET qui indique le genre du nom. Cela ne veut pas dire que c'est le DET qui communique au nom ses marques de genre et de nombre. Nous avons ces marques dans le GN, le genre et le nombre étant signalés au niveau du DET, et le nom étant en général invariable. Le DET a dans ce cas la fonction de spécifier le genre et le nombre du nom.¹⁹

Analysons certaines de ces formes agglutinées :

- ❖ Les numéraux : *Desanzan* lendepondans vle di anpil bagay / *Deux cents ans* d'indépendance est significatif
- ❖ Les GN : Jan ap pwomennen nan *zanviwon an* / Jean parcourt *les environs* ; Ayiti chita kò li nan *lanmè dèz antiy* / Haïti se situe dans *la mer des Antilles*

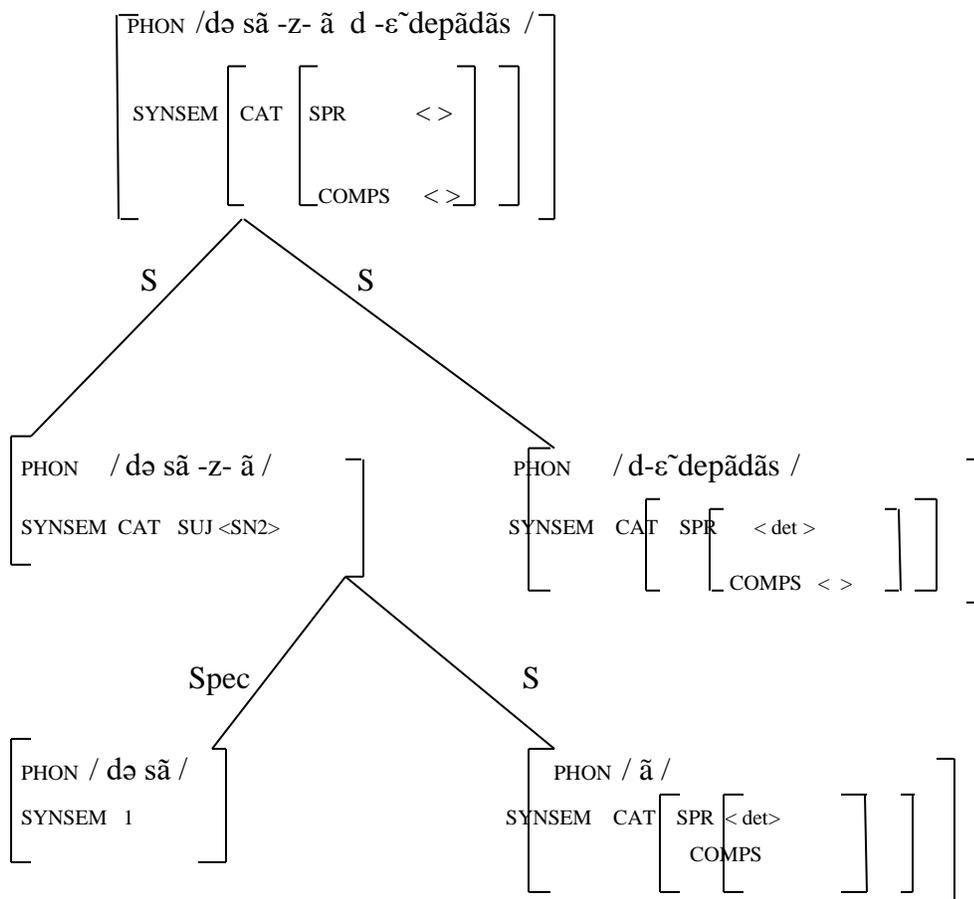
D'abord, il est important de jeter un coup d'œil minutieux sur le choix orthographique de cette forme numérale en créole haïtien. Remarquons que dans la phrase française, les numéraux sont détachés et portent des marques visibles de pluralité. Leur équivalent en créole haïtien est une

¹⁹ Govain R. (2012) Agglutination déterminativo-nominale en créole haïtien: aspects syntaxiques et lexico-sémantiques. Voix plurielles 9.2. Port-au-Prince, Haïti.

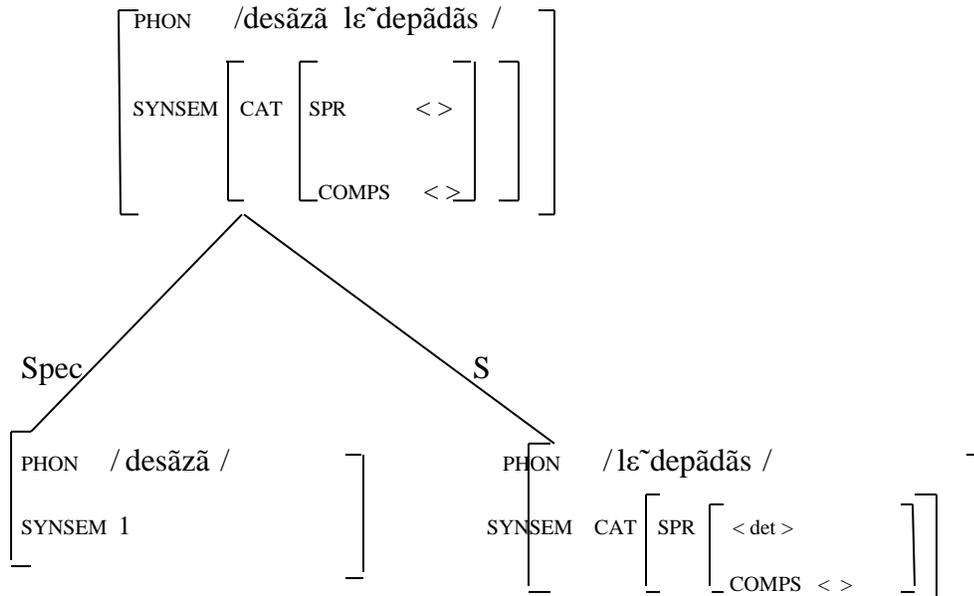
forme agglutinée privée de flexions : *desanzan*. Et ce fait est présent dans la plupart des numéraux à grand chiffres.

Rappelons-nous que l'HPSG priorise la description de chaque mot, de chaque lexique dans toute son intégralité. Maintenant, voyons quels dispositifs l'HPSG met en place dans l'analyse de ces formes agglutinées. Dans cette analyse, nous prendrons en compte le groupe de mots qui nous intéresse, pas toute la phrase.

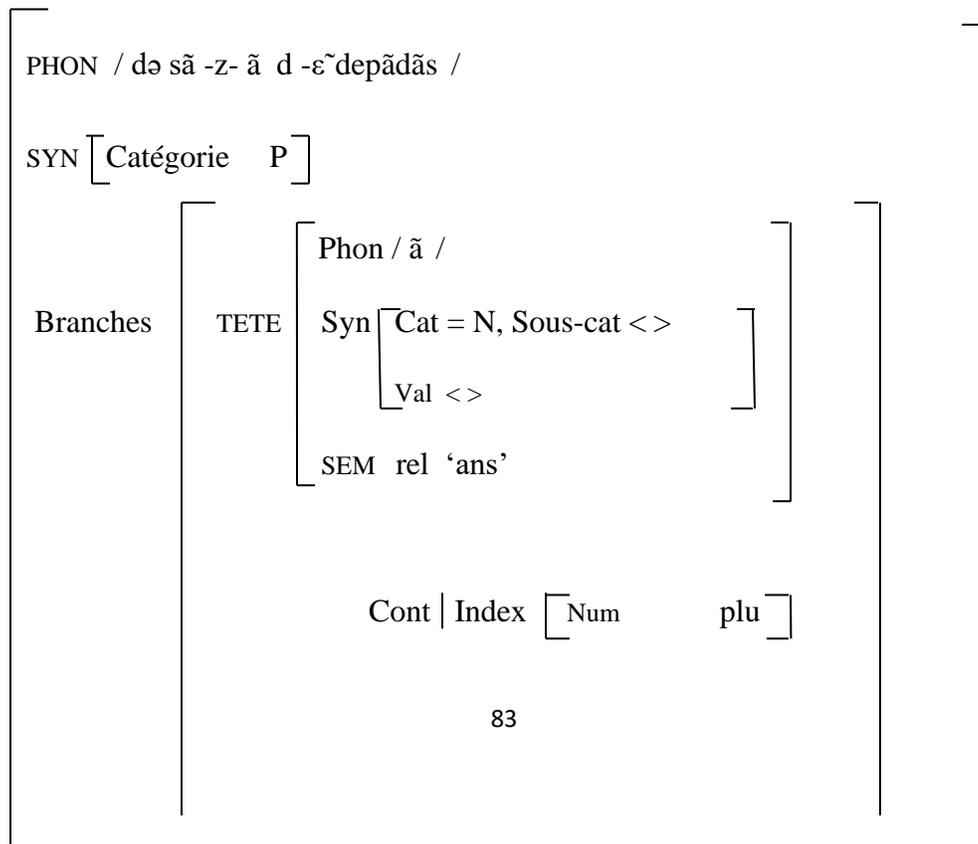
Deux cents ans d'indépendance / Desanzan lendepondans



Desanзан lendeрандans



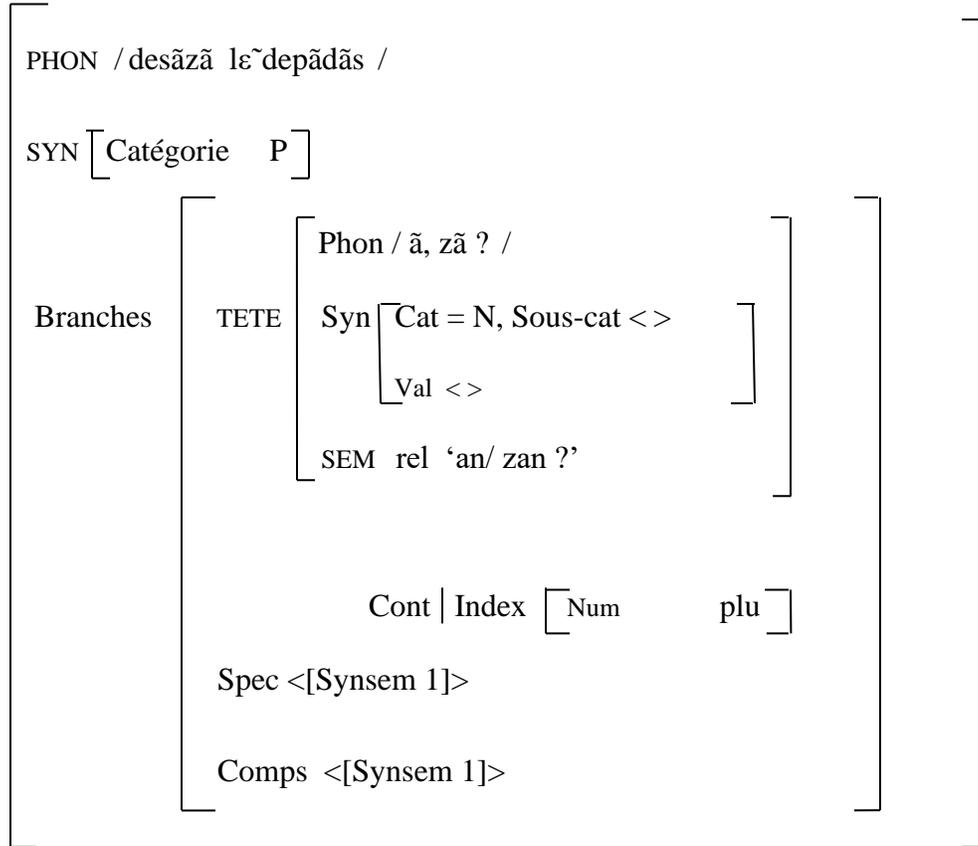
Deux cents ans d'indépendance.



Spec <[Synsem 1]>

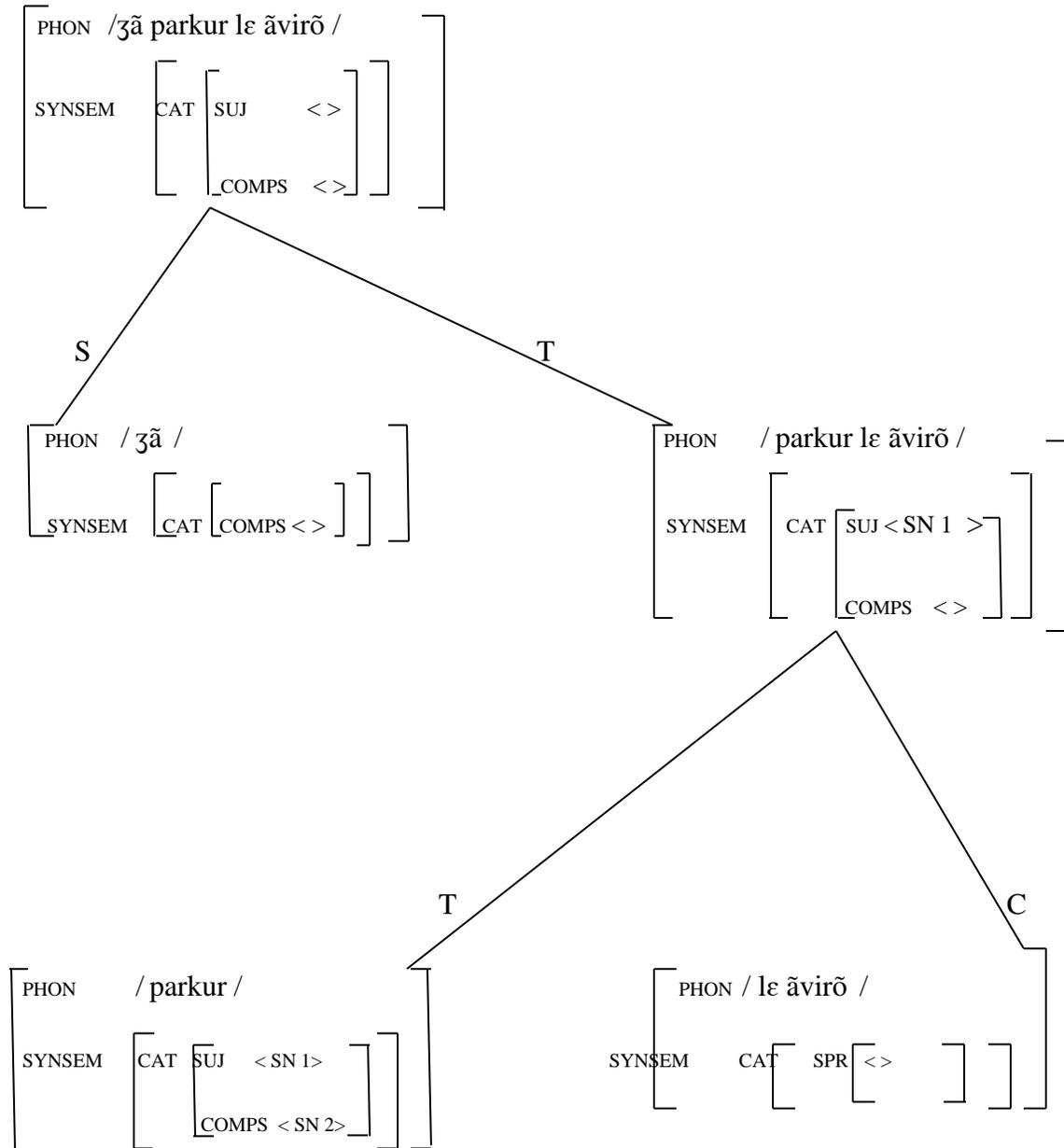
Comps <[Synsem 1]>

Desanzan ðendepãdãns.

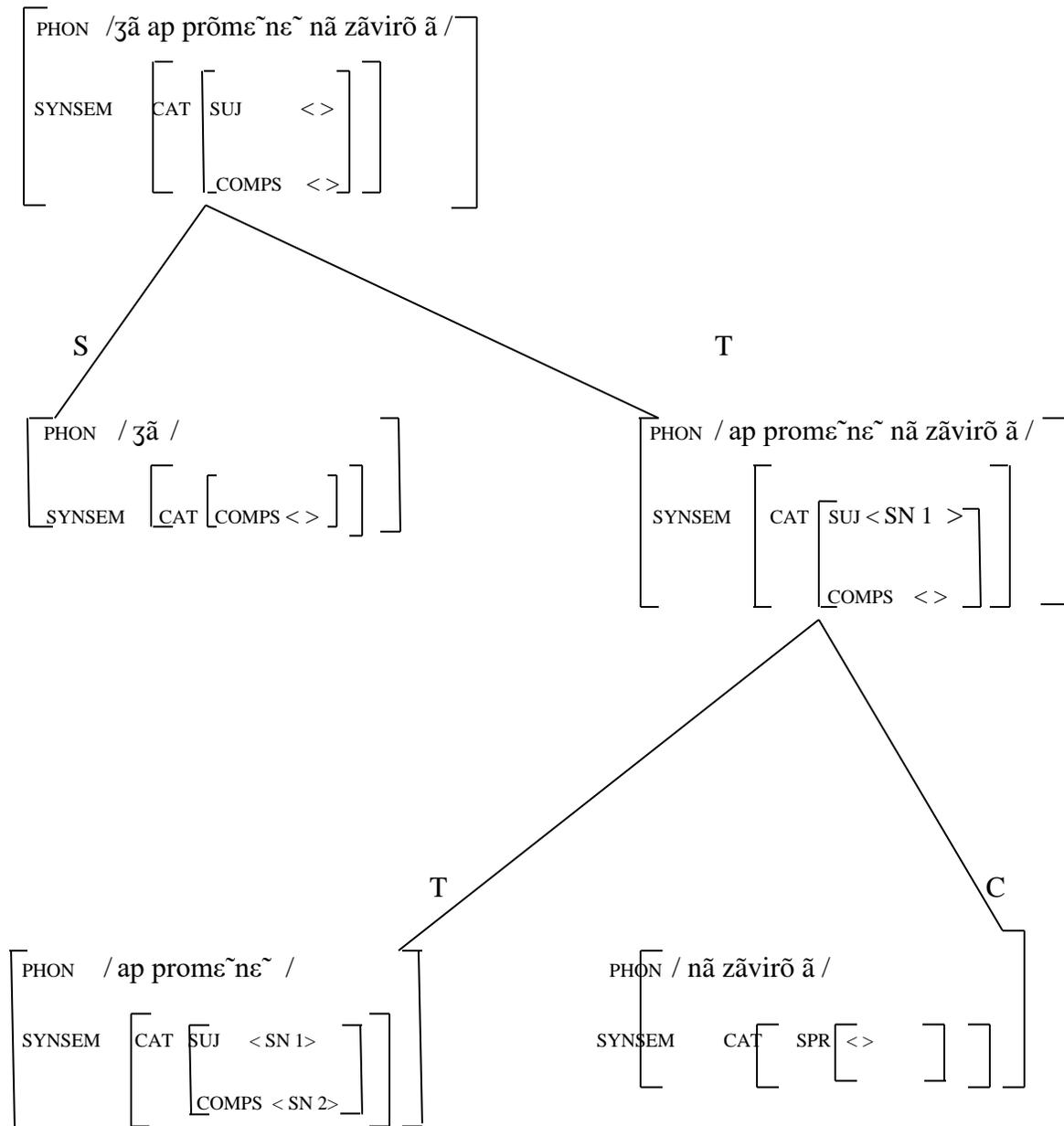


En créole haïtien, *an* ou *zan* n'existe pas indépendamment de la forme agglutinée. De préférence, on peut avoir *lanne*, non présente, ici, dans la structure phrastique. C'est aussi le cas pour des formes agglutinées suivantes au niveau du GN : *ozetazini* (aux Etat-Unis), *ozend* (aux Indes), et bien d'autres encore. L'HPSG peut-il se baser sur un élément extérieur et contextuel dans la description des formes agglutinées? Une telle démarche semble impossible puisqu'elle ne s'inscrit pas dans l'objectif que s'est fixé le formalisme HPSG dans la description du lexique. Voyons d'autres exemples avec le cas des GN.

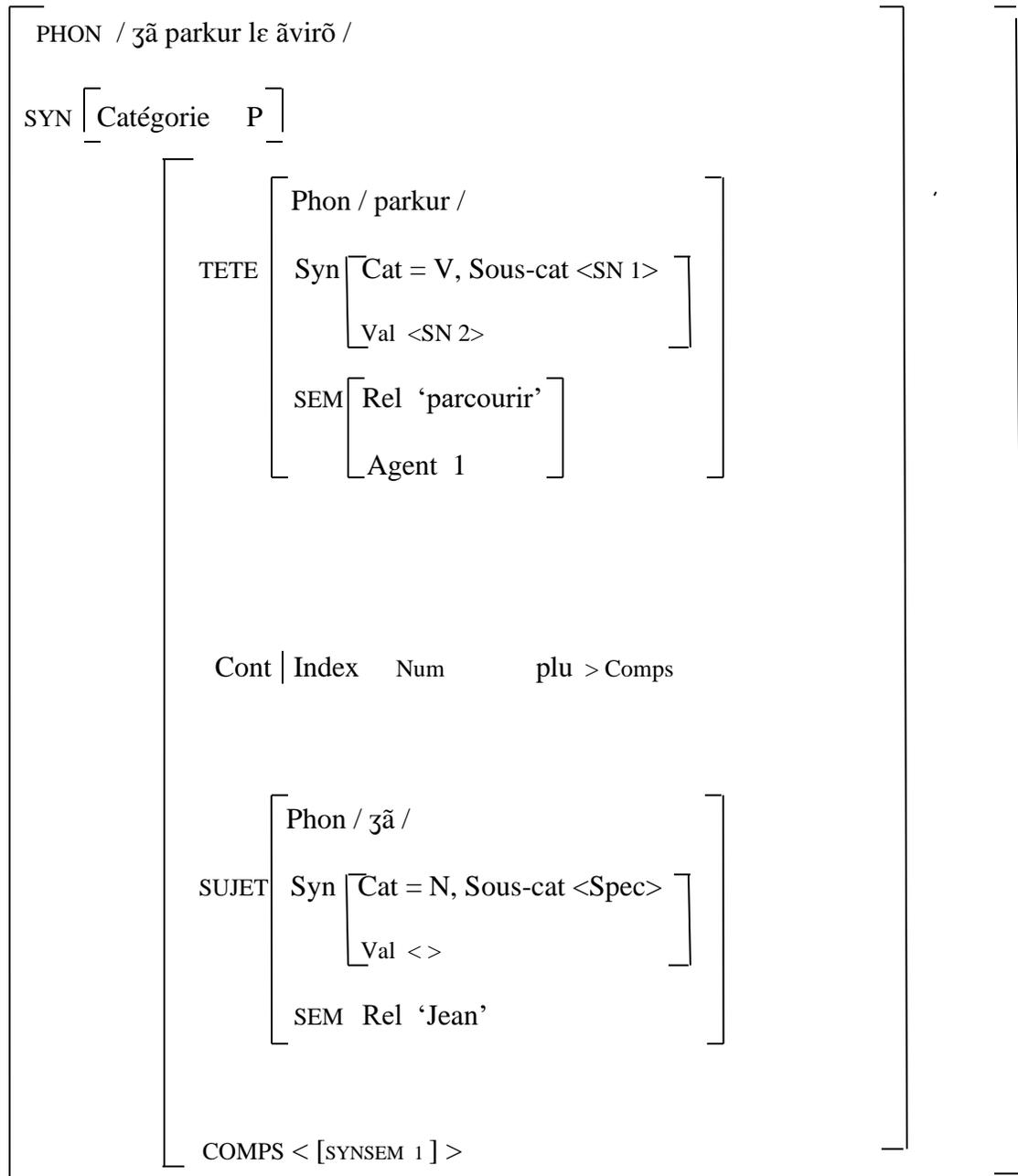
Jean parcourt *les environs*.



Jan ap pwomennen nan zanviwon an.



Jean parcourt *les environs*.



Remarquez qu'il est difficile non seulement d'analyser les éléments autonomes du lexique dans *ozanviwon*, mais également, avec *an* (det, sing.) qui le succède, on ne saurait décrire avec exactitude les traits contenu/index. Une analyse adéquate doit prendre en compte la description de chaque élément lexical. Mais ici, avec cette forme figée, on se perd dans l'analyse descriptive de la tête nominale.

Il est important de jeter un œil sur l'analyse du signe linguistique, considérant *ozanviwon* en tant qu'un. Un signe est une association entre une idée -le contenu du signe-, et une forme. Un mot est un signe linguistique ayant les deux propriétés suivantes :

1. Il possède une certaine autonomie de fonctionnement ;
2. Il possède une certaine cohésion interne.

Ces caractéristiques du signe linguistique nous amène à parler de l'immutabilité du signe selon laquelle le signifiant associé à un concept donné s'impose à la communauté linguistique : un locuteur ne peut décider de le modifier arbitrairement.²⁰

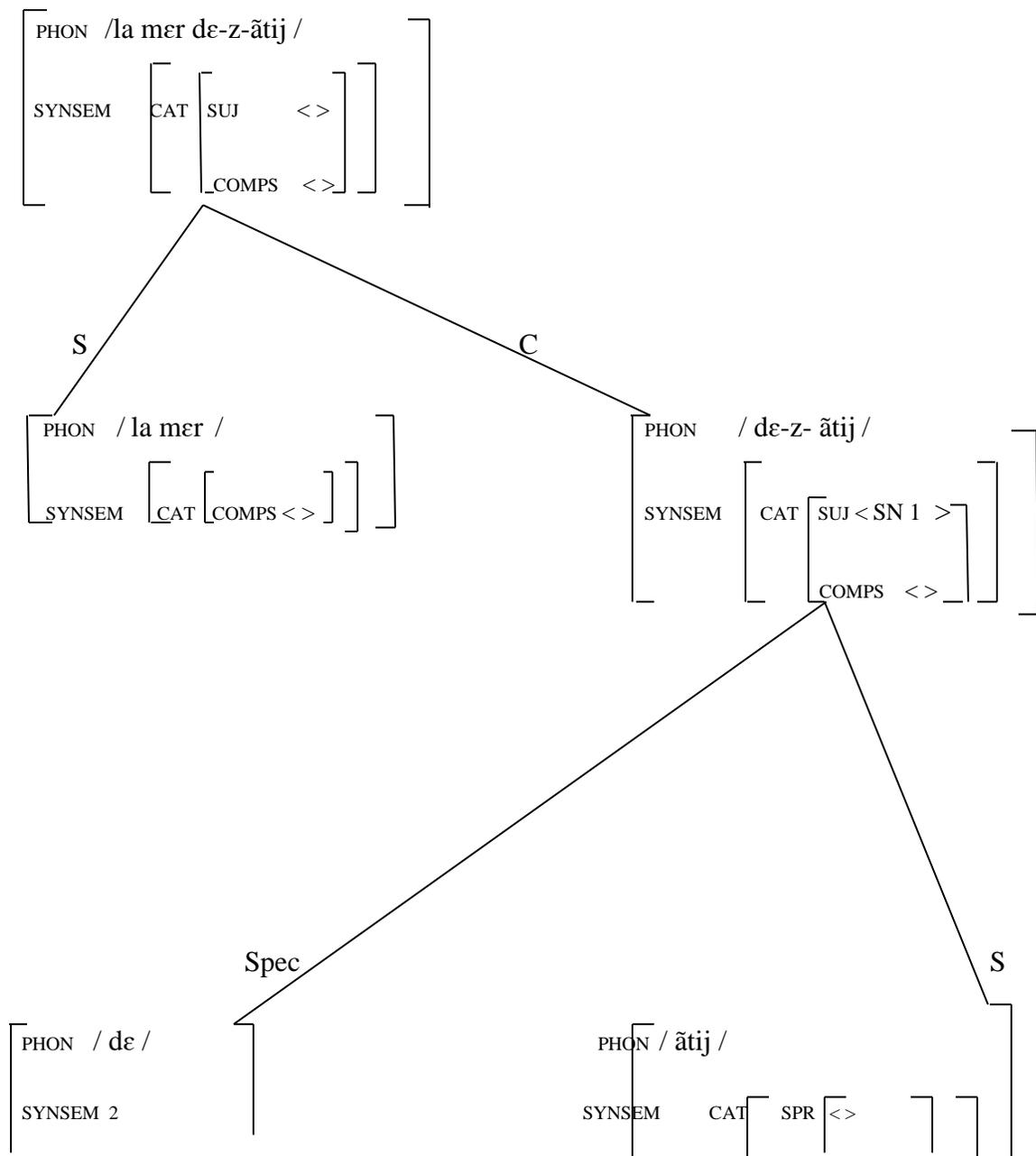
Ainsi, il semble incongru de recourir à un élément détaché dérivant des formes agglutinées dans l'analyse. Puisque HPSG priorise le lexique, il devrait être en mesure de prendre en compte cette particularité du créole haïtien. Voyons maintenant ces énoncés :

Haïti se situe dans *la mer des Antilles* /Ayiti chita kò li nan lanmè dèz antiy²¹

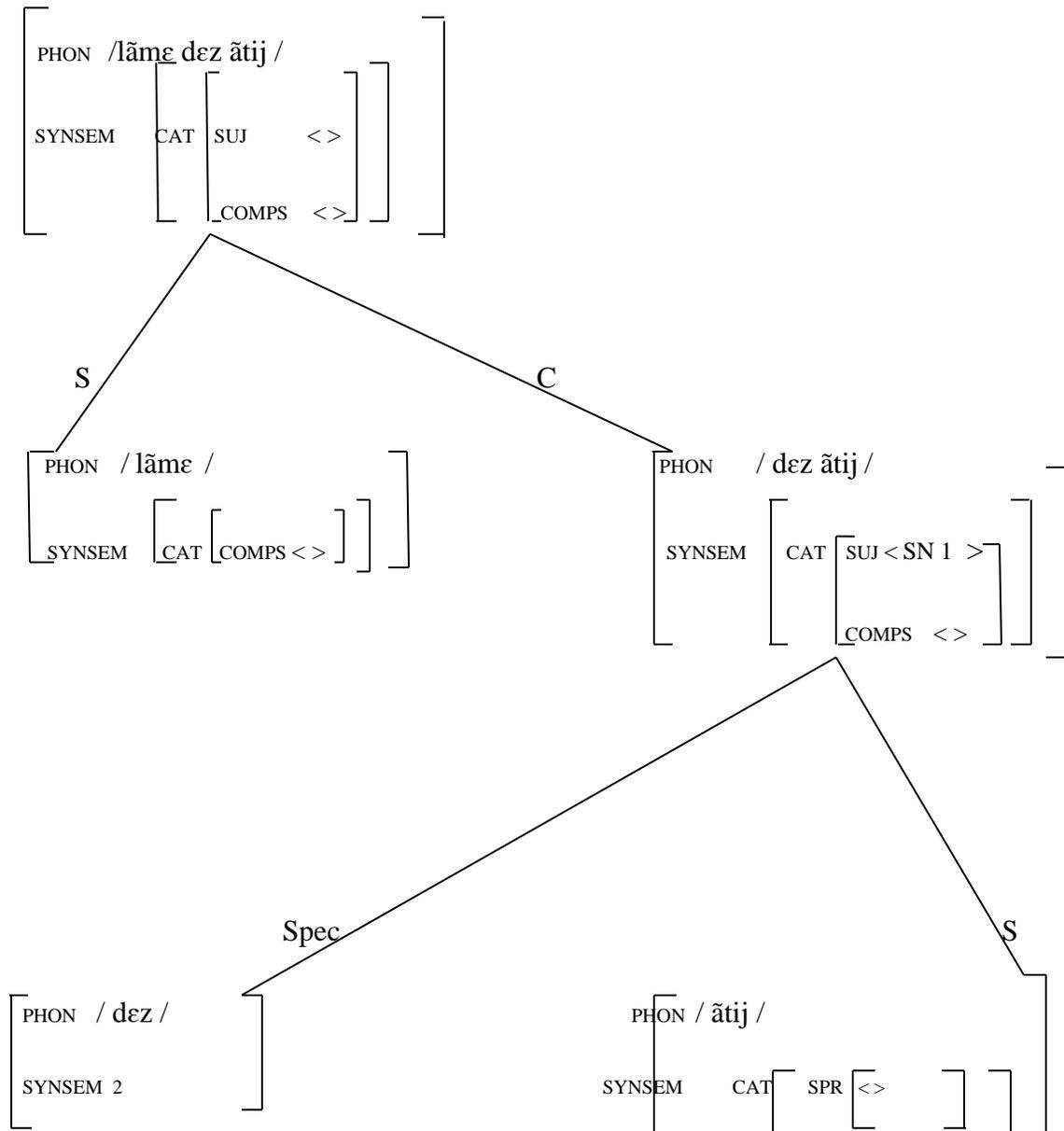
²⁰ Introduction à la linguistique - Morphologie et sémantique lexicale. <http://pageperso.lif.univ-mrs.fr/~alexis.nasr/Ens/IntroLing/morphologie.pdf>

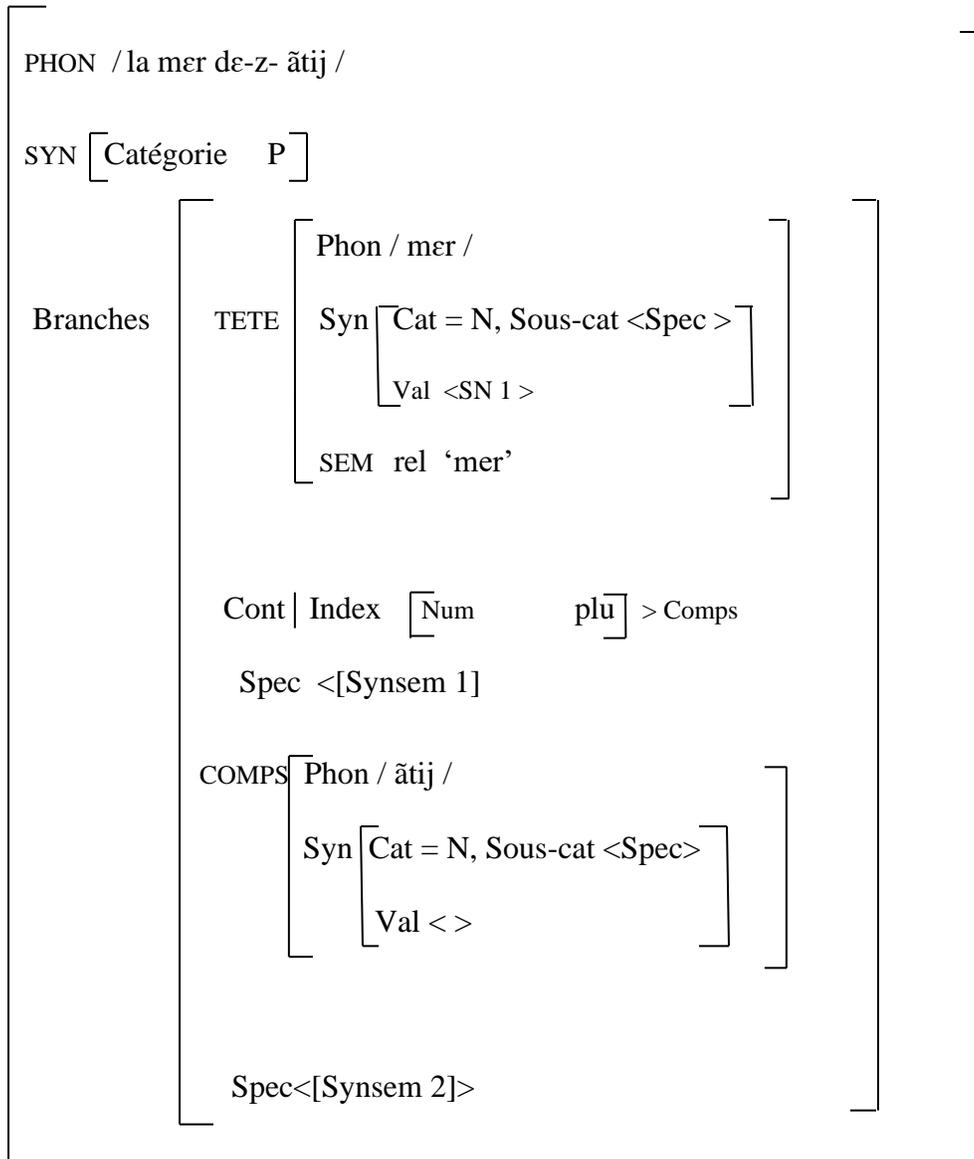
²¹ Proposition Atelye sou lang kreyòl, Mai 2013.

La mer des Antilles.

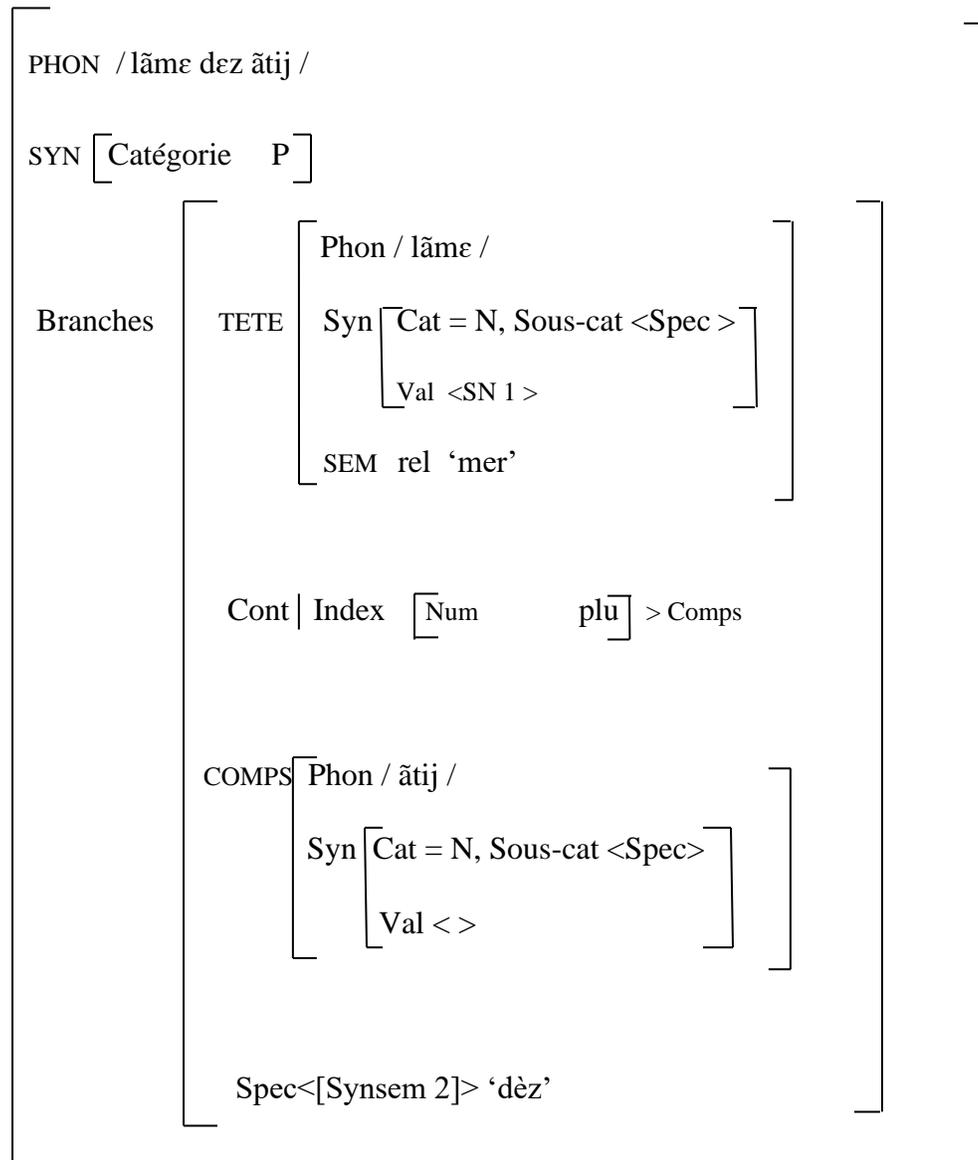


lanmè dèz antiy.





Lanmè dèz antiy.

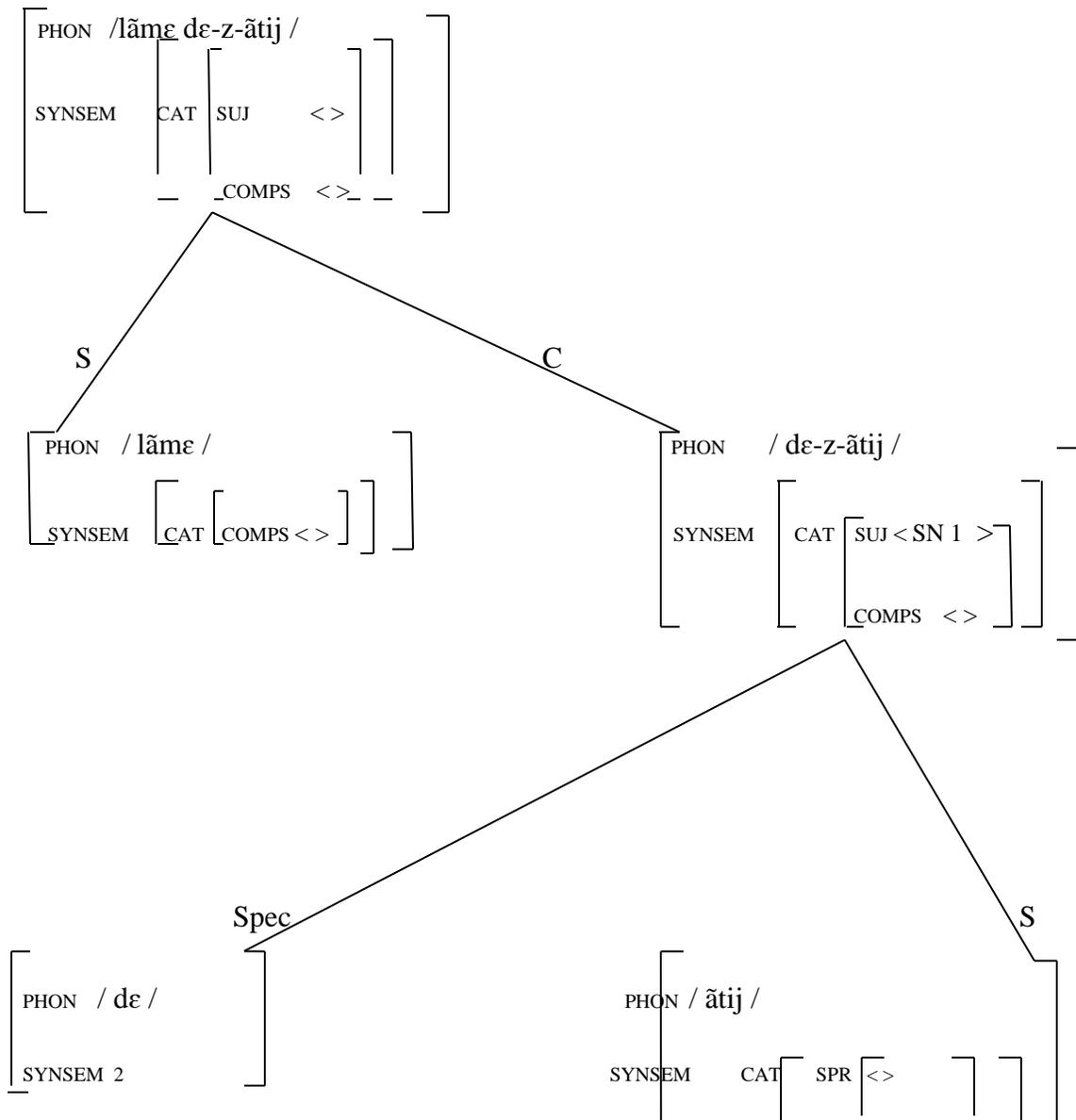


Maintenant, est-il acceptable d'attacher la particule phonique au déterminant au plan de vue orthographique ? Comment est-ce que l'HPSG prend en compte ce dérapage orthographique ? Cette proposition, quoique un peu osée, devrait entrer dans le mécanisme de description de HPSG ce qui n'est pas évidant, pourtant, puisque le marqueur normal de pluralité, *yo*, est absent. Et *dèz*

ne le substitut pas au plan descriptif. Ce dérapage relève, surtout, de l'aspect phonétique et francisé dans le parler haïtien.

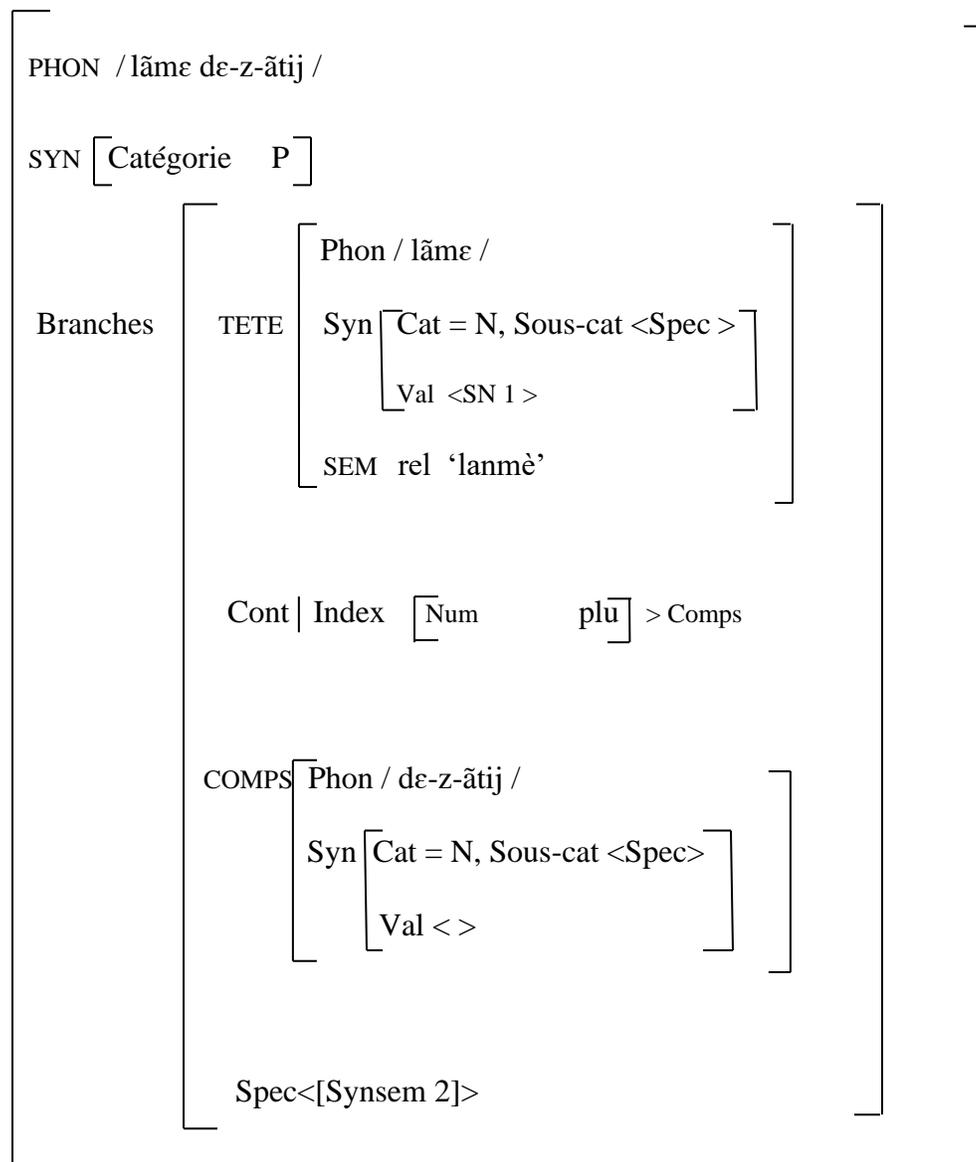
Aussi, pour tout arranger, on pourrait traduire *La mer des Antilles* ainsi : *Lanmè dèzantiy*²². Ainsi, la tête de la branche Comps serait le nom *antiy* avec pour sous-catégorisation le calque *dè* (det). La particule phonique /z/ serait détachée du nom *antiy*, dans la transcription phonétique. On aurait alors :

Lanmè dèzantiy.



²² Proposition de Edisyon Konbit (2005).

Lanmè dèzantiy



Il semble, toutefois, que le même principe de l'immutabilité du signe s'applique, ici. Et on ne peut détacher *antiy* de *dèzantiy*, ce qui représente, encore, un défi dans la démarche descriptive de l'HPSG.

3.2.2 Conclusion

Ces faits traduisent, aussi, un certain désordre dans le choix orthographique et dans la traduction en créole haïtien, surtout avec les formes agglutinées. Et puisque l'HPSG se donne pour devoir d'analyser chaque mot, chaque lexique, ce désordre semble représenter un défi dans l'approche descriptive dans la pluralisation avec un tel formalisme.

3.3 Le niveau des contraintes

Et c'est là que se situent les contraintes dans la pluralisation en créole haïtien. Nous nous en tenons à celle de satisfaction lexicale. L'entrée lexicale qui devrait guider l'énoncé et indiquer le nombre devient dépendante du spécifieur qui a pour fonction la précision. Et puisque le nom seul n'indique ni le nombre ni la précision comme dans une langue telle que le français, une contrainte est imposée à la structure de la phrase nominale en créole haïtien, celle de l'omniprésence du spécifieur dans la pluralité.

Conclusion Générale

Le créole haïtien puise la plupart de son lexique du français, mais sa structure syntaxique reste de loin différente de sa langue lexificatrice. La grammaire HPSG, qui prend en compte la description du lexique aux niveaux syntaxique, morphologique et sémantique et qui priorise surtout les entrées lexicales, trouve son application dans la diversité des langues, notamment le français, une langue riche en flexions. Les entrées verbales et nominales en français satisfont les principes de la caractéristique de la tête. Elles partagent leurs désinences aux autres éléments de l'énoncé et projettent leurs traits caractéristiques à la projection maximale, où se localise le spécifieur et pour le genre et pour le nombre. Le spécifieur est sous-catégorisé par le nom, de ce fait, il en est dépendant.

Le créole haïtien, par ailleurs, est une langue non flexionnelle. Par conséquent, les principes de traits de tête élaborés par l'HPSG ne sont pas évidents pour les têtes nominales et verbales, où les

entrées lexicales ne portent aucune marque de genre ou de nombre dans la structure syntaxique. Ainsi, le nom et le verbe, qui sont censés fournir les informations essentielles concernant le nombre, en sont incapables. Sans le spécifieur qu'ils sous-catégorisent, on ne peut facilement déterminer quand il s'agit de singularité ou de pluralité. En dehors du déterminant spécifieur *yo*, les pronoms personnels sujets, qui jouent le rôle de substitut du SN, les quantificateurs, et les formes agglutinées qui renvoient au pluriel, donnent mieux une indication du pluriel que les têtes elles-mêmes et en sont indépendants.

Les entrées lexicales, par conséquent, ne satisfont pas les attentes de l'HPSG. Cela explique l'indépendance des autres éléments de l'énoncé par rapport aux têtes, plus particulièrement, le nom. Par exemple, le déterminant spécifieur peut se détacher du nom et garder toute sa portée sémantique pour le pluriel, même avec le verbe non fléchi: *Timoun yo manje / Yo manje*. Il en est de même pour des quantificateurs tels que *tout* ou *yon bann* : *Tout moun sòti / tout sòti* ; et à la question *konbyen ki sòti ?*, on répond : *tout*. Et aussi, avec des formes agglutinées telles que : *Ozetazini / Lanmèdèzantiy*, pour ne citer que celles-là, l'analyse descriptive du lexique avec le modèle HPSG semble inappropriée en créole haïtien. Cette particularité du créole haïtien, et bien d'autres encore, révèle une fois de plus son identité en tant qu'une langue à part entière.

Nous ne saurions prétendre avoir abordé le sujet dans toute son intégralité. Cette analyse est très limitée à cause d'un manque d'études approfondies sur la pluralisation dans tous ses aspects, en créole haïtien. Nous avons, toutefois, utilisé des théories que certains linguistes ont élaborées sur la pluralisation dans certaines langues romanes comme le français surtout, et également l'anglais, le fongbe, etc., et avons essayé de trouver leurs applications dans le créole haïtien. Des études plus avancées apporteront beaucoup plus de détails, de précision et une analyse encore plus solide sur les processus de pluralisation en créole haïtien.

Synthèse de travail

Le formalisme HPSG (Head-driven Phrase Structure Grammar) décrit par Pollard et Sag (1994) est conçu dans le but de permettre l'intégration d'une analyse complète des entrées lexicales. Le trait particulier à HPSG est donc son lexicalisme. Avec cette approche, les travaux syntaxiques

inspirés du modèle HPSG ont touché beaucoup de langues à propriétés flexionnelles telles que le fongbe, l'arabe, l'anglais, les langues romanes, et notamment le français.

Contrairement au français dont le lexique est soumis à des flexions dans la forme du pluriel, l'idée de nombre en créole haïtien n'apparaît qu'avec des spécifieurs (Déterminants/ Pronoms référentiels/ Quantificateurs/ Certaines formes agglutinées) et non avec les têtes elles-mêmes. Ces spécifieurs sont les seules marques de singularité ou de pluralité; et l'emploi des pronoms référentiels repose, en grande partie, sur le contexte qui environne l'énonciation mettant, ainsi, en question les applications de l'HPSG dans la pluralisation.

Comment est-ce que l'HPSG tient compte des phénomènes morphologiques particuliers dans la pluralisation en créole haïtien? Comment est-ce qu'il aborde le lexique dans les formes agglutinées qui renvoient au pluriel? Comment expliquer les limites de l'HPSG dans la pluralisation en créole haïtien?

Plusieurs linguistes tels que Abeillé (2007/ 2003), Ball (2007), Baptista et Guéron (2007), Govain (2012), Kordoniv (2009), Satterfield et alii (2002), pour ne citer que ceux-là, ont analysé l'aspect morphologique du lexique dans la pluralisation en créole haïtien, la projection des caractéristiques du nom, les cas de phrases nominales nues, l'emploi des quantificateurs et les formes agglutinées qui renvoient au pluriel en créole haïtien.

D'abord, le nom et le verbe sont les premiers éléments affectés par la pluralisation car ce sont eux qui portent les marques d'accord. Les têtes verbales et nominales, dans la langue française, se conforment aux principes de tête élaborés par Kordoniv (2009). Que ce soit dans les cas d'un nom nu, en français, même sans un spécifieur, le nom fléchi donne une indication de nombre. Par contre, le déterminant pluriel du créole haïtien *yo*, quoique hiérarchiquement placé en dernière position dans l'analyse du lexique avec l'HPSG, est le seul élément capable de déterminer quels seront les traits Contenu et Indice qui apparaîtront dans le tableau. Aussi, dans le cas des noms nus, le nom, sans le spécifieur *yo*, ne permet pas de visualiser les éventuels accords de nombre. D'où un dérangement dans la hiérarchie proposée dans l'analyse syntaxique inspirée du modèle HPSG, dans la pluralisation en créole haïtien.

Le déterminant, nécessaire à l'identification du GN, pour sa part, actualise le nom et porte ses marques de genre et/ ou de nombre. Dans les phrases françaises, le verbe sélectionne le SN sujet grâce à ses traits de nombre ; et le nom sélectionne, à son tour, le trait Spec correspondant à ses caractéristiques. En créole haïtien, par contre, l'idée de nombre apparaît au dernier échelon, et au dernier niveau d'analyse. Donc les principes de tête semblent ne pas être évidents dans cet aspect du créole haïtien.

D'autre part, le pronom référentiel joue un rôle important comme substitut du nom. Il remplace ce dernier et partage en revanche ses attributifs. Quand l'entrée lexicale n'est pas le pronom lui-même c'est donc un nom propre qui ne peut être fléchi pour le pluriel. Donc, le seul élément capable de guider l'énoncé semble être le pronom qui est défini pour le pluriel. Quoiqu'il ne porte pas de flexions, il assume, sémantiquement, les responsabilités portées par une tête phrastique.

Dans ce même ordre d'idée, les quantificateurs sont des marqueurs manifestes de pluralité qui se comportent comme le pronom personnel sujet, quoique sous-catégorisés par le nom (tête). Et, puisqu'ils fonctionnent comme tel, ils semblent être indépendants de la tête phrastique (nom / verbe).

Quant aux formes agglutinées, formes très particulières au créole haïtien d'ailleurs, il semble incongru de recourir à un élément détaché dans l'analyse descriptive du mot. Et puisque HPSG priorise les entrées lexicales et se donne pour devoir d'analyser chaque mot, chaque lexique, il devrait être en mesure de prendre en compte cette particularité du créole haïtien. Ce qui n'est pas évident. Et le désordre orthographique généré, en principe, par les formes agglutinées du créole haïtien, semble représenter un défi dans l'approche descriptive inspirée du modèle HPSG dans la pluralisation.

Ces différents niveaux d'analyse permettent de démontrer les faiblesses de l'HPSG dans la description de la pluralisation en créole haïtien.

Bibliographie

ABEILLÉ A. (2007) Les Grammaires d'unification, Lavoisier, France.

ABEILLÉ A. (1993) Les nouvelles syntaxes. Armand Colin.

BALL J. T. (2007) Projecting Grammatical Features in Nominals: Cognitive Theory and Computational Model, Air Force Research Laboratory.

BAPTISTA M. and GUÉRON J. (2007), Noun Phrases in Creole Languages: A multi-faceted approach. Philadelphia: John Benjamins B.V.

BERNABÉ J. (2003), Précis de Syntaxe Créole, IBIS Rouge Editions. Guyane, Martinique, Guadeloupe, Paris, Réunion, CSLI publications.

BLACHE P. (2000), Le rôle des contraintes dans les théories linguistiques et leur intérêt pour l'analyse automatique : les Grammaires de Propriétés. LPL-CNRS, Université de Provence.

BOGNY YAPO J. (2007), Le Modèle Chomskyen de la description linguistique : Des Principes et Paramètres au Programme Minimaliste. Séminaire/ ILA/Département Des Sciences du Langage.

CARNIE A. (2007), A Generative Introduction Second Edition, Blackwell.

DESMETS et ali (2003), Approches syntaxiques contemporaines. Revue des linguistes de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

GOVAIN R. (2012), Agglutination déterminativo-nominale en créole haïtien: aspects syntaxiques et lexico-sémantiques, Voix plurielles 9.2. Port-au-Prince, Haïti.

GUIJARRO et ali (2008), Bare nouns in French and German. First language acquisition of morphology and syntax: Perspectives across languages and learners. Netherlands, Philadelphia: John Benjamins B.V.

GUILLEMIN D. (2005), The emergence of a determiner system: The case of Mauritanian Creole (A minimalist account), 21 Octobre, 2005.

HAZAEEL-MASSIEUX M. (2002), Les créoles à base française : une introduction, vol. 21, p. 72.

KORDONI V. (2009), Syntactic theory, Lecture 7. <http://www.coli.uni-saarland.de/courses/syntactic-theory-08/>

MAMMERI et BOUHACEIN (2012), Le syntagme nominal défini en arabe standard contemporain.

MIGGE B. (2003), Language-internal change. *Creole Formation as Language contact: The case of Suriname Creoles*. Netherlands, Philadelphia: John Benjamins B.V.

PIERRE LOUIS B. (2007) Description des pronoms personnels du créole haïtien : une approche de la grammaire guidée par les têtes (HPSG). FLA, UEH, Port-au-Prince, Haïti.

PIERRE R. (2007) La Nominalisation dans le créole haïtien. FLA, UEH, Port-au Prince, Haïti.

POITOU J. (2010) Syntaxe du syntagme nominal. [http : //j.poitou.free.fr/pro/fiches/synt-nom.pdf](http://j.poitou.free.fr/pro/fiches/synt-nom.pdf))

RIEGEL M., PELLAT J. et RIOUL R. (2009) 4ème édition, Quadriga, Presses universitaires de France.

SATTERFIELD T., TORTORA C. et CRESTI D. (2002), Bare nouns in Haitian Creole. *Current Issues in Romance Languages*. Philadelphia: John Benjamins B.V.

Introduction à la linguistique - Morphologie et sémantique lexicale. <http://pageperso.lif.univ-mrs.fr/~alexis.nasr/Ens/IntroLing/morphologie.pdf>

http://cief.elte.hu/Espace_recherche/Budapest/REF2_articles/01GECSEG.PDF